

**RAPPORT ANNUEL
31.12.23**

CRELAN FUND

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT | 4 |
| 1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT | 4 |
| 1.2 . RAPPORT DE GESTION | 6 |
| 1.2.1 . Informations aux actionnaires | 6 |
| 1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés | 10 |
| 1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.23 | 13 |
| 1.4 . BILAN GLOBALISE | 17 |
| 1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE | 18 |
| 1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION | 19 |
| 1.6.1 . Résumé des règles | 19 |
| 1.6.2 . Taux de change | 20 |
| 2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONOFUTURE | 21 |
| 2.1 . RAPPORT DE GESTION | 21 |
| 2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts | 21 |
| 2.1.2 . Cotation en bourse | 21 |
| 2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement | 21 |
| 2.1.4 . Gestion financière du portefeuille | 22 |
| 2.1.5 . Distributeurs | 23 |
| 2.1.6 . Indice et benchmark | 23 |
| 2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice | 23 |
| 2.1.8 . Politique future | 24 |
| 2.1.9 . Indicateur synthétique de risque | 24 |
| 2.1.10 . Affectations des résultats | 25 |
| 2.2 . BILAN | 26 |
| 2.3 . COMPTE DE RESULTATS | 27 |
| 2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES | 28 |
| 2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 | 28 |
| 2.4.2 . Répartition des actifs (en % du port) | 32 |
| 2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) | 34 |
| 2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire | 35 |
| 2.4.5 . Performances | 35 |
| 2.4.6 . Frais | 36 |
| 2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informatio | 36 |
| 3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONONEXT | 38 |
| 3.1 . RAPPORT DE GESTION | 38 |
| 3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts | 38 |
| 3.1.2 . Cotation en bourse | 38 |
| 3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement | 38 |
| 3.1.4 . Gestion financière du portefeuille | 40 |
| 3.1.5 . Distributeurs | 40 |
| 3.1.6 . Indice et benchmark | 40 |
| 3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice | 40 |
| 3.1.8 . Politique future | 42 |
| 3.1.9 . Indicateur synthétique de risque | 42 |
| 3.1.10 . Affectations des résultats | 42 |
| 3.2 . BILAN | 43 |
| 3.3 . COMPTE DE RESULTATS | 44 |
| 3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES | 45 |
| 3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 | 45 |
| 3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) | 48 |
| 3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) | 49 |
| 3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire | 50 |
| 3.4.5 . Performances | 50 |

| | |
|---|-----------|
| 3.4.6 . Frais | 51 |
| 3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations | 51 |
| 4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONOSTOCKS | 52 |
| 4.1 . RAPPORT DE GESTION | 52 |
| 4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts | 52 |
| 4.1.2 . Cotation en bourse | 52 |
| 4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement | 52 |
| 4.1.4 . Gestion financière du portefeuille | 53 |
| 4.1.5 . Distributeurs | 53 |
| 4.1.6 . Indice et benchmark | 53 |
| 4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice | 54 |
| 4.1.8 . Politique future | 54 |
| 4.1.9 . Indicateur synthétique de risque | 55 |
| 4.1.10 . Affectations des résultats | 55 |
| 4.2 . BILAN | 56 |
| 4.3 . COMPTE DE RESULTATS | 57 |
| 4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES | 58 |
| 4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 | 58 |
| 4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) | 59 |
| 4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) | 60 |
| 4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire | 60 |
| 4.4.5 . Performances | 60 |
| 4.4.6 . Frais | 61 |
| 4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations | 62 |
| 5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL EQUITY DBI-RDT | 63 |
| 5.1 . RAPPORT DE GESTION | 63 |
| 5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts | 63 |
| 5.1.2 . Cotation en bourse | 63 |
| 5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement | 63 |
| 5.1.4 . Gestion financière du portefeuille | 64 |
| 5.1.5 . Distributeurs | 64 |
| 5.1.6 . Indice et benchmark | 65 |
| 5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice | 65 |
| 5.1.8 . Politique future | 66 |
| 5.1.9 . Indicateur synthétique de risque | 66 |
| 5.1.10 . Affectations des résultats | 66 |
| 5.2 . BILAN | 67 |
| 5.3 . COMPTE DE RESULTATS | 68 |
| 5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES | 69 |
| 5.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23 | 69 |
| 5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) | 70 |
| 5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) | 71 |
| 5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire | 71 |
| 5.4.5 . Performances | 71 |
| 5.4.6 . Frais | 74 |
| 5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations | 74 |

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port 86C b320 - 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

7 octobre 2010

Conseil d'administration de la SICAV

- Philippe Voisin, Président du Comité de Direction de CRELAN S.A., Président
- Geert Noels, Administrateur de ECONOPOLIS WEALTH MANAGEMENT N.V., Administrateur
- Joris Chockaert, Administrateur - Directeur de CRELAN S.A., Administrateur
- Christian Steeno, Directeur Wealth & Asset Management de CRELAN S.A., Administrateur
- Steven De Landtsheer, Head Parametrization, Reporting & Control, CRELAN S.A., Administrateur
- Bruno Tuybens, Conseiller indépendant, Administrateur indépendant
- Paul Mestdag, Administrateur indépendant

Personnes physiques chargées de la direction effective

- Gregory Cabanotos, Managing Director, Luxcellence Management Company S.A.
- Pascal Pira, Conducting Officer, Luxcellence Management Company S.A.

Type de gestion

La SICAV a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif aux fins d'exercer l'ensemble des fonctions de gestion énumérées à l'article 3, 22° de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances : Luxcellence Management Company S.A.

Luxcellence Management Company S.A. est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC), agréée au Grand-Duché de Luxembourg en qualité de société de gestion conformément à la directive 2009/65/CE.

Luxcellence Management Company SA est entièrement détenue par CACEIS S.A., la maison-mère du Groupe CACEIS et fait partie du même groupe que CACEIS Bank, Belgium Branch.

Nom : Luxcellence Management Company S.A.

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 2, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

Constitution : 31 janvier 1994

Conseil d'administration :

- Guillaume Fromont, administrateur, Président du Conseil
- Gregory Cabanotos, administrateur-délégué à la gestion journalière
- Lucien Euler, administrateur indépendant
- Aurélien Veil, administrateur

Composition du Comité de direction :

- Gregory Cabanotos, administrateur-délégué à la gestion journalière
- Pascal Pira, délégué à la gestion journalière
- Valérie Vignoul, déléguée à la gestion journalière
- Gérald Stadelmann, délégué à la gestion journalière.

Commissaire :

Ernst & Young Luxembourg, 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représenté par Monsieur Pierre-Marie Boul

Capital souscrit et capital libéré :

EUR 1.000.000,00 entièrement libéré

Commissaire

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Christophe Boschmans, Kouterfeldstraat 7B 001, 1831 Diegem

Promoteur

CRELAN S.A., Boulevard Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital social de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722. CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS BANK, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS BANK, Belgium Branch a été désignée par l'OPCVM comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 27 février 2015, tels que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Gestion financière du portefeuille

ECONOPOLIS WEALTH MANAGEMENT N.V., Sneeuwbeslaan 20 bus 12 - 2610 Wilrijk

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320 - 1000 Bruxelles

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320 - 1000 Bruxelles

Distributeur

CRELAN S.A., Boulevard Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles

Sous-distributeur

AXA Bank Belgium, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Anderlecht, Belgique

Liste des compartiments et des classe(s) d'action

EconoFuture (Classe R)

EconoNext (Classe R)

EconoStocks (Classe R)

Global Equity DBI-RDT (Classe E - R)

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . *Informations aux actionnaires*

CRELAN FUND, ci-après dénommé, « la SICAV », est une SICAV publique à compartiments multiples qui répond aux conditions de la directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

La SICAV est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0830.158.563.

Ses statuts sont déposés au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.

Sur demande, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus, gratuitement, avant ou après la souscription des parts, au siège de la société, auprès des agences de CRELAN S.A.

Les taux de rotation du portefeuille pour les périodes antérieures peuvent être obtenus à l'endroit suivant : CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320 - 1000 Bruxelles.

Les documents suivants et les informations suivantes peuvent être consultés sur le site internet www.crelan.be : le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts, les rapports annuels et semestriels.

Les informations concernant la SICAV sont tenues gratuitement à la disposition du public auprès de l'organisme assurant le service financier.

L'Assemblée Générale annuelle se tient le deuxième mardi de mai, à 10 heures, ou le premier jour bancaire ouvrable suivant, au siège de la SICAV ou en tout autre endroit en Belgique désigné dans l'avis de convocation.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Risques généraux liés à tout investissement

Un investissement dans la SICAV implique des risques liés à l'investissement, notamment la perte possible du montant investi. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les investissements de la SICAV sont soumis aux fluctuations du marché et autres risques. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant d'origine investi dans la SICAV. Par conséquent, la valeur des compartiments peut, elle aussi, varier à la hausse comme à la baisse. Le rendement et le revenu de la SICAV reposent sur l'appréciation du capital et le revenu des investissements qu'elle détient, moins les charges supportées. Il faut donc s'attendre à ce que les rendements de la SICAV fluctuent en réponse aux variations de l'appréciation du capital et du revenu. C'est pourquoi, un investissement ne convient qu'aux investisseurs en mesure de supporter ces risques et d'adopter une approche à long terme pour leur stratégie d'investissement. Un investissement dans la SICAV doit donc être considéré comme un placement à moyen ou long terme.

Il est important que les investisseurs comprennent que tous les investissements comportent des risques. Aucune garantie formelle n'a été octroyée aux compartiments, ni à leurs participants.

Risques spécifiques

Un investissement dans la SICAV est soumis aux fluctuations inhérentes des marchés. En outre, la SICAV est sujette à certains risques particuliers. Une description générale des risques jugés significatifs et pertinents pour les compartiments est présentée ci-dessous :

Risque de marché

Il s'agit du risque lié aux investissements effectués par le compartiment conformément à sa politique d'investissement. Ces positions détenues en portefeuille sont soumises au risque de perte ou de dévaluation. Ces pertes ou dévaluations sont la conséquence des variations de prix (cours, taux) de ces investissements.

Risque de change

La SICAV investit dans des marchés étrangers et pourrait être impactée par des variations des cours de change donnant lieu à une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements.

Risque de performance

Il s'agit du risque lié à la volatilité de la performance du compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements effectués par ce compartiment, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché visé par cette politique.

Risque de concentration

Dans la mesure où le compartiment concentre ses investissements dans un pays, un marché, une industrie ou une classe d'actif, il pourrait subir une perte en capital suite à des événements défavorables affectant spécifiquement ce pays, ce marché, cette industrie ou cette classe d'actif.

Risque d'inflation

Au fil du temps, l'inflation érode le pouvoir d'achat lié à la détention des investissements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié au degré de difficulté à acheter ou à vendre certains investissements spécifiques. Ceci pourrait réduire les rendements du compartiment en cas d'incapacité de conclure des transactions à des conditions favorables.

Risque de crédit et de taux d'intérêt

Le compartiment investit dans des obligations, des espèces et autres instruments du marché monétaire. Le risque existe que l'émetteur fasse défaut. La probabilité d'un défaut de l'émetteur dépend de sa qualité de crédit. Le risque de défaut est généralement le plus élevé pour les obligations assorties d'une notation inférieure à « investment grade ». Une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une chute de la valeur des titres à taux fixe du compartiment. Les cours et les rendements des obligations sont négativement corrélés : la baisse du cours d'une obligation entraîne la hausse de son rendement.

Dérivés à des fins de couverture

L'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture dans un marché en hausse pourrait réduire le potentiel de profit.

Risque lié aux investissement dans des marchés émergents

Il s'agit du risque lié à l'investissement sur des marchés émergents qui tendent à être plus volatiles que les marchés matures et dont la valeur peut évoluer brusquement à la hausse ou à la baisse. Dans certaines circonstances, les investissements sous-jacents peuvent devenir illiquides, ce qui peut réduire la capacité du gestionnaire du compartiment à réaliser tout ou partie des actifs du portefeuille. Il se peut que les systèmes d'enregistrement et de règlement sur les marchés émergents soient moins développés que sur les marchés plus matures, ce qui implique de plus grands risques opérationnels liés à l'investissement. Des risques politiques et des circonstances économiques défavorables sont davantage susceptibles de survenir.

Risques liés aux investissements dans des marchés frontières

Il s'agit du risque lié à l'investissement sur des marchés frontières où l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en cours de développement et suscite beaucoup d'incertitude juridique tant pour les participants sur le marché local que pour leurs homologues à l'étranger. Les marchés frontières se différencient des marchés émergents en ce qu'ils sont considérés comme étant un peu moins développés sur le plan économique que les marchés émergents. Certains marchés comportent des risques importants pour les investisseurs, qui doivent donc s'assurer, avant d'investir, de comprendre les risques pertinents et s'assurer que l'investissement est approprié.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un ou plusieurs investissements détenus par le compartiment. En conséquence de l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement, le compartiment peut (i) sous-performer le marché dans son ensemble si ses investissements sous-performent le marché et/ou (ii) sous-performer par rapport à d'autres fonds qui n'utilisent pas les critères ESG lors de la sélection des investissements et/ou pourraient faire en sorte que le compartiment vende pour des raisons liées à l'ESG des investissements pourtant performants.

Les facteurs de risque peuvent être décrits comme suit :

| Type de risque | ECONOFUTURE | ECONONEXT | ECONOSTOCKS | GLOBAL EQUITY DBI-RDT |
|-------------------------|-------------|-----------|-------------|-----------------------|
| Risque de marché | Moyen | Elevé | Moyen | Moyen |
| Risque de change | N/A | Elevé | Elevé | Elevé |
| Risque de concentration | N/A | Faible | N/A | N/A |

| Risque de crédit | N/A | Moyen | N/A | N/A |
|---|-------|-------|-------|-------|
| Risque lié aux investissement dans des marchés émergents | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen |
| Risques liés aux investissements dans des marchés frontiers | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen |
| Risque en matière de durabilité | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen |

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Non applicable.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Non applicable.

Politique de rémunération

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, Luxcellence Management Company S.A. a élaboré et applique une politique et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la SICAV.

La politique de rémunération de Luxcellence Management Company S.A. est en ligne avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de gestion, de la SICAV et de ses investisseurs et comprend des mesures pour éviter les conflits d'intérêt.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale, la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

Dans la mesure où, et uniquement si ceci est applicable, l'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs de la SICAV gérée par la Société de Gestion, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de la SICAV et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période.

Les détails de la politique de rémunération, applicables au sein de Luxcellence Management Company S.A. (à tout type de rémunération versée par celle-ci en faveur de son personnel) sont disponibles sur le site internet suivant : https://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy_FR.pdf. Une copie papier de la politique de rémunération sera mise gratuitement à disposition des investisseurs de la SICAV sur simple demande à Luxcellence Management Company S.A.

Méthodologie

Les chiffres mentionnés représentent la somme de chaque part individuelle de rémunération imputable au Fonds selon une méthodologie objective de ventilation qui reconnaît la nature multi services de la Société de Gestion. Par conséquent, les chiffres ne sont pas représentatifs d'une quelconque rémunération individuelle effective ou de leur structure de rémunération.

Informations quantitatives

Le montant total de la rémunération octroyée au titre de l'année financière achevée le 31 décembre 2023 par la Société de Gestion à son personnel en ce qui concerne les activités entreprises pour le présent Fonds s'élève à 408,7K €, montant qui comprend une rémunération fixe de 375,5K € et une partie variable de 33,2K €.

Le montant de la rémunération globale allouée par la Société de Gestion et attribuée au senior management quant au Fonds était de 98,7K €.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Non applicable.

Droit de vote

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible ; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

Redemption Gates

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période sous revue, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

Règlement SFDR

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « le règlement SFDR ») vise l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des informations spécifiques concernant leurs approches relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité et à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

Ce règlement s'articule autour de la volonté de l'Union et de ses Etats membres de mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière complète, cohérente, globale, intégrée et effective et en étroite coopération avec les partenaires et les autres acteurs concernés (extrait du règlement SFDR, point (I)).

Ainsi, le règlement SFDR vise l'uniformisation des informations publiées par les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers dans le cadre de l'intégration des risques en matière de durabilité, de la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables.

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un ou plusieurs investissements détenus par le compartiment.

On distingue dans les risques en matière de durabilité, les risques à court terme et les risques à long terme. Les risques à court terme sont des risques qui résultent d'un événement, soudain par nature, comme par exemple des incidents/accidents (comme des catastrophes naturelles), procédures judiciaires, amendes, etc. Les risques à long terme sont liés à des problèmes qui se développent à plus long terme au fil du temps, comme par exemple, l'impact sur la valeur d'une entreprise de certains problèmes liés à une mauvaise gouvernance, aux impacts du changement climatique, à la diminution de la biodiversité, etc.

La SICAV intègre les risques en matière de durabilité en tenant compte de caractéristiques ESG dans sa stratégie d'investissement mais le degré d'intégration de ces caractéristiques ESG est propre à chacun des compartiments de la SICAV. Chaque compartiment ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectif d'investissement durable, en conséquence les investisseurs sont invités à se référer à la fiche propre à chaque compartiment pour avoir le détail des caractéristiques ESG applicables.

Les investissements réalisés par la SICAV en tenant compte des caractéristiques ESG peuvent entraîner une réduction de l'univers d'investissement, ce qui peut augmenter le risque de concentration du portefeuille. En raison de l'application des caractéristiques ESG, la SICAV ne répondra pas à chaque opportunité d'investissement qui se présente.

Les compartiments EconoStocks, Global Equity DBI-RDT et EconoFuture, promeuvent certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils donneront, dans les limites de la politique de durabilité applicable, priorité aux critères ESG sur les critères financiers dans le processus d'investissement.

| Article 6 | Article 8 | Article 9 |
|-----------|-----------------------|-----------|
| EconoNext | EconoFuture | / |
| | EconoStocks | |
| | Global Equity DBI-RDT | |

Les détails relatifs à l'information liée au SFDR sont disponibles dans la partie « Annexes » à la fin de ce rapport et ce pour les compartiments concernés.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Les marchés d'actions occidentaux ont connu une année forte, mais volatile. Le premier semestre de l'année a été très solide, avec un début d'année positif. Un effondrement a suivi au cours de la première quinzaine de mars, lorsque plusieurs banques de taille moyenne aux États-Unis (Silicon Valley Bank, Silvergate Bank et Signature Bank) ainsi que Credit Suisse en Europe ont dû être secourues. Les banques centrales ont agi rapidement et résolument pour résoudre ces problèmes, ce qui leur a permis de regagner la confiance du marché. De plus, les risques dans le secteur bancaire sont mieux maîtrisés (ratios de fonds propres plus élevés, contrôles plus stricts) que par le passé. En conséquence, les marchés financiers se sont rapidement relevés de leur brève chute. Au total, l'indice européen des bourses de référence (STOXX Europe 600) était, à la fin juin, supérieur d'environ 11,5% (dividendes inclus, en dollars) par rapport à fin 2022. Aux États-Unis, l'indice large des marchés d'actions S&P 500 a gagné près de 17% sur cette période. La bourse de technologie Nasdaq était le primus inter pares, avec une hausse de plus de 32% (dividendes inclus, en dollars). Le dollar a perdu environ 2,2% par rapport à l'euro au premier semestre.

La seconde moitié de l'année a également été volatile, les marchés d'actions ayant atteint leur plus haut point vers le début du mois d'août avant de commencer à baisser avec une correction significative vers la fin octobre. Au cours des deux derniers mois de l'année, les marchés d'actions ont fortement progressé, les investisseurs se réjouissant du fait que l'inflation ait atteint son pic et que la fin des hausses de taux d'intérêt était donc en vue. En fin de compte, les indices boursiers des deux côtés de l'Atlantique ont clôturé l'année avec des rendements à deux chiffres. Le STOXX Europe 600 affichait une performance (dividendes inclus) de 16,6%. Aux États-Unis, le S&P 500 a progressé de 26,3% (22,2% en euros) et le Nasdaq de pas moins de 44,7% (40,1% en euros).

Début 2023, de nombreux stratégies se montraient plutôt pessimistes. Ils soulignaient entre autres la faiblesse des attentes en matière de bénéfices en raison de l'inflation élevée et du ralentissement de l'économie. Les cours des actions avaient toutefois déjà subi un choc en 2022 et tenaient donc déjà compte de perspectives plus faibles. En 2023, l'économie a ralenti, mais une récession a pu être évitée dans la plupart des pays. En outre, l'emploi est resté très stable. Les investisseurs ont applaudi les signes indiquant que l'inflation atteignait son maximum. Les banquiers centraux ont également commencé à changer leur ton prudent concernant les taux d'intérêt. Le mantra « higher for longer » a été abandonné au cours du dernier trimestre de l'année. Jerome Powell, le président de la banque centrale américaine, a déclaré prévoir trois baisses de taux d'intérêt pour 2024, mais le marché en anticipait six d'ici la fin 2023. La BCE est plus prudente, mais prévoit une première baisse de taux en juin.

En 2023, les dépenses des consommateurs en Europe ont été considérablement tempérées par une forte hausse des prix, des crédits plus chers et des incertitudes économiques croissantes, qui ont principalement affecté les ventes de biens. En revanche, les dépenses des consommateurs aux États-Unis sont restées relativement importantes, surtout dans le secteur des services, et ce malgré des défis économiques comparables. En termes d'habitudes de consommation, les consommateurs ont dépensé davantage en 2023 pour des services, comme les voyages, et moins pour une large gamme de produits. Cette évolution a mis les marges bénéficiaires sous pression dans différents secteurs, même si, dans de nombreux cas, le chiffre d'affaires a toujours bénéficié des hausses de prix antérieures. En conséquence, ces derniers mois, de nombreuses entreprises se sont concentrées davantage sur leur gestion des coûts afin de protéger leur rentabilité.

Aux États-Unis, 2023 a été l'année des « Magnificent Seven ». Le terme désigne 7 actions liées à la technologie, à savoir Apple, Alphabet, Amazon, Microsoft, Nvidia, Meta Platform et Tesla. À poids égal, ces 7 actions ont enregistré un rendement annuel d'environ 107%. Ensemble, les « Magnificent Seven » représentent environ un tiers de la capitalisation boursière totale du S&P 500. De manière remarquable, ils sont à l'origine de la majeure partie des rendements annuels de cet indice.

Les tensions géopolitiques ont continué d'augmenter en 2023. Les relations commerciales entre les États-Unis et la Chine ne se sont pas apaisées, car les États-Unis ont intensifié leurs efforts pour bloquer les exportations de technologies de pointe vers la Chine et pris des mesures de rétorsion. Les grandes entreprises américaines (et internationales) tentent de réduire leur dépendance à l'égard de la Chine en délocalisant une partie de leur production aux États-Unis, également encouragées par d'énormes subventions issues du plan IRA (Inflation Reduction Act) de Biden. Les États-Unis et l'Europe veulent réduire leur dépendance à la Chine pour les semi-conducteurs et les batteries destinées aux véhicules électriques. Pour ce faire, ils sont prêts à accorder d'énormes subventions aux entreprises qui construisent des usines sur leur territoire.

La guerre en Ukraine n'a pas perdu en intensité ; aucune des deux parties n'a clairement gagné ou perdu du terrain et la situation ressemble à une impasse. En outre, une nouvelle guerre entre Israël et le Hamas a éclaté à Gaza. Pendant ce temps, les forces occidentales doivent protéger les cargos en mer Rouge, qui font depuis peu l'objet d'attaques par les rebelles.

Pays en développement

L'année 2023 a débuté pour les pays en développement comme se sont achevés les derniers mois de 2022 : sur une note positive. La hausse des marchés d'actions a été stimulée par une réouverture plus rapide et plus large que prévu de l'économie chinoise, combinée à un nouvel affaiblissement du dollar américain. Cela a entraîné une augmentation significative des flux de capitaux dans les fonds des marchés en développement mondiaux. En effet, de nombreux observateurs ont considéré que le virage à 180 degrés pris par le gouvernement chinois avec sa politique zéro covid pourrait devenir l'un des événements macroéconomiques les plus significatifs pour le monde. Mais il s'avérerait par la suite que c'était prématuré. Les premiers chiffres publiés à l'occasion du début du Nouvel An chinois étaient pourtant prometteurs.

Après le rallye de janvier des marchés d'actions des pays en développement, une consolidation était utile et souhaitable. C'est exactement ce qui s'est produit en février. Sur le plan macro-économique, nous avons reçu de bonnes et de moins bonnes nouvelles. Du côté négatif, on citera le retour à la hausse des taux aux États-Unis. Les nouvelles positives sont venues cette fois de Chine, avec un indice des directeurs d'achat (manufacturier PMI) bien meilleur que prévu, atteignant 52,6 en février. Un signal clair qu'après la réouverture en Chine, les choses reprenaient peu à peu leur vitesse de croisière. En outre, au début du Congrès populaire chinois annuel, il a été annoncé que la Chine allait viser une croissance d'environ 5% cette année. Cela indiquait que la priorité de la Chine était revenue à une croissance économique plus forte, sans risquer de se mettre au pied du mur en poursuivant un objectif irréalisable. Jusqu'à présent, il ne semble pas y avoir de problème.

En mars, les marchés émergents ont à nouveau vécu un mois irrégulier. Dans un premier temps, les bourses des pays en développement ont dû encore baisser un peu avant de repartir à la hausse, ce qui s'est traduit par un mouvement plutôt latéral sur l'ensemble du mois. En soi, cela reste constructif, d'autant plus que les derniers signaux en provenance de Chine restent encourageants, la réouverture de l'économie se poursuivait progressivement. Début mars, la Chine a de nouveau tenu ses « Deux Sessions », au cours desquelles les politiques sociales, économiques et diplomatiques du gouvernement ont été annoncées. À cette occasion, le nouveau Premier ministre Li Qiang a également été de plus en plus mis en avant. Il devrait élaborer une nouvelle stratégie de croissance pour remplacer le modèle de croissance chinois fondé sur l'endettement. Lors de ses débuts dans les médias, il a d'emblée tenté de rassurer le secteur privé en adoptant un ton favorable aux entreprises.

Toutefois, lorsque nous sommes revenus à la baisse en avril en raison de la recrudescence des tensions géopolitiques entre les États-Unis et la Chine, les dernières données économiques chinoises étaient plutôt bonnes. La croissance économique au premier trimestre s'avérait meilleure que prévu, ainsi que les ventes au détail en mars. La production industrielle était légèrement inférieure aux attentes, tout comme ces mêmes chiffres en avril. Bonne nouvelle également en provenance de Corée du Sud, qui a annoncé que le gouvernement accorderait, au cours des cinq prochaines années, plus de cinq milliards de dollars d'aide financière à ses fabricants de batteries désireux d'investir aux États-Unis. Ce afin d'aider les entreprises à faire face à l'Inflation Reduction Act américain.

Au mois de mai, les marchés d'actions des pays en développement se sont quelque peu stabilisés après plusieurs mois chahutés. En effet, les tensions géopolitiques se sont régulièrement intensifiées, rendant les investisseurs un peu nerveux. Sur le plan macroéconomique, la Chine a également enregistré de nouveaux chiffres, dont une partie étaient bons, d'autres nettement moins. Cela a relancé les rumeurs selon lesquelles la Chine pourrait envisager un nouvel ensemble de mesures de soutien au secteur immobilier. Toutefois, en raison de l'approche plutôt progressive, ce secteur continuerait à poser problème à la Chine pendant le reste de l'année.

Le mois de juin a de nouveau été marqué par une certaine volatilité, avec une hausse initiale des cours, avant de se consolider un peu dans la seconde moitié du mois à des niveaux finalement encore légèrement supérieurs. Les événements géopolitiques ont continué de dicter presque régulièrement aux investisseurs leur vision optimiste ou pessimiste de la Chine, en particulier. Nous avons souvent souligné qu'il n'y a pas de retour en arrière possible à cet égard, car les États-Unis veulent freiner la Chine dans de nombreux domaines. Toutefois, les deux pays ont encore besoin l'un de l'autre, et la recherche d'un équilibre se poursuivra donc. Entre-temps, les chiffres économiques publiés en Chine ont été bons, puis un peu moins bons, ce qui a renforcé les espoirs quant à des mesures de relance supplémentaires. Les marchés financiers considéraient cela comme positif, le cas échéant. Mais même dans ce cas, il faudrait attendre longtemps avant d'obtenir des signaux significatifs.

Le mois de juillet a été relativement positif pour les pays en développement. À l'époque, la plupart des pays émergents venaient seulement de commencer à relever leurs taux d'intérêt et, l'inflation semblant tranquillement maîtrisée, le terrain semblait propice à un assouplissement monétaire qui permettrait de stimuler les économies. En Chine aussi, les mauvaises nouvelles ont été considérées comme positives, car elles augmentaient la probabilité de nouvelles mesures de relance. Et c'est précisément ce que beaucoup d'investisseurs attendaient pour recommencer à investir davantage en Chine.

Au début du mois d'août, les marchés financiers émergents ont d'abord reculé avant de rebondir. Ce dernier cas s'est produit notamment à la suite de signaux du gouvernement chinois indiquant qu'il commençait progressivement à mettre en œuvre des mesures de relance plus favorables. Si les chiffres d'exportations de la Chine étaient également décevants, les principales préoccupations économiques de la Chine étaient encore principalement liées aux problèmes du secteur immobilier, et la Chine semble maintenant commencer à s'y attaquer. Les investisseurs ont été rassurés par le fait que la banque centrale chinoise allait commencer à utiliser tous les outils de la politique monétaire pour stabiliser davantage la situation.

Le mois de septembre a été à nouveau assez volatil, en partie parce que la banque centrale américaine n'a pas modifié les taux d'intérêt comme prévu, laissant au lieu de cela la porte ouverte à une nouvelle hausse des taux. Cela a eu un impact sur les taux et les devises, et a également exercé une pression sur les marchés d'actions. D'un autre côté, en Chine, des signaux - graduellement - de plus en plus nombreux montraient un désir de réagir plus rapidement. En soi, il est positif que l'on ne se rabatte pas tout de suite sur les soi-disant remèdes miracles du passé, à savoir en investissant principalement dans l'infrastructure et l'immobilier, essentiellement parce qu'une partie de la problématique actuelle trouve sa cause dans cette politique de relance à grande échelle, souvent utilisée auparavant. Dans le même temps, nous avons également observé un peu plus de « green shoots », comme les ventes commerciales en ligne qui ont augmenté de 9,5% en août par rapport à l'année précédente.

Octobre 2023 a été un mois que le monde n'oubliera pas de sitôt, avec le début de la guerre entre Israël et le mouvement extrémiste palestinien Hamas. Le monde a été choqué par une situation à laquelle aucune solution ne semblait se

présenter dans l'immédiat. Les marchés financiers n'ont provisoirement pas réagi de manière trop négative, notamment parce que la banque centrale américaine a indiqué que les taux pourraient ne pas devoir augmenter à nouveau. Il s'agissait là d'un signal potentiellement important et, de ce fait, les taux ont fortement baissé sur une période très courte. Entre-temps, la Chine a publié des chiffres indiquant que les ventes au détail avaient augmenté plus fortement que prévu en septembre, tout comme la production industrielle chinoise. Par conséquent, l'économie dans son ensemble a progressé plus rapidement que prévu au troisième trimestre. Toutefois, le gouvernement chinois restait sur ses gardes et il semblait que des mesures de relance supplémentaires n'étaient pas à exclure dans les mois suivants.

Après plusieurs mois volatils, le mois de novembre a finalement ramené un peu plus d'optimisme sur les marchés financiers. Les taux aux États-Unis ont considérablement baissé, ce qui a donné un bon coup de pouce aux marchés d'actions mondiaux. En Corée du Sud, l'interdiction des ventes à découvert a été renforcée après que des investisseurs particuliers ont signalé des activités illégales de vente à découvert dans certaines banques d'investissement. L'interdiction court jusqu'au juin 2024 et couvre ainsi la période des élections dans le pays en avril 2024. En Chine, il a été annoncé que des mesures de soutien supplémentaires seraient prises en faveur du secteur des promoteurs immobiliers afin d'apporter une certaine stabilité à ce segment important du marché.

Après une année volatile, la tendance positive de novembre a tout de même pu se poursuivre en décembre. Après de nouvelles déclarations de la banque centrale américaine, les taux d'intérêt américains ont de nouveau baissé, ce qui a donné de l'oxygène aux marchés d'actions. Le rallye Santa Claus est ainsi devenu une réalité en décembre. La Chine a également annoncé qu'elle viserait une croissance économique de 5% en 2024, mais comme nous le savons, cela n'a que peu, voire pas d'impact sur l'évolution des marchés financiers à court terme. Il est également apparu clairement que les autorités chinoises n'étaient toujours pas prêtes à lancer de véritables mesures de relance à grande échelle, ce qui signifiait que la confiance ne reviendrait probablement que très progressivement.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Crelan Fund sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Crelan Fund sa (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Crelan Fund sa, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total des capitaux propres et le résultat de l'exercice des compartiments ouverts se présentent comme suit:

| Compartiment | Devise | Total des capitaux propres | Résultat de l'exercice |
|-----------------------|------------|----------------------------|------------------------|
| Econofuture | EUR | 434.017.926,06 | 34.647.193,03 |
| Economext | EUR | 23.999.289,00 | 432.944,70 |
| Econostocks | EUR | 315.490.194,50 | 40.088.873,64 |
| Global Equity DBI-RDT | EUR | 85.992.295,53 | 10.743.929,22 |
| GLOBALISÉ | EUR | 859.499.705,09 | 85.912.940,59 |

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Rapport du commissaire du 29 mars 2024 sur les Comptes
Annuels de Crelan Fund sa pour l'exercice
clos le 31 décembre 2023 (suite)**

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;

**Rapport du commissaire du 29 mars 2024 sur les Comptes
Annuels de Crelan Fund sa pour l'exercice
clos le 31 décembre 2023 (suite)**

- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre

rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

**Rapport du commissaire du 29 mars 2024 sur les Comptes
Annuels de Crelan Fund sa pour l'exercice
clos le 31 décembre 2023 (suite)**

- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 29 mars 2024

EY Réviseurs d'Entreprises srl
Commissaire
Représentée par

Christophe
Boschmans
(Signature)

Digitally signed by Christophe
Boschmans (Signature)
DN: cn=Christophe Boschmans
(Signature), c=BE
Date: 2024.03.29 10:24:27
+01'00"

Christophe Boschmans*
Partner
* Agissant au nom d'une srl

24CBO0122

1.4 . BILAN GLOBALISE

| | Au 31.12.23 (en EUR) | Au 31.12.22 (en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 1: SCHEMA DU BILAN | | |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 859.499.705,09 | 732.304.857,96 |
| II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 828.342.509,66 | 708.940.452,51 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | 222.197.882,82 | 241.356.654,30 |
| B. Instruments du marché monétaire | 46.791.470,12 | |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 549.166.049,02 | 457.476.300,82 |
| D. Autres valeurs mobilières | 518,08 | 376,18 |
| E. OPC à nombre variable de parts | 10.186.589,62 | 10.107.121,21 |
| III. Crédances et dettes à plus d'un an | -159.020,97 | |
| B. Dettes | -159.020,97 | |
| IV. Crédances et dettes à un an au plus | -22.295.978,18 | 1.694.475,69 |
| A. Crédances | | |
| a. Montants à recevoir | 27.439.657,94 | 1.450.945,50 |
| b. Avoirs fiscaux | 949.797,29 | 746.338,59 |
| B. Dettes | | |
| a. Montants à payer (-) | -26.792.966,19 | -50.265,30 |
| c. Emprunts (-) | -23.892.467,22 | -452.543,10 |
| V. Dépôts et liquidités | 54.011.695,36 | 22.480.495,88 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 54.011.695,36 | 22.480.495,88 |
| VI. Comptes de régularisation | -399.500,78 | -810.566,12 |
| B. Produits acquis | 3.678.541,57 | 2.858.540,90 |
| C. Charges à imputer (-) | -4.078.042,35 | -3.669.107,02 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 859.499.705,09 | 732.304.857,96 |
| A. Capital | 778.999.817,70 | 839.015.681,88 |
| B. Participations au résultat | 3.335.941,12 | -11.225.593,32 |
| C. Résultat reporté | -8.748.994,32 | 16.404.662,12 |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | 85.912.940,59 | -111.889.892,72 |

1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

| | Au 31.12.23 (en EUR) | Au 31.12.22 (en EUR) |
|--|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS | | |
| I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values | 83.642.479,46 | -113.549.505,53 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a.Obligations | 13.739.294,09 | -22.096.881,57 |
| B. Instruments du marché monétaire | -159.908,94 | |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 83.762.479,40 | -99.455.772,58 |
| D. Autres valeurs mobilières | 518,08 | 385,54 |
| E. OPC à nombre variable de parts | 297.336,21 | -1.884.641,93 |
| H. Positions et opérations de change | | |
| b.Autres positions et opérations de change | -13.997.239,38 | 9.887.405,01 |
| II. Produits et charges des placements | 15.505.163,22 | 14.120.821,35 |
| A. Dividendes | 8.852.713,62 | 10.022.584,55 |
| B. Intérêts | | |
| a.Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire | 6.881.495,81 | 5.360.105,31 |
| b.Dépôts et liquidités | 915.993,83 | 102.129,75 |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | -171.651,48 | -258.821,01 |
| E. Précomptes mobiliers (-) | | |
| b.D'origine étrangère | -973.388,56 | -1.105.177,25 |
| III. Autres produits | 2.794,16 | 9.876,23 |
| B. Autres | 2.794,16 | 9.876,23 |
| IV. Coûts d'exploitation | -13.104.926,99 | -12.471.084,77 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -209.110,35 | -648.619,27 |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -233.131,20 | -231.817,43 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a.Gestion financière | -4.753.538,31 | -4.369.853,23 |
| E | -95.159,23 | -58.996,88 |
| R | -4.658.379,08 | -4.310.856,35 |
| b.Gestion administrative et comptable | -184.039,61 | -167.446,76 |
| c.Rémunération commerciale | -6.734.838,99 | -6.059.906,76 |
| R | -6.734.838,99 | -6.059.906,76 |
| E. Frais administratifs (-) | -29.768,35 | -63.965,47 |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | -622,65 | -709,25 |
| G. Rémunerations, charges sociales et pensions (-) | -10.284,33 | -8.209,12 |
| H. Services et biens divers (-) | -87.520,94 | -92.755,31 |
| J. Taxes | -804.005,13 | -759.940,52 |
| K. Autres charges (-) | -58.067,13 | -67.861,65 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | 2.403.030,39 | 1.659.612,81 |
| Sous Total II + III + IV | | |
| V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat | 86.045.509,85 | -111.889.892,72 |
| VI. Impôts sur le résultat | -132.569,26 | |
| VII. Résultat de l'exercice (du semestre) | 85.912.940,59 | -111.889.892,72 |
| SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS | | |
| I. Bénéfice (Perte) à affecter | 80.499.887,39 | -106.710.823,92 |
| a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent | -8.748.994,32 | 16.404.662,12 |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter | 85.912.940,59 | -111.889.892,72 |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | 3.335.941,12 | -11.225.593,32 |
| II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital | -69.033.604,40 | 97.982.624,11 |
| III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter | -6.472.955,61 | 8.748.994,32 |
| IV. (Distribution des dividendes) | -4.993.327,28 | -20.794,51 |

1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance ; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique « I. réductions de valeur, moins-values et plus-values ».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.6.2 . Taux de change

| | 31.12.23 | | 31.12.22 | |
|-------|-------------|-----|----------|-----------------|
| 1 EUR | 1,6189 | AUD | | 1,5738 AUD |
| | 5,3660 | BRL | | 5,6348 BRL |
| | 1,4566 | CAD | | 1,4461 CAD |
| | 0,9297 | CHF | | 0,9875 CHF |
| | 7,8658 | CNH | | 7,3842 CNH |
| | 4.279,4143 | COP | | 5.174,9737 COP |
| | 24,6885 | CZK | | 24,1540 CZK |
| | 7,4546 | DKK | | 7,4365 DKK |
| | 0,8666 | GBP | | 0,8873 GBP |
| | 8,6258 | HKD | | 8,3299 HKD |
| | 382,2150 | HUF | | 400,4500 HUF |
| | 17.008,2964 | IDR | | 16.614,4148 IDR |
| | 91,9221 | INR | | 88,2936 INR |
| | 155,7336 | JPY | | 140,8183 JPY |
| | 1.422,6788 | KRW | | 1.349,5376 KRW |
| | 18,7067 | MXN | | 20,7978 MXN |
| | 5,0759 | MYR | | 4,7012 MYR |
| | 11,2185 | NOK | | 10,5135 NOK |
| | 61,1700 | PHP | | 59,4752 PHP |
| | 4,3438 | PLN | | 4,6813 PLN |
| | 98,7558 | RUB | | 77,9094 RUB |
| | 11,1325 | SEK | | 11,1203 SEK |
| | 1,4572 | SGD | | 1,4314 SGD |
| | 33,9023 | TWD | | 33,8025 TWD |
| | 1,1047 | USD | | 1,0673 USD |
| | 20,2013 | ZAR | | 18,1593 ZAR |

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONOFUTURE

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

06/12/2010 au prix de 100,00 EUR par certificat d'action pour les actions de capitalisation.
 14/02/2022 au prix de 100,57 EUR par certificat d'action pour les actions de distribution.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier ses actionnaires d'une croissance intéressante à long terme associée à un risque modéré.

Par essence, l'allocation des actifs ainsi que la sélection des valeurs se font par le gestionnaire sur la base d'une vision à long terme tant au niveau macro-économique qu'au point de vue des techniques d'investissement. Une diversification efficace occupe une place significative dans la politique d'investissement.

La politique d'investissement tient compte, en outre, d'une forme de perception des risques actuelle sur l'ensemble des classes d'actifs. Par conséquent, l'allocation d'actif, dans le cadre de la gestion, peut être adaptée régulièrement en fonction des différents paramètres de risque.

Le maintien de rendements stables est également un des objectifs visés par le compartiment.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Indice de référence : Aucun.

Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

Politique de placement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Pour atteindre son objectif, le compartiment investit essentiellement dans un portefeuille diversifié d'actions (min 0% et max 60% du portefeuille) et d'obligations sans privilégier ni une zone géographique, ni un secteur d'activités.

À titre accessoire, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son portefeuille en instruments du marché monétaire, et 20% en parts d'organismes de placement collectif.

La politique de placement respecte les règles définies à l'Arrêté Royal de 2012.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le Conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour imiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collatéral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

Limites de la politique de placement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). Outre celles déjà précisées, la politique de placement du compartiment est conforme à celle définie par l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Caractéristiques des obligations et des titres de créances

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit sont émis par tout type d'émetteurs : gouvernements, entreprises publiques, entreprises privées et/ou institutions supranationales. Les émissions et/ou les émetteurs auront généralement un rating « investment grade » (minimum BBB- et/ou Baa3). Le compartiment n'investira pas plus de 50% de son portefeuille en obligations dites « High Yield » (à haut rendement) et en obligations qui n'ont pas de « credit rating » (note de crédit). Le compartiment n'investira pas plus de 10% de son portefeuille en obligations de marchés émergents et frontières qui auront un rating inférieur à BB- et/ou Ba3. La note retenue sera celle de l'une des agences de notation principales donnant la note la plus élevée. Les obligations et titres de créance d'une durée d'au moins 398 jours au moment de leur émission, restent qualifiés comme des obligations et titres de créance pendant toute la durée de l'instrument.

Caractéristiques des actions

Le compartiment n'investira pas plus de 5% de son portefeuille en actions de marchés émergents et frontières.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas couvert de manière systématique. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir tout ou en partie le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Règlement SFDR

Le compartiment est soumis à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante.

De plus, le compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Les entreprises ne respectant pas les normes internationales telles que définies dans les "Principes du Pacte Mondial des Nations Unies" (UNGC) ou les réglementations nationales, sont exclues de facto d'une éligibilité du compartiment.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du compartiment sont disponibles dans la rubrique "Politique d'investissement durable" sur le site www.crelan.be ou dans le prospectus.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

ACTIONS

Dans le secteur de la **Consommation de base**, nous avons vendu la position dans la société de produits laitiers et d'eau Danone et l'avons légèrement réduite dans le groupe de snack et de boissons PepsiCo. Nous avons vendu les actions du producteur de saumon Leroy Seafood. La position dans Barry Callebaut a été cédée en raison d'une croissance toujours plus faible. Essity, société active dans l'hygiène et la santé, est une nouvelle addition au compartiment. AB Inbev a quitté le compartiment en raison des problèmes persistants aux États-Unis. Le distributeur alimentaire Ahold Delhaize et le géant alimentaire Nestlé ont fait leur retour dans le portefeuille. Nous avons pris des bénéfices sur l'entreprise de cosmétiques L'Oréal.

Les **soins de santé** sont peu sensibles à la conjoncture et tournés vers l'avenir, car ils jouent sur le vieillissement de la population et l'importance croissante des marchés émergents. Dans ce secteur, les gérants ont ajouté Thermo Fisher et Stryker au portefeuille. Thermo Fisher est un spécialiste des instruments et des équipements pour laboratoires et entreprises pharmaceutiques. Stryker propose des produits et services innovants dans les domaines de la médecine et de la chirurgie, de la neurotechnologie, de l'orthopédie et de ce qui touche à la colonne vertébrale. La position dans l'entreprise de soins oculaires EssilorLuxottica a été augmentée. Au cours de l'année, des positions ont été prises dans le producteur de médicaments Lonza et le groupe pharmaceutique Sanofi. Ces actions ont été vendues plus tard dans l'année. La position dans la société pharmaceutique Roche a été vendue dans le courant de l'année en raison de faibles perspectives de croissance.

Dans le secteur des **Biens de consommation durables**, la plateforme de réservation Booking Holdings a fait son retour dans le portefeuille. L'année dernière, l'entreprise a pleinement profité du regain d'appétit des consommateurs pour les voyages. Par ailleurs, des prises de bénéfices ont été réalisées sur Mercedes-Benz Group, un fabricant de véhicules de luxe.

Dans le secteur **Matériaux**, nous avons cédé la position dans le producteur de lithium Albemarle en raison du prix toujours bas du lithium. Nous nous sommes séparés de la position dans le fabricant de carton Smurfit Kappa et avons augmenté la participation dans l'entreprise de conditionnement Huhtamaki. Le fabricant de tubes DSM a fait son retour dans le portefeuille. Dans le courant de 2023, cette société a fusionné avec son homologue suisse Firmenich.

Dans le secteur **Industrie**, nous avons pris des bénéfices sur l'entreprise finlandaise Metso. Cette entreprise fabrique surtout des équipements pour l'exploitation minière en surface.

Dans le **secteur financier**, nous avons augmenté les actions dans S&P Global. Cette entreprise est surtout connue pour être une agence de notation. Cette activité représente environ un tiers des bénéfices et est très rentable. En outre, l'entreprise est un important fournisseur de données et de services pour le secteur financier et pour le secteur des transports. Nous avons quitté l'assureur vie NN Group en raison des perspectives de croissance trop limitées.

En **Utilities**, nous avons acheté des actions de la société portugaise EDP. Nous les avons vendues plus tard en raison des péripéties chez Orsted, un concurrent dans le développement de parcs éoliens offshore.

Dans le secteur **Communication**, nous avons augmenté les actions du groupe de divertissement Disney. Pour cette entreprise, de gros efforts sont déployés en vue d'un assainissement. La rentabilité des activités de streaming est particulièrement importante à cet égard. En outre, l'entreprise doit également améliorer son offre cinématographique.

Dans le secteur **Technologie de l'information**, nous avons pris des bénéfices sur la société de puces Infineon. La position en NXP Semiconductor a également été vendue. En remplacement, nous avons pris une participation dans la société américaine On Semiconductors. Cette entreprise développe et produit principalement des puces pour le secteur automobile et l'industrie. Nous avons pris des bénéfices sur le fabricant de puces Nvidia et avons acheté des actions de Marvell Technology, un autre grand fabricant de puces. Le fabricant de puces Samsung Electronics a fait son retour dans le portefeuille. Fin 2023, nous avons vendu la participation dans Samsung SDI, un fabricant de batteries pour VE, car nous craignons que les prix de ces batteries soient mis sous pression en raison de la surcapacité dans le secteur. Autodesk a fait son entrée dans le portefeuille. Cette entreprise développe des produits et services logiciels pour l'architecture, l'ingénierie et la construction, entre autres.

OBLIGATIONS

2023 a finalement aussi été une belle année pour les obligations. Même si les investisseurs obligataires ont eu besoin de beaucoup de patience. Les rendements ont été presque entièrement réalisés en novembre et décembre, lorsque les banques centrales ont clairement indiqué qu'elles allaient changer leur fusil d'épaule (et donc privilégier une baisse des

taux directeurs). Depuis le pic du mois d'octobre, les taux sur les obligations d'État de qualité en euros ont baissé de plus de 100 points de base. Une chute aussi brutale des taux d'intérêt en deux mois s'était produite aux États-Unis en 2008. Depuis la création de l'euro, cela n'a été observé sur les obligations d'État de qualité en euros qu'en 2008, 2011 et 2023.

Alors qu'en 2022, l'accent était encore mis sur les échéances courtes et sur la limitation de l'impact des hausses de taux d'intérêt, il a complètement changé en 2023. Le thème central de 2023 est devenu le blocage des taux d'intérêt élevés sur de longues périodes. Pour ce faire, le poids des obligations à court terme a été fortement réduit et le poids des obligations à long terme fortement augmenté.

2.1.8 . Politique future

ACTIONS

Au cours de l'année, diverses modifications ont été apportées au sein du compartiment. Au sein du portefeuille actions, nous étions très attentifs à la diversification sur les secteurs et les entreprises. Le poids des actions américaines a été délibérément augmenté au cours de l'année.

Le portefeuille est un mélange de sociétés à croissance plus prononcée et de sociétés caractérisées par une croissance plus faible, mais dont les bénéfices sont plus stables. Dans les mois à venir, nous voulons continuer à surveiller la diversification en tant que moyen de limiter d'une part la volatilité attendue – en raison des changements de politique des banques centrales et du ralentissement de la croissance économique – mais aussi de générer du rendement.

OBLIGATIONS

2023 a été une année solide pour les obligations. Malgré la baisse des taux en novembre et décembre 2023, les taux restent nettement supérieurs à la moyenne des 10 dernières années. Le potentiel à long terme pour les obligations reste donc supérieur à la moyenne. Un point positif après des années de taux 0. Même si la reprise des marchés obligataires ne se fera certainement pas de manière linéaire.

Nous continuons à nous concentrer sur les thèmes suivants : obligations belges (non notées), obligations des marchés émergents et obligations à long terme :

- Les obligations belges (non notées) donnent souvent des taux d'intérêt attractifs moyennant un risque acceptable.
- Les obligations des marchés émergents restent intéressantes grâce à une combinaison de taux d'intérêt élevés (qui offrent également un tampon contre des taux de change en baisse) et de bons fondamentaux. Tout comme en 2022, les pays en développement restent focalisés sur la qualité.

Le monde est totalement différent pour les obligations début 2023. Alors que les années précédentes, dans un climat de taux d'intérêt nuls et négatifs, on cherchait des endroits où il était encore possible de trouver un peu de rendement, il en va tout autrement aujourd'hui. Les taux sur les obligations de qualité en euros ont atteint leur niveau le plus élevé en 10 ans. Cela offre des opportunités pour les années à venir.

Là où l'année dernière, la protection contre la hausse des taux d'intérêt était l'une des principales priorités du volet obligataire, il est probable que l'on se concentre désormais sur l'immobilisation des taux d'intérêt plus élevés pendant des périodes plus longues. En bref, un allongement des échéances des obligations.

En outre, un bon équilibre entre la liquidité et le risque (tant le risque de change, le risque de crédit que le risque de taux) reste crucial.

Outre l'allongement des échéances, l'accent demeure sur les thèmes suivants : obligations belges (non notées) et obligations des marchés émergents :

- Les obligations belges (non notées) donnent souvent des taux d'intérêt attractifs moyennant un risque acceptable.
- Les obligations des marchés émergents restent intéressantes grâce à une combinaison de taux d'intérêt élevés (qui offrent également un tampon contre des taux de change en baisse) et de bons fondamentaux. Tout comme en 2022, les pays en développement restent focalisés sur la qualité.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

La catégorie de risque 3 correspond à un potentiel limité de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son exposition diversifiée aux marchés des actions et des obligations, ainsi qu'à des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change.

2.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende brut suivant :

- Classe R : 3,13 EUR (BE6331656783)

2.2 . BILAN

| | Au 31.12.23 (en EUR) | Au 31.12.22 (en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 1: SCHEMA DU BILAN | | |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 434.017.926,06 | 392.935.393,03 |
| II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 411.647.594,66 | 382.578.434,84 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | 218.612.283,47 | 235.385.306,16 |
| B. Instruments du marché monétaire | 45.654.719,73 | |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 139.526.953,06 | 139.609.496,18 |
| E. OPC à nombre variable de parts | 7.853.638,40 | 7.583.632,50 |
| III. Crédances et dettes à plus d'un an | -80.299,40 | |
| B. Dettes | -80.299,40 | |
| IV. Crédances et dettes à un an au plus | -727.710,47 | 485.145,02 |
| A. Crédances | | |
| a. Montants à recevoir | 837.583,47 | 261.732,30 |
| b. Avoirs fiscaux | 297.846,40 | 255.405,37 |
| B. Dettes | | |
| a. Montants à payer (-) | -832.645,35 | -24.349,95 |
| c. Emprunts (-) | -1.030.494,99 | -7.642,70 |
| V. Dépôts et liquidités | 21.470.644,89 | 8.903.203,88 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 21.470.644,89 | 8.903.203,88 |
| VI. Comptes de régularisation | 1.707.696,38 | 968.609,29 |
| B. Produits acquis | 3.585.542,71 | 2.751.063,36 |
| C. Charges à imputer (-) | -1.877.846,33 | -1.782.454,07 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 434.017.926,06 | 392.935.393,03 |
| A. Capital | 400.668.107,24 | 444.218.117,54 |
| B. Participations au résultat | 224.910,85 | -1.677.025,43 |
| C. Résultat reporté | -1.522.285,06 | |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | 34.647.193,03 | 49.605.699,08 |

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

| | Au 31.12.23 (en EUR) | Au 31.12.22 (en EUR) |
|--|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS | | |
| I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values | 31.596.712,09 | -51.089.672,22 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | 13.291.628,14 | -21.375.444,77 |
| B. Instruments du marché monétaire | -83.641,11 | |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 22.853.780,68 | -31.606.036,67 |
| D. Autres valeurs mobilières | | 6,81 |
| E. OPC à nombre variable de parts | 561.614,70 | -1.169.097,03 |
| H. Positions et opérations de change | | |
| b. Autres positions et opérations de change | -5.026.670,32 | 3.060.899,44 |
| II. Produits et charges des placements | 9.114.420,68 | 7.646.771,32 |
| A. Dividendes | 2.520.495,27 | 3.173.090,23 |
| B. Intérêts | | |
| a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire | 6.592.805,17 | 4.957.945,57 |
| b. Dépôts et liquidités | 359.220,29 | 54.565,52 |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | -48.770,13 | -116.583,15 |
| E. Précomptes mobiliers (-) | | |
| b. D'origine étrangère | -309.329,92 | -422.246,85 |
| III. Autres produits | 711,76 | 8.126,18 |
| B. Autres | 711,76 | 8.126,18 |
| IV. Coûts d'exploitation | -5.993.987,64 | -6.170.924,36 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -62.871,06 | -432.584,00 |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -121.548,84 | -124.345,00 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | -2.181.298,05 | -2.105.422,36 |
| R | -2.181.298,05 | -2.105.422,36 |
| b. Gestion administrative et comptable | -68.951,58 | -67.313,16 |
| c. Rémunération commerciale | -3.094.198,09 | -2.983.221,55 |
| R | -3.094.198,09 | -2.983.221,55 |
| E. Frais administratifs (-) | -12.164,25 | -24.901,79 |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | -318,20 | -466,24 |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -5.158,50 | -4.450,41 |
| H. Services et biens divers (-) | -28.903,93 | -24.186,35 |
| J. Taxes | -398.691,17 | -388.007,24 |
| K. Autres charges (-) | -19.883,97 | -16.026,26 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | 3.121.144,80 | 1.483.973,14 |
| Sous Total II + III + IV | | |
| V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat | 34.717.856,89 | -49.605.699,08 |
| VI. Impôts sur le résultat | -70.663,86 | |
| VII. Résultat de l'exercice (du semestre) | 34.647.193,03 | -49.605.699,08 |
| SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS | | |
| I. Bénéfice (Perte) à affecter | 33.349.818,82 | -51.282.724,51 |
| a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent | -1.522.285,06 | |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter | 34.647.193,03 | -49.605.699,08 |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | 224.910,85 | -1.677.025,43 |
| II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital | -32.830.545,46 | 49.760.439,45 |
| III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter | 321.530,73 | 1.522.285,06 |
| IV. (Distribution des dividendes) | -840.804,09 | |

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

| Dénomination | Quantité au 31.12.23 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|---|----------------------|--------|------------------|-----------------------|-------------------|----------------|-------------|
| VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE | | | | | | | |
| AUSTRIA 2.9 23-33 20/02A | 1.000.000 | EUR | 102,57% | 1.025.715,00 | 0,25% | 0,24% | |
| BELGIUM 1.7 19-50 22/06A | 300.000 | EUR | 74,52% | 223.551,00 | 0,05% | 0,05% | |
| BELGIUM 2.75 22-39 22/04A | 8.000.000 | EUR | 97,62% | 7.809.760,00 | 1,90% | 1,80% | |
| BELGIUM 4.00 12-32 28/03A | 250.000 | EUR | 111,20% | 278.006,25 | 0,07% | 0,06% | |
| BULGARIA 4.5 23-33 27/01A | 3.000.000 | EUR | 105,24% | 3.157.290,00 | 0,77% | 0,73% | |
| BULGARIA 4.625 22-34 23/09A | 5.740.000 | EUR | 106,56% | 6.116.400,50 | 1,49% | 1,41% | |
| COMMUNAUTE FLAMANDE 0.375 16-26 13/10A | 300.000 | EUR | 93,81% | 281.434,50 | 0,07% | 0,06% | |
| EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A | 1.000.000 | EUR | 74,05% | 740.535,00 | 0,18% | 0,17% | |
| EUROPEAN UNION 1.25 22-43 04/02A | 9.000.000 | EUR | 74,92% | 6.742.710,00 | 1,64% | 1,55% | |
| EUROPEAN UNION 2.625 22-48 04/02A | 7.000.000 | EUR | 93,12% | 6.518.225,00 | 1,58% | 1,50% | |
| GERMANY 0.10 15-26 15/04A | 3.750.000 | EUR | 98,36% | 4.606.523,73 | 1,12% | 1,06% | |
| GERMANY 0.10 15-46 15/04A | 500.000 | EUR | 99,45% | 625.639,14 | 0,15% | 0,14% | |
| GERMANY 0.50 14-30 15/04A | 1.200.000 | EUR | 102,79% | 1.544.446,70 | 0,37% | 0,36% | |
| IRELAND 0.55 21-41 22/04A | 11.500.000 | EUR | 70,06% | 8.056.497,50 | 1,96% | 1,86% | |
| IRELAND 1.50 19-50 15/05A | 6.800.000 | EUR | 75,30% | 5.120.162,00 | 1,24% | 1,18% | |
| ROMANIA 2.0 21-33 14/04A | 1.500.000 | EUR | 74,99% | 1.124.812,50 | 0,27% | 0,26% | |
| ROMANIA 2.124 19-31 16/07A | 1.000.000 | EUR | 79,87% | 798.680,00 | 0,19% | 0,18% | |
| ROMANIA 2.75 15-25 29/10A | 500.000 | EUR | 97,62% | 488.087,50 | 0,12% | 0,11% | |
| ROMANIA 3.375 18-38 08/02A | 1.500.000 | EUR | 78,53% | 1.177.987,50 | 0,29% | 0,27% | |
| ROMANIA 3.75 22-34 07/02A | 2.000.000 | EUR | 86,30% | 1.725.900,00 | 0,42% | 0,40% | |
| ROMANIA 3.875 15-35 29/10A | 500.000 | EUR | 85,42% | 427.095,00 | 0,10% | 0,10% | |
| SERBIE INTERNATIONAL 1.00 21-28 23/09A | 3.000.000 | EUR | 84,66% | 2.539.845,00 | 0,62% | 0,59% | |
| SLOVAKIA 3.75 23-35 23/02A | 700.000 | EUR | 103,06% | 721.423,50 | 0,18% | 0,17% | |
| SPAIN 0.65 16-27 30/11A | 250.000 | EUR | 99,78% | 308.077,77 | 0,07% | 0,07% | |
| SPAIN 1.00 14-30 30/11A | 1.000.000 | EUR | 101,04% | 1.250.296,38 | 0,30% | 0,29% | |
| EUR | | | | 63.409.101,47 | 15,40% | 14,61% | |
| UNITED STATES 0.125 16-26 15/07S | 500.000 | USD | 95,32% | 553.836,60 | 0,13% | 0,13% | |
| UNITED STATES 0.875 17-47 15/02S | 2.750.000 | USD | 79,12% | 2.510.600,46 | 0,61% | 0,58% | |
| UNITED STATES 1.50 16-26 15/08S | 500.000 | USD | 93,63% | 423.812,13 | 0,10% | 0,10% | |
| UNITED STATES 1.75 19-29 15/11S | 4.000.000 | USD | 89,30% | 3.233.631,69 | 0,79% | 0,74% | |
| UNITED STATES 2.25 16-46 15/08S | 12.750.000 | USD | 71,27% | 8.225.562,11 | 2,00% | 1,89% | |
| UNITED STATES 2.50 15-45 15/02S | 5.000.000 | USD | 75,87% | 3.433.992,12 | 0,83% | 0,79% | |
| UNITED STATES 2.5 22-27 31/03S | 1.000.000 | USD | 95,62% | 865.588,08 | 0,21% | 0,20% | |
| UNITED STATES 2.75 22-32 15/08S | 3.000.000 | USD | 91,64% | 2.488.769,07 | 0,61% | 0,57% | |
| US TREASURY N/B 3.8750 23-33 15/08S | 5.500.000 | USD | 99,94% | 4.975.840,76 | 1,21% | 1,15% | |
| USD | | | | 26.711.633,02 | 6,49% | 6,15% | |
| NORWAY 1.75 15-25 13/03A | 55.000.000 | NOK | 97,58% | 4.784.021,93 | 1,16% | 1,10% | |
| NORWAY 2.125 22-32 18/05A | 17.000.000 | NOK | 91,71% | 1.389.655,48 | 0,34% | 0,32% | |
| NOK | | | | 6.173.677,41 | 1,50% | 1,42% | |
| POLAND 0.25 21-26 25/10A | 10.000.000 | PLN | 87,96% | 2.025.035,97 | 0,49% | 0,47% | |
| POLAND 1.75 21-32 25/04A | 6.500.000 | PLN | 77,77% | 1.163.760,00 | 0,28% | 0,27% | |
| PLN | | | | 3.188.795,97 | 0,77% | 0,74% | |
| UNITED KINGDOM 1.5000 21-53 31/07S | 3.000.000 | GBP | 55,73% | 1.929.461,66 | 0,47% | 0,44% | |
| GBP | | | | 1.929.461,66 | 0,47% | 0,44% | |
| CANADA 0.50 20-25 01/09S | 950.000 | CAD | 94,55% | 616.629,31 | 0,15% | 0,14% | |
| CANADA 2.75 23-33 01/06S | 1.700.000 | CAD | 97,10% | 1.133.232,19 | 0,28% | 0,26% | |
| CAD | | | | 1.749.861,50 | 0,43% | 0,40% | |
| CZECH REPUBLIC 1.00 15-26 26/06A | 13.500.000 | CZK | 92,83% | 507.606,78 | 0,12% | 0,12% | |
| CZECH REPUBLIC 1.50 20-40 24/04A | 25.000.000 | CZK | 71,90% | 728.036,33 | 0,18% | 0,17% | |
| CZK | | | | 1.235.643,11 | 0,30% | 0,29% | |
| OBLIGATIONS-Emises par un état | | | | 104.398.174,14 | 25,36% | 24,05% | |
| ADLER FINANCING 6.25 23-25 30/06U | 845.000 | EUR | 105,15% | 888.517,50 | 0,22% | 0,20% | |

| Dénomination | Quantité au 31.12.23 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|---|-------------------------|--------|---------------------|------------------------|----------------------|-------------------|----------------|
| ADLER GROUP S.A. 3.25 20-25 05/08A | 3.000.000 | EUR | 37,06% | 1.111.755,00 | | 0,27% | 0,26% |
| AT AND T INC FLR 20-XX 01/05A | 5.000.000 | EUR | 96,35% | 4.817.550,00 | | 1,17% | 1,11% |
| COFINIMMO SA 1 22-28 24/01A 22-28 24/01A | 2.200.000 | EUR | 90,68% | 1.994.927,00 | | 0,49% | 0,46% |
| COLRUYT GROUP N.V. 4.25 23-28 21/02A | 7.200.000 | EUR | 103,52% | 7.453.368,00 | | 1,81% | 1,72% |
| COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE 3 21-28 12/05A | 1.500.000 | EUR | 94,67% | 1.420.061,46 | | 0,35% | 0,33% |
| CPT NV 0.5 21-25 21/06A | 800.000 | EUR | 94,31% | 754.440,00 | | 0,18% | 0,17% |
| CTP NV 0.875 22-26 20/01A | 2.000.000 | EUR | 92,68% | 1.853.630,00 | | 0,45% | 0,43% |
| EANDIS SYST OPERATOR 2.00 17-25 23/06A | 4.980.500 | EUR | 97,91% | 4.876.283,04 | | 1,19% | 1,12% |
| ELIA TRANSMISSION BE 3.625 23-33 18/01A | 400.000 | EUR | 103,39% | 413.568,00 | | 0,10% | 0,10% |
| FLUVIUS SYSTEM 0.6250 21-31 24/11A | 1.400.000 | EUR | 81,88% | 1.146.369,00 | | 0,28% | 0,26% |
| FLUVIUS SYSTEM OPERA 3.857 23-33 09/05A | 1.200.000 | EUR | 103,52% | 1.242.186,00 | | 0,30% | 0,29% |
| FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 4 22-32 06/07A | 800.000 | EUR | 104,27% | 834.168,00 | | 0,20% | 0,19% |
| IBERDROLA INTL BV FL.R 19-XX 12/02A | 6.000.000 | EUR | 99,03% | 5.941.650,00 | | 1,44% | 1,37% |
| IMMOBEL 4.75 22-26 29/06A | 4.000.000 | EUR | 100,63% | 4.025.100,00 | | 0,98% | 0,93% |
| KINEPOLIS GROUP SA 2.4 17-25 15/12A | 1.000.000 | EUR | 91,25% | 912.482,40 | | 0,22% | 0,21% |
| KINEPOLIS GROUP SA 2.75 19-26 18/12A | 2.100.000 | EUR | 94,00% | 1.973.898,42 | | 0,48% | 0,45% |
| MOLNLYCKE HOLDING AB 1.875 17-25 28/02AA | 100.000 | EUR | 97,73% | 97.730,50 | | 0,02% | 0,02% |
| NEXTENSA 1.95 19-26 28/11A 0 19-26 28/11A | 800.000 | EUR | 88,65% | 709.212,00 | | 0,17% | 0,16% |
| NN GROUP NV 4.375 14-XX 13/06A | 996.000 | EUR | 99,96% | 995.616,54 | | 0,24% | 0,23% |
| NN GROUP NV FL.R 14-XX 15/07A | 1.000.000 | EUR | 99,89% | 998.890,00 | | 0,24% | 0,23% |
| NN GROUP NV FL.R 22-43 01/03A | 1.500.000 | EUR | 102,31% | 1.534.612,50 | | 0,37% | 0,35% |
| NN GROUP NV FL.R 23-43 03/11A | 1.000.000 | EUR | 106,93% | 1.069.345,00 | | 0,26% | 0,25% |
| NV BEKAERT SA 2.75 19-26 25/10A | 1.825.000 | EUR | 97,88% | 1.786.346,50 | | 0,43% | 0,41% |
| NV BEKAERT SA 2.75 20-27 23/10A | 1.953.000 | EUR | 97,37% | 1.901.675,16 | | 0,46% | 0,44% |
| OEBB-INFRASTRUCKTUR 3 13-33 24/10A | 350.000 | EUR | 103,01% | 360.535,00 | | 0,09% | 0,08% |
| ORSTED 5.25 22-XX 08/12A | 1.000.000 | EUR | 100,20% | 1.002.040,00 | | 0,24% | 0,23% |
| PROSUS NV 1.985 21-33 13/07A | 1.000.000 | EUR | 74,18% | 741.790,00 | | 0,18% | 0,17% |
| PROSUS NV 2.031 20-32 03/08A | 1.000.000 | EUR | 76,71% | 767.110,00 | | 0,19% | 0,18% |
| SKY LIMITED 2.25 15-25 17/11A 5-25 17/11A | 500.000 | EUR | 98,38% | 491.882,50 | | 0,12% | 0,11% |
| TESSENDERLO CHEMIE 3.375 15-25 15/07A | 2.000.000 | EUR | 99,17% | 1.983.390,00 | | 0,48% | 0,46% |
| UCB 5.2 23-29 21/11A | 1.500.000 | EUR | 106,42% | 1.596.247,50 | | 0,39% | 0,37% |
| VGP SA 1.5 21-29 08/04A | 3.500.000 | EUR | 78,08% | 2.732.940,00 | | 0,66% | 0,63% |
| VGP SA 1.625 22-27 17/01A | 2.500.000 | EUR | 88,06% | 2.201.550,00 | | 0,54% | 0,51% |
| VGP SA 2.25 22-30 17/01A | 2.000.000 | EUR | 79,03% | 1.580.640,00 | | 0,39% | 0,36% |
| VGP SA 3.50 18-26 19/03A | 1.812.000 | EUR | 97,52% | 1.767.008,04 | | 0,43% | 0,41% |
| EUR | | | | 65.978.515,06 | | 16,03% | 15,20% |
| APPLE INC 3.85 13-43 04/05S | 1.000.000 | USD | 89,28% | 808.251,48 | | 0,20% | 0,19% |
| AT&T INC 3.65 21-59 15/09S | 633.000 | USD | 71,95% | 412.310,99 | | 0,10% | 0,09% |
| ATT INC 3.5 20-41 28/05S | 2.000.000 | USD | 79,59% | 1.441.026,57 | | 0,35% | 0,33% |
| GILEAD SCIENCES INC 3.50 14-25 01/02S | 1.500.000 | USD | 98,46% | 1.336.977,77 | | 0,32% | 0,31% |
| KRAFT HEINZ FOODS CO 6.875 12-39 26/01S | 1.000.000 | USD | 115,81% | 1.048.409,00 | | 0,25% | 0,24% |
| LENOVO GROUP LTD 5.875 20-25 24/04S | 2.000.000 | USD | 100,49% | 1.819.390,76 | | 0,44% | 0,42% |
| LEVI STRAUSS & CO 3.5 21-31 01/03S | 1.000.000 | USD | 87,03% | 787.815,14 | | 0,19% | 0,18% |
| MICROSOFT CORP 2.525 20-50 01/06S | 1.000.000 | USD | 68,50% | 620.142,13 | | 0,15% | 0,14% |
| PROSUS NV 3.6800 20-30 21/01S | 2.000.000 | USD | 87,59% | 1.585.796,41 | | 0,39% | 0,37% |
| QUALCOMM INC 4.65 15-35 20/05S | 700.000 | USD | 102,58% | 650.049,79 | | 0,16% | 0,15% |
| SHERWIN-WILLIAMS CO 3.45 17-27 01/06S | 1.000.000 | USD | 96,59% | 874.385,55 | | 0,21% | 0,20% |
| SMURFIT CAPITAL FNDG 7.50 95-25 20/11S | 400.000 | USD | 103,26% | 373.905,37 | | 0,09% | 0,09% |
| USD | | | | 11.758.460,96 | | 2,85% | 2,71% |
| BRITISH TELECOM FL.R 23-83 20/12A | 300.000 | GBP | 105,87% | 366.508,57 | | 0,09% | 0,08% |
| TESCO CORP TREASURY 2.5 19-25 02/05A | 1.400.000 | GBP | 96,83% | 1.564.419,82 | | 0,38% | 0,36% |
| GBP | | | | 1.930.928,39 | | 0,47% | 0,44% |
| LEROY SEAFOOD GROUP FL.R 21-26 17/09Q | 10.000.000 | NOK | 100,07% | 892.048,85 | | 0,22% | 0,21% |
| NOK | | | | 892.048,85 | | 0,22% | 0,21% |
| OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée | | | | 80.559.953,26 | | 19,57% | 18,56% |
| ALIAxis FINANCE 0.8750 21-28 08/11A | 2.700.000 | EUR | 85,00% | 2.294.865,00 | | 0,56% | 0,53% |
| FRESENIUS FINANCE IR 0 21-25 01/04A | 1.000.000 | EUR | 94,33% | 943.310,00 | | 0,23% | 0,22% |
| FRESENIUS FIN IRL 3.00 17-32 30/01A | 1.450.000 | EUR | 95,09% | 1.378.747,00 | | 0,33% | 0,32% |
| GAS NAT FENOSA FL.R 15-49 29/12A | 1.000.000 | EUR | 99,34% | 993.410,00 | | 0,24% | 0,23% |
| GIMV NV 2.2500 21-29 15/03A | 500.000 | EUR | 92,42% | 462.110,00 | | 0,11% | 0,10% |
| GIMV NV 3.50 19-31 05/07A | 3.450.000 | EUR | 97,39% | 3.360.110,25 | | 0,82% | 0,77% |
| KBC GROUPE NV FL.R 18-XX XX/XXS | 1.000.000 | EUR | 92,39% | 923.880,00 | | 0,22% | 0,21% |
| LA LORRAINE BAK 3.0000 20-27 15/12A | 2.375.000 | EUR | 96,23% | 2.285.450,63 | | 0,56% | 0,53% |
| SIEMENS FIN NV 2.875 13-28 10/03A | 200.000 | EUR | 101,43% | 202.856,00 | | 0,05% | 0,05% |
| SMURFIT KAPPA TSY 0.5000 21-29 22/09A | 500.000 | EUR | 85,72% | 428.615,00 | | 0,10% | 0,10% |

| Dénomination | Quantité au 31.12.23 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|--|-------------------------|--------|---------------------|------------------------|----------------------|-------------------|----------------|
| SMURFIT KAPPA TSY 1.21-33 22/09A 3 22/09A | 500.000 | EUR | 80,17% | 400.852,50 | | 0,10% | 0,09% |
| SOFINA SA 1.0000 21-28 23/09A | 6.100.000 | EUR | 84,47% | 5.152.883,50 | | 1,25% | 1,19% |
| VOLKSWAGEN INTL FIN FL.R 15-30 20/03A | 1.500.000 | EUR | 89,62% | 1.344.285,00 | | 0,33% | 0,31% |
| VOLKSWAGEN INTL FIN FL.R 20-XX 17/06A | 1.000.000 | EUR | 97,43% | 974.280,00 | | 0,24% | 0,22% |
| EUR | | | | 21.145.654,88 | | 5,14% | 4,87% |
| BANQUE EUROP INVEST 2.9 15-25 17/10S | 3.800.000 | AUD | 97,78% | 2.295.046,02 | | 0,56% | 0,53% |
| AUD | | | | 2.295.046,02 | | 0,56% | 0,53% |
| AIA GROUP LTD FL.R 21-XX 07/10S | 650.000 | USD | 91,43% | 537.988,06 | | 0,13% | 0,13% |
| BANQUE EUROP INVEST 4.875 06-36 15/02S | 500.000 | USD | 107,34% | 485.837,15 | | 0,12% | 0,11% |
| DEV BANK OF JAPAN 2.625 17-27 01/09S | 300.000 | USD | 94,13% | 255.628,03 | | 0,06% | 0,06% |
| USD | | | | 1.279.453,24 | | 0,31% | 0,30% |
| VOLKSWAGEN FINANCIAL 3.2522-2713/04A | 1.000.000 | GBP | 94,82% | 1.094.172,29 | | 0,26% | 0,25% |
| GBP | | | | 1.094.172,29 | | 0,26% | 0,25% |
| OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit | | | | 25.814.326,43 | | 6,27% | 5,95% |
| OBLIGATIONS | | | | 210.772.453,83 | | 51,20% | 48,56% |
| BQ CENTRALE DE TUNISE 5.625 17-24 17/02A | 1.500.000 | EUR | 96,83% | 1.452.382,50 | | 0,35% | 0,33% |
| GBL 1.375 17-24 23/05A | 1.800.000 | EUR | 99,03% | 1.782.504,00 | | 0,44% | 0,41% |
| EUR | | | | 3.234.886,50 | | 0,79% | 0,74% |
| RECKITT BENCKISER TR S 2.75 17-24 26/06S | 2.000.000 | USD | 98,53% | 1.783.913,45 | | 0,43% | 0,41% |
| USD | | | | 1.783.913,45 | | 0,43% | 0,41% |
| KFW 2.7 21-24 25/03A 2.7 21-24 25/03A | 4.000.000 | CNH | 99,90% | 508.001,73 | | 0,12% | 0,12% |
| CNH | | | | 508.001,73 | | 0,12% | 0,12% |
| INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit | | | | 5.526.801,68 | | 1,34% | 1,27% |
| BRUSSELS AIRPORT CO 1 17-24 03/05A 3/05A | 300.000 | EUR | 99,06% | 297.183,00 | | 0,07% | 0,07% |
| DS SMITH PLC 1.375 17-24 26/07A | 100.000 | EUR | 98,58% | 98.578,00 | | 0,03% | 0,02% |
| KRAFT HEINZ FOODS CO 1.50 16-24 24/05A | 1.000.000 | EUR | 99,05% | 990.520,00 | | 0,24% | 0,23% |
| MOLNLYCKE HLDG 1.75 15-24 28/02A | 300.000 | EUR | 99,64% | 298.912,50 | | 0,07% | 0,07% |
| STELLANTIS 3.75 16-24 29/03A | 1.000.000 | EUR | 99,94% | 999.385,00 | | 0,24% | 0,23% |
| VALEO SA 3.25 14-24 22/01A | 200.000 | EUR | 99,92% | 199.848,00 | | 0,05% | 0,05% |
| VGP SA 3.25 17-24 06/07A | 281.000 | EUR | 99,00% | 278.178,76 | | 0,07% | 0,06% |
| VRANKEN-POMMERY 3.45 19-24 19/06A | 294.000 | EUR | 98,79% | 290.445,54 | | 0,07% | 0,07% |
| EUR | | | | 3.453.050,80 | | 0,84% | 0,80% |
| ATT INC FL.R 18-24 12/06Q | 1.000.000 | USD | 100,32% | 908.161,41 | | 0,22% | 0,21% |
| USD | | | | 908.161,41 | | 0,22% | 0,21% |
| INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée | | | | 4.361.212,21 | | 1,06% | 1,01% |
| NORWAY 3.00 14-24 14/03A | 101.000.000 | NOK | 99,68% | 8.973.816,46 | | 2,18% | 2,07% |
| NOK | | | | 8.973.816,46 | | 2,18% | 2,07% |
| HUNGARY 5.375 14-24 25/03S | 500.000 | USD | 100,02% | 452.724,85 | | 0,11% | 0,10% |
| UNITED STATES 0.25 15-25 15/01S | 3.000.000 | USD | 97,11% | 3.425.806,05 | | 0,83% | 0,79% |
| UNITED STATES 0.50 19-24 15/04S | 2.000.000 | USD | 98,78% | 2.181.834,72 | | 0,53% | 0,50% |
| USD | | | | 6.060.365,62 | | 1,47% | 1,39% |
| CZECH REPUBLIC 0 21-24 12/12U | 140.000.000 | CZK | 95,55% | 5.418.028,64 | | 1,32% | 1,25% |
| CZK | | | | 5.418.028,64 | | 1,32% | 1,25% |
| SPAIN 1.80 13-24 30/11A | 4.200.000 | EUR | 100,07% | 5.215.328,21 | | 1,27% | 1,20% |
| EUR | | | | 5.215.328,21 | | 1,27% | 1,20% |
| CANADA 2.7500 22-24 01/08S | 4.100.000 | CAD | 98,81% | 2.781.306,46 | | 0,68% | 0,64% |
| CAD | | | | 2.781.306,46 | | 0,68% | 0,64% |
| UNITED KINGDOM 0.25 21-25 31/01S | 2.200.000 | GBP | 95,72% | 2.430.167,90 | | 0,59% | 0,56% |
| GBP | | | | 2.430.167,90 | | 0,59% | 0,56% |

| Dénomination | Quantité au 31.12.23 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|--|-------------------------|--------|---------------------|-------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| POLAND 2.5 18-24 25/04A PLN | 8.500.000 | PLN | 99,23% | 1.941.737,55 1.941.737,55 | | 0,47% 0,47% | 0,45% 0,45% |
| INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état | | | | 32.820.750,84 | | 7,98% | 7,56% |
| INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE | | | | 42.708.764,73 | | 10,38% | 9,84% |
| ALPHABET INC -A- | 41.000 | USD | 139,69 | 5.184.710,09 | 1,26% | 1,19% | |
| APPLE INC | 10.000 | USD | 192,53 | 1.742.904,99 | 0,42% | 0,40% | |
| ARISTA NETWORKS INC | 26.000 | USD | 235,51 | 5.543.167,52 | 1,35% | 1,28% | |
| AUTODESK INC | 16.000 | USD | 243,48 | 3.526.619,29 | 0,86% | 0,81% | |
| BLACKROCK INC | 6.450 | USD | 811,80 | 4.740.062,46 | 1,15% | 1,09% | |
| BOOKING HOLDINGS INC | 1.500 | USD | 3.547,22 | 4.816.756,44 | 1,17% | 1,11% | |
| BOSTON SCIENTIF CORP | 83.000 | USD | 57,81 | 4.343.665,41 | 1,06% | 1,00% | |
| EMERSON ELECTRIC CO | 33.000 | USD | 97,33 | 2.907.608,74 | 0,71% | 0,67% | |
| FEDEX CORP | 18.000 | USD | 252,97 | 4.122.083,92 | 1,00% | 0,95% | |
| MARVELL TECH --- REGISTERED SHS | 54.000 | USD | 60,31 | 2.948.209,84 | 0,72% | 0,68% | |
| MICROSOFT CORP | 16.000 | USD | 376,04 | 5.446.648,26 | 1,32% | 1,26% | |
| MONDELEZ INTERNATIONAL INC | 34.000 | USD | 72,43 | 2.229.321,50 | 0,54% | 0,51% | |
| NEWMONT CORPORATION | 121.000 | USD | 41,39 | 4.533.734,67 | 1,10% | 1,05% | |
| NIKE INC | 36.000 | USD | 108,57 | 3.538.242,88 | 0,86% | 0,82% | |
| ON SEMICONDUCTOR CORP | 55.000 | USD | 83,53 | 4.158.919,11 | 1,01% | 0,96% | |
| PEPSICO INC | 12.500 | USD | 169,84 | 1.921.875,71 | 0,47% | 0,44% | |
| S&P GLOBAL INC | 12.000 | USD | 440,52 | 4.785.443,35 | 1,16% | 1,10% | |
| STRYKER CORP | 13.000 | USD | 299,46 | 3.524.175,08 | 0,86% | 0,81% | |
| THERMO FISHER SCIENT SHS | 7.400 | USD | 530,79 | 3.555.738,02 | 0,86% | 0,82% | |
| VISA INC -A- | 22.000 | USD | 260,35 | 5.185.081,25 | 1,26% | 1,20% | |
| WALT DISNEY CO | 42.000 | USD | 90,29 | 3.432.924,46 | 0,83% | 0,79% | |
| États-Unis | | | | 82.187.892,99 | | 19,97% | 18,94% |
| AIR LIQUIDE SA | 17.000 | EUR | 176,12 | 2.994.040,00 | 0,73% | 0,69% | |
| CIE DE SAINT-GOBAIN | 54.000 | EUR | 66,66 | 3.599.640,00 | 0,87% | 0,83% | |
| ESSILORLUXOTTICA SA | 13.260 | EUR | 181,60 | 2.408.016,00 | 0,58% | 0,55% | |
| VINCI SA | 35.000 | EUR | 113,70 | 3.979.500,00 | 0,97% | 0,92% | |
| France | | | | 12.981.196,00 | | 3,15% | 2,99% |
| ABB LTD PREFERENTIAL SHARE | 65.000 | CHF | 37,30 | 2.607.830,48 | 0,63% | 0,60% | |
| DSM FIRMINICH | 16.000 | EUR | 92,00 | 1.472.000,00 | 0,36% | 0,34% | |
| NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE | 34.500 | CHF | 97,51 | 3.618.473,70 | 0,88% | 0,83% | |
| Suisse | | | | 7.698.304,18 | | 1,87% | 1,77% |
| ASSA ABLOY AB | 164.000 | SEK | 290,30 | 4.276.595,55 | 1,04% | 0,99% | |
| ESSITY AB REGISTERED -B- | 80.000 | SEK | 250,00 | 1.796.541,66 | 0,44% | 0,41% | |
| Suède | | | | 6.073.137,21 | | 1,48% | 1,40% |
| SAMSUNG ELEC GDR REP.0,5 VGT HS -144A- Corée du Sud | 4.000 | USD | 1.498,00 | 5.424.342,55 5.424.342,55 | 1,32% | 1,25% 1,32% | 1,25% |
| AGNICO EAGLE MINES LTD Canada | 98.000 | USD | 54,85 | 4.866.066,17 4.866.066,17 | 1,18% | 1,12% 1,18% | 1,12% |
| KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV STELLANTIS --- BEARER AND REGISTERED SHS Pays-Bas | 50.000 | EUR | 26,02 | 1.300.750,00 | 0,31% | 0,30% | |
| | 136.000 | EUR | 21,15 | 2.876.400,00 | 0,70% | 0,66% | |
| | | | | 4.177.150,00 | | 1,01% | 0,96% |
| IBERDROLA SA Espagne | 315.000 | EUR | 11,87 | 3.739.050,00 3.739.050,00 | 0,91% | 0,86% 0,91% | 0,86% |
| SHENZHOU INTERNATIONAL GROUP Chine | 370.000 | HKD | 80,40 | 3.448.743,59 3.448.743,59 | 0,84% | 0,80% 0,84% | 0,80% |
| ASTRAZENECA PLC Royaume-Uni | 28.000 | GBP | 106,00 | 3.425.076,45 3.425.076,45 | 0,83% | 0,79% 0,83% | 0,79% |
| TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS) Taiwan | 33.000 | USD | 104,00 | 3.106.866,43 3.106.866,43 | 0,75% | 0,72% 0,75% | 0,72% |
| HUHTAMAKI OYJ Finlande | 65.000 | EUR | 36,73 | 2.387.450,00 2.387.450,00 | 0,58% | 0,55% 0,58% | 0,55% |

| Dénomination | Quantité au 31.12.23 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|--|-------------------------|--------|---------------------|-------------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| ADLER GROUP SA Luxembourg | 22.033 | EUR | 0,53 | 11.677,49 11.677,49 | | 0,00% 0,00% | 0,00% 0,00% |
| ACTIONS | | | | 139.526.953,06 | | 33,89% | 32,15% |
| ECONOPOLIS EM GOV BONDS O EUR CAP Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | 38.685 | EUR | 119,64 | 4.628.273,40 4.628.273,40 | 24,63% | 1,13% 1,13% | 1,07% 1,07% |
| OPC-Obligations | | | | 4.628.273,40 | | 1,13% | 1,07% |
| ECONOPOLIS EMERGING MARKET EQUITIES O Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | 35.750 | EUR | 90,22 | 3.225.365,00 3.225.365,00 | 24,48% | 0,78% 0,78% | 0,74% 0,74% |
| OPC-Actions | | | | 3.225.365,00 | | 0,78% | 0,74% |
| OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS | | | | 7.853.638,40 | | 1,91% | 1,81% |
| <u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u> | | | | | | | |
| COFINIMMO FL.R 20-28 21/02Q | 1.700.000 | EUR | 100,18% | 1.703.078,83 | | 0,41% | 0,39% |
| DUVEL MOORTGAT NV 2.15 18-26 05/06A | 1.500.000 | EUR | 97,84% | 1.467.600,24 | | 0,36% | 0,34% |
| KINEPOLIS GROUP NV 2.9 17-27 15/12A | 4.500.000 | EUR | 89,05% | 4.007.128,72 | | 0,97% | 0,93% |
| UNI BRUSSEL 1.653 15-35 30/10A EUR | 750.000 | EUR | 88,27% | 662.021,85 7.839.829,64 | | 0,16% 1,90% | 0,15% 1,81% |
| OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée | | | | 7.839.829,64 | | 1,90% | 1,81% |
| OBLIGATIONS | | | | 7.839.829,64 | | 1,90% | 1,81% |
| COFINIMMO SA 2.00 16-24 09/12A EUR | 3.000.000 | EUR | 98,20% | 2.945.955,00 2.945.955,00 | | 0,72% 0,72% | 0,68% 0,68% |
| INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée | | | | 2.945.955,00 | | 0,72% | 0,68% |
| INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE | | | | 2.945.955,00 | | 0,72% | 0,68% |
| ADLER GROUP SA | 9.950 | EUR | 0,00 | 0,00 | | 0,00% | 0,00% |
| TOTAL PORTEFEUILLE | | | | 411.647.594,66 | | 100,00% | 94,85% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | EUR | | 21.106.899,19 | | | 4,86% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | SEK | | 156.094,30 | | | 0,04% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | CZK | | 26.240,50 | | | 0,01% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | AUD | | 26.822,10 | | | 0,01% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | PLN | | 59.196,84 | | | 0,01% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | NOK | | 17.589,76 | | | 0,01% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | CAD | | 50.568,96 | | | 0,01% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | MXN | | 3.382,56 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | HKD | | 7.764,57 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | GBP | | 4.160,89 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | DKK | | 7.064,93 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | CHF | | 3.996,30 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | CNH | | 863,99 21.470.644,89 | | | 0,00% 4,95% |
| Avoirs bancaires à vue | | | | 21.470.644,89 | | | |
| DEPOTS ET LIQUIDITES | | | | -727.710,47 | | | -0,17% |
| CREANCES ET DETTES DIVERSES | | | | 1.627.396,98 | | | 0,37% |
| AUTRES | | | | 434.017.926,06 | | | 100,00% |

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

| Par pays | | |
|-----------|--|--------|
| Allemagne | | 1,77% |
| Autriche | | 0,34% |
| Belgique | | 22,54% |
| Bulgarie | | 2,25% |
| Canada | | 2,28% |
| Chine | | 1,28% |
| Colombie | | 0,62% |

| | |
|--------------------|----------------|
| Corée du Sud | 1,32% |
| Danemark | 0,24% |
| Espagne | 2,55% |
| États-Unis | 31,39% |
| Finlande | 0,58% |
| France | 3,27% |
| Hong-Kong | 0,13% |
| Hongrie | 0,11% |
| Irlande | 4,06% |
| Japon | 0,06% |
| Luxembourg | 3,07% |
| Norvège | 3,90% |
| Pays-Bas | 6,32% |
| Pologne | 1,25% |
| République tchèque | 1,62% |
| Roumanie | 1,39% |
| Royaume-Uni | 2,94% |
| Slovaquie | 0,18% |
| Suède | 1,57% |
| Suisse | 1,87% |
| Taiwan | 0,75% |
| Tunisie | 0,35% |
| TOTAL | 100,00% |

| Par secteur | |
|--|--------|
| Art graphique, maison d'édition | 1,16% |
| Articles de bureaux et ordinateurs | 1,06% |
| Autre | 0,09% |
| Banques et institutions financières | 0,97% |
| Bien de consommation divers | 1,01% |
| Biotechnologie | 0,33% |
| Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc. | 0,07% |
| Chimie | 1,21% |
| Compagnies d'assurance | 1,25% |
| Construction de machines et appareils | 1,04% |
| Constructions, matériaux de construction | 0,21% |
| Distribution, commerce de détail | 2,59% |
| Electronique et semi-conducteurs | 3,95% |
| Electrotechnique et électronique | 2,78% |
| Energie et eau | 3,22% |
| Fonds d'investissement | 1,12% |
| Holding et sociétés financières | 11,48% |
| Industrie agro-alimentaire | 2,69% |
| Industrie automobile | 1,82% |
| Industrie pharmaceutique et cosmétique | 4,25% |
| Industries d'emballage | 0,02% |
| Internet et services d'Internet | 6,86% |
| Métaux et pierres précieuses | 2,28% |
| Métaux non ferreux | 0,90% |
| Organisations supranationales | 4,08% |
| Pays et gouvernements | 29,86% |
| Restauration, industrie hôtelière | 1,68% |

| | |
|---|----------------|
| Service de santé publique et service social | 0,16% |
| Services divers | 0,07% |
| Sociétés immobilières | 5,91% |
| Tabac et alcool | 0,43% |
| Télécommunication | 2,21% |
| Textile et habillement | 1,89% |
| Transports | 1,00% |
| Villes, autorités municipales | 0,35% |
| TOTAL | 100,00% |

| Par devise | |
|-------------------|----------------|
| AUD | 0,56% |
| CAD | 1,10% |
| CHF | 1,51% |
| CNH | 0,12% |
| CZK | 1,62% |
| EUR | 50,00% |
| GBP | 2,63% |
| HKD | 0,84% |
| NOK | 3,90% |
| PLN | 1,25% |
| SEK | 1,47% |
| USD | 35,00% |
| TOTAL | 100,00% |

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

| | 1er semestre | 2ème semestre | Exercice complet |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Achats | 95.335.716,99 | 62.481.581,99 | 157.817.298,98 |
| Ventes | 88.465.298,32 | 71.732.063,07 | 160.197.361,39 |
| Total 1 | 183.801.015,31 | 134.213.645,06 | 318.014.660,37 |
| Souscriptions | 22.277.618,78 | 20.278.617,20 | 42.650.535,45 |
| Remboursements | 18.759.915,54 | 17.447.535,95 | 36.215.195,45 |
| Total 2 | 41.037.534,32 | 37.726.153,15 | 78.865.730,90 |
| Moyenne de référence de l'actif net total | 409.850.619,77 | 415.086.927,02 | 412.511.693,95 |
| Taux de rotation | 34,83% | 23,25% | 57,97% |

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

R

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | | | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | | |
|---------|--|------------|-------------|-----------|----------------|------------|--------------|---|---------------|----------------|--------------|---|--------------|-------|
| | Souscrites | | Remboursées | | Fin de période | | | Souscriptions | | Remboursements | | de la classe | d'une action | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Total | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | | Cap. | Dis. |
| 2021 | 677.767,14 | | 214.860,31 | | 2.895.066,35 | | 2.865.066,35 | 86.189.613,90 | | 27.238.864,96 | | 381.220.511,72 | 131,68 | |
| 2022 | 652.310,08 | 162.697,27 | 288.300,87 | 7.223,94 | 3.259.075,55 | 155.473,33 | 3.414.548,88 | 82.023.072,65 | 15.770.809,68 | 35.316.542,69 | 673.900,25 | 392.935.393,03 | 116,41 | 87,12 |
| 2023 | 258.529,84 | 125.063,61 | 289.974,52 | 11.909,43 | 3.227.630,87 | 268.627,51 | 3.496.258,37 | 31.299.427,60 | 11.351.107,85 | 35.136.595,61 | 1.078.599,84 | 434.017.926,06 | 126,59 | 94,73 |

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

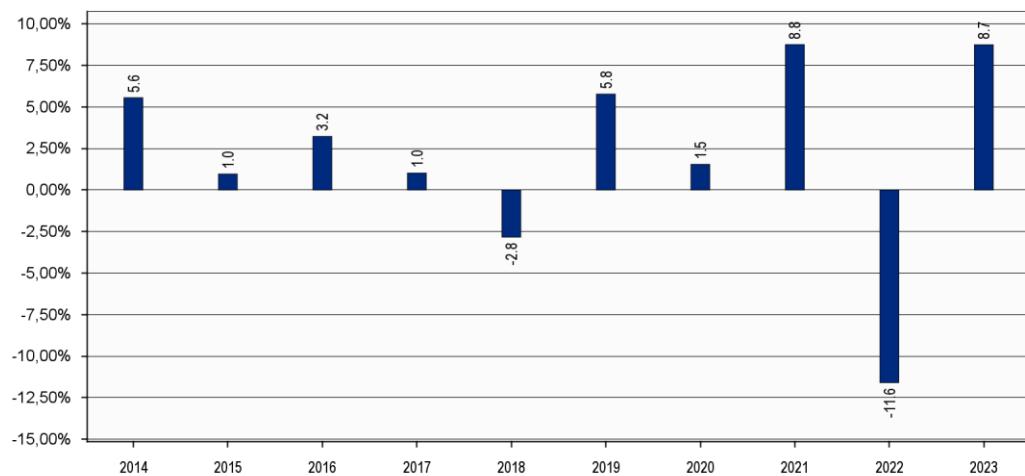
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

R

Rendement annuel

■ Capitalisation



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

| 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Part | Part | Part | Part |
| 8,74% (en EUR) | 1,49% (en EUR) | 2,35% (en EUR) | 1,95% (en EUR) |

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

| | |
|---------------|--|
| $P(t; t+n) =$ | $\left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$ |
| avec | |
| $P(t; t+n)$ | la performance de t à t+n |
| VNI_{t+n} | la valeur nette d'inventaire par part en t+n |
| VNI_t | la valeur nette d'inventaire par part en t |
| n | la période sous revue |

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation (BE6209692431) : 1,57%

| | | |
|---|--|-------|
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,46% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 1,46% |
| Coûts de transaction | 0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0,11% |

- Part de distribution (BE6331656783) : 1,57%

| | | |
|---|--|-------|
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,46% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 1,46% |
| Coûts de transaction | 0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0,11% |

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

Non applicable.

Existence de fee-sharing agreements

Non.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 – Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats contient principalement la compensation CSDR.

NOTE 2 – Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé d'une facture de Deloitte (avis fiscal ou autre mission d'audit) et une facture d'Econopolis pour « Charge of costs Clarity AI Web App Services ».

NOTE 3 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.690,00 EUR HTVA

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 4 – SFDR

Le compartiment favorise, entre autres caractéristiques, les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (appelées « ESG ») et sont soumis à l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (la « Réglementation SFDR »). Le prospectus en date du 10 octobre 2022 a été publié afin de décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement dans le respect des objectifs et politiques d'investissement du compartiment, en particulier, les informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance sont respectées ; ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement du compartiment.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONONEXT

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

31/08/2012 au prix de 100,00 EUR par part.

3.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif du compartiment

Ce compartiment vise un rendement à long terme en investissant principalement dans des instruments financiers (surtout des actions et des obligations, des certificats de trésorerie ou autres titres de créance) dans des pays en expansion. L'allocation des actifs est essentiellement effectuée par le gestionnaire sur base d'une vision à long terme, tant sur le plan macro-économique qu'au niveau technique d'investissement. De plus, la politique d'investissement tient compte d'une forme actuelle de perception du risque sur l'ensemble des catégories d'actifs. De la sorte, l'allocation des actifs peut régulièrement être adaptée, en fonction des différents paramètres de risque, afin de maintenir des rendements stables.

Aucune garantie formelle n'est octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Indice de référence : Aucun.

Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

Politique de placement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Une gestion dynamique, supportée par une sélection basée sur l'analyse financière des émetteurs des instruments financiers visés, sera appliquée. Bien que le compartiment a pour objectif principal d'investir dans des titres de pays en expansion (y compris marchés émergents et frontières) et d'entreprises qui y sont établies, il peut également le faire dans des entreprises qui n'y ont pas leur siège statutaire mais qui y réalisent une partie substantielle de leur chiffre d'affaires ou activité, ou alors, y connaissent une augmentation rapide de leur chiffre d'affaires ou activité.

La performance du compartiment ne sera pas comparée à celle d'un indicateur de référence. Le compartiment visera un rendement absolu sur l'horizon d'investissement retenu pour lequel la préservation du capital restera un critère d'importance (sans toutefois donner de garantie formelle). Le poids de chacune des deux principales catégories d'actifs (obligations et actions) peut varier individuellement de 0 à 100%. À titre accessoire, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son portefeuille en instruments du marché monétaire, et 20% en parts d'organismes de placement collectif. Il n'y a pas de limitations quant au choix des devises. Le portefeuille d'actions occupera une position dynamique grâce à une sélection d'entreprises offrant des perspectives de bénéfice et de croissance à long terme. La sélection sera effectuée sur base d'une analyse financière, d'une analyse du marché ainsi que de la position que l'entreprise y occupe, des perspectives d'avenir, etc. Les choix géographiques et sectoriels seront effectués de manière similaire.

Limites de la politique de placement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). En plus des règles susmentionnées, la politique d'investissement du compartiment correspond à la politique définie dans l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC qui répondent aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Transactions sur instruments financiers dérivés autorisées

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le Conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour imiter ou neutraliser les risques inhérents à un

investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collatéral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

Stratégie déterminée

Le compartiment investit dans une large mesure (soit directement, soit indirectement) dans les nouvelles économies émergentes en Orient (comme l'Inde, la Chine et certains pays ASEAN), mais aussi dans d'autres pôles d'expansion comme le Brésil ou des opportunités en Turquie, en Afrique du Sud et au Mexique.

Caractéristiques des obligations et des titres de créances

Le compartiment investit dans des obligations et des titres de créance émis par toutes sortes d'émetteurs (gouvernements, entreprises publiques, sociétés privées et/ou institutions internationales). En général, les émissions et/ou les émetteurs se sont vu attribuer un «investment grade» rating (minimum BBB et/ou Baa3). Le compartiment n'investira pas plus de 50% de son portefeuille en obligations dites « High Yield » (à haut rendement) et en obligations qui n'ont pas de « credit rating » (note de crédit). La note retenue sera celle de l'une des agences de notation principales donnant la note la plus élevée. Les obligations et titres de créance d'une durée d'au moins 398 jours au moment de leur émission, restent qualifiés comme des obligations et titres de créance pendant toute la durée de l'instrument.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas couvert systématiquement. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée en conséquence de la composition du portefeuille.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Règlement SFDR

Le compartiment tombe sous l'application de l'article 6 du Règlement SFDR.

La prise en compte des risques ESG passe par :

Application d'une liste d'exclusions

Le compartiment ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales (ni a pour objectif l'investissement durable). Cependant, le compartiment prend en compte les risques ESG en utilisant une stratégie d'exclusion minimale pour filtrer les activités et entreprises :

- Liste d'activités inadmissibles :

Conformément à la loi du 8 juin 2006, dénommée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, lentreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi, en vue de leur propagation.

- Liste d'exclusion du fonds de pension de l'Etat norvégien :

Le compartiment n'investira pas dans des actions de sociétés qui, sur base des directives d'investissement éthiques du fonds de pension du gouvernement Norvégien (Government Pension Fund Norway), sont exclues de l'univers de

l'investissement (« liste d'exclusion »), comme cela est publié sur le site web de la Banque Centrale de Norvège (<https://www.nbim.no/en/responsibility/exclusion-ofcompanies/>).

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

ACTIONS

Au début de la première saison de résultats de l'année, il est apparu que bon nombre des grands noms s'étaient montrés à la hauteur des attentes, ce qui a renforcé celles-ci pour le reste de l'année. Mais cela s'avérerait un peu trop optimiste par la suite. En Inde, Infosys a publié de bons résultats, en Corée du Sud, Samsung SDI a anticipé une forte croissance dans le segment des batteries pour voitures électriques et à Taïwan, le cours de TSMC a également progressé après la confirmation des prévisions de croissance pour cette année. Au cours du mois suivant, la saison des résultats s'est poursuivie sans relâche dans les entreprises, avec notamment de bonnes perspectives pour nos positions indiennes Cognizant et Maruti Suzuki, ainsi que pour le géant chinois de l'e-commerce Alibaba. Celui-ci s'est déclaré optimiste pour le reste de l'année, comptant manifestement sur un sentiment plus positif chez les consommateurs chinois après avoir été bloqué pendant près de deux ans. Cela aussi serait beaucoup trop prématuré et s'avérerait être un autre faux départ avec le recul. Mais il faudrait encore un certain temps avant que cela ne soit clair, car le géant technologique Alibaba a d'abord annoncé qu'il scinderait l'entreprise en six sociétés différentes, afin de libérer sa valeur sous-jacente. Le cours de l'action a d'abord réagi de manière très positive et, plus généralement, a donné aux investisseurs le signal positif que l'approche réglementaire stricte de ces dernières années semblait être derrière eux. JD.com a également annoncé des plans similaires de scinder les unités industrielles et immobilières. Enfin, nous avons eu beaucoup de résultats d'entreprises à traiter, la plupart d'entre elles ayant atteint ou dépassé les attentes. Citons par exemple le distributeur chinois de médicaments Sinopharm et l'exploitant de restaurants Yum China. Au Mexique, notre principale holding Femsa a également obtenu de bons résultats, augmentant son chiffre d'affaires de 22%. Les entreprises qui fournissent la chaîne de valeur des voitures électriques ont également enregistré de solides performances : Delta Electronics, Chroma Ate et certaines des entreprises sud-coréennes. Un autre élément positif est qu'à un moment donné, quelque 800-900 nouveaux jeux devraient être approuvés par les autorités chinoises (contre 512 et 755 les années précédentes). Tencent et NetEase devraient en bénéficier, mais d'autres ondes de choc devraient d'abord se produire au cours de l'année. Enfin, un certain nombre de transactions ont été effectuées en réduisant quelque peu le poids dans Chroma Ate et Mediatek. En contrepartie, la position dans Delta Electronics a encore été renforcée. Notre position chinoise Trip.com, la première plateforme de voyage en ligne en one-stop, a également publié de solides résultats avec de bonnes perspectives pour le reste de l'année. Chez Alibaba, un nouveau CEO et président a été désigné, en préparation d'une scission d'AliCloud, entre autres. À ce moment-là, tout semblait encore en ordre.

La composante actions du fonds a une nouvelle fois fait l'objet d'un réglage fin en juillet. Le sud-coréen NCSoft a été entièrement vendu en raison d'un pipeline gaming qui ne répondait plus à nos attentes. En outre, des bénéfices ont été pris sur le chinois NetEase et le brésilien Localiza. Par la suite, la deuxième saison de résultats de l'année a commencé à s'amorcer petit à petit et des entreprises comme le mexicain Femsa (positif), les deux sociétés sud-coréennes Samsung SDI (amélioration du flux de commandes) et Samsung Electronics (meilleures perspectives), et le taïwanais TSMC (résultats en ligne avec les attentes) ont été parmi les premières à partager leurs perspectives. Ce dernier a également fait savoir qu'il allait construire une nouvelle usine à Taïwan pour répondre à la forte croissance de la demande sur le marché de l'IA (Intelligence Artificielle). Les résultats des entreprises en provenance de Chine se sont également avérés majoritairement positifs. Pensons par exemple aux résultats d'Anta Sports, NetEase, Alibaba, AIA et Ping An Insurance qui étaient disponibles. Cela laissait supposer que nous avions peut-être connu le pire au premier semestre et que les cours des actions de la plupart de ces entreprises avaient encore beaucoup de retard à rattraper. Dans la partie actions, une nouvelle position a été initiée dans la société brésilienne WEG, parfois appelée la Siemens d'Amérique latine. WEG est un acteur important dans la production, la transmission et la distribution d'énergie. L'inflation est également restée moins un problème dans les pays émergents que dans le reste du monde. Les taux d'intérêt y ont d'abord été relevés, puis, peu à peu, une marge de manœuvre a commencé à y être créée pour faire déjà baisser ces taux dans certains pays. Ainsi, les taux au Brésil ont baissé de 0,5% et d'autres baisses étaient attendues. Cela représenterait bien sûr un soutien supplémentaire pour les économies. En Chine, YumChina a annoncé, lors de son Investor Day, l'accélération de son expansion annuelle en augmentant le nombre de nouveaux magasins à ouvrir d'une moyenne de 1300 à 1800. L'entreprise table sur une croissance des bénéfices à deux chiffres, notamment par une rentabilité accrue grâce à l'innovation et à la numérisation. La société chinoise Anta Sports, quant à elle, envisageait une introduction en bourse d'Amer Sports, qu'elle avait acquise en 2019.

Au cours de la nouvelle saison des résultats, les résultats des entreprises du troisième trimestre se sont surtout avérés dominés par les taux qui ont continué à augmenter fortement durant cette période et qui ont encore été sous pression dans le monde entier. Pendant ce temps, les signaux selon lesquels les entreprises asiatiques pourraient elles aussi bénéficier de l'Inflation Reduction Act américain se sont multipliés. Ainsi, le sud-coréen LG Chem a annoncé un accord avec Toyota Motors pour fournir des matériaux cathodiques aux États-Unis jusqu'en 2030. Et en termes de performance relative des actions des pays en développement par rapport à celles des États-Unis, nous étions déjà au plus bas depuis 1971. Au niveau des résultats des entreprises, il s'est avéré que pour certaines sociétés comme Cognizant, YumChina et Delta Electronics, les attentes auraient été plus élevées, mais en Asie, d'autres noms comme Mediatek, AIA, Naver et Suzuki Motor ont tout de même publié des résultats meilleurs que prévu. En Amérique latine aussi, nous avons vu des résultats d'entreprises positifs avec entre autres MercadoLibre, Femsa et Ambev qui ont annoncé des résultats supérieurs aux attentes. Dans l'ensemble, la saison des résultats s'est avérée réussie.

Mais à la mi-décembre, la confiance encore très fragile en Chine a de nouveau été ébranlée lorsque des mesures plus strictes ont été annoncées de manière inattendue dans le secteur des jeux. Des actions comme Tencent et NetEase ont initialement chuté, mais les cours ont rapidement rebondi après que 105 nouveaux jeux ont été approuvés de manière inattendue. Contrairement à la Chine, l'année 2023 a été marquée par les bonnes performances des marchés d'actions de pays tels que le Brésil, le Mexique, la Corée du Sud, Taïwan et l'Inde, par exemple. Le poids important de la Chine dans l'univers des actions et le fonds a donc pesé sur le rendement cette année. C'est en partie pour cette raison que le sentiment des investisseurs à l'égard de la Chine s'est complètement inversé à la fin 2023 par rapport au début de l'année. À l'époque, l'optimisme régnait, alors que fin 2023, c'est le pessimisme qui domine. Combiné à de faibles valorisations, cela pourrait provoquer une surprise en 2024. Par ailleurs, nous prévoyons également de nombreuses baisses de taux supplémentaires en 2024, ce qui devrait en principe soutenir les marchés d'actions.

OBLIGATIES

Les obligations des pays en développement ont de nouveau connu une très bonne année. Dès 2022, les obligations de ces pays ont été le point positif d'une année très sombre pour les marchés financiers. Et en 2023, cette catégorie a de nouveau très bien performé, et ce, tant par rapport aux obligations occidentales classiques que par rapport aux actions des pays en développement. Les obligations des pays en développement ont ainsi montré une fois encore leur potentiel de diversification.

La partie obligataire du compartiment a clôturé 2023 avec un rendement de +10,3% avant frais. Pour la plupart des investissements obligataires dans les pays en développement, 2023 a été une année record. Et ce, malgré un euro très fort l'année précédente. Les rendements les plus élevés ont été réalisés en Amérique latine et en Europe orientale. Les deux régions ont généralement bénéficié d'une combinaison de devises à la hausse, de taux d'intérêt à la baisse et d'un sentiment positif des marchés. Ces régions ont souvent été les premières à relever les taux d'intérêt il y a deux ans pour contenir l'inflation. Cette politique prospective leur a donc donné l'occasion d'être les premiers à baisser les taux dès que la situation le permettait. Les meilleurs rendements ont été obtenus en moyenne sur les obligations en peso colombien (+42%), forint hongrois (+30%), real brésilien (+26%) et peso mexicain (+21%).

Les obligations des pays en développement émises en devises fortes (euro et dollar américain) ont également connu une très bonne année. Ce type d'obligations provenant d'émetteurs comme la Roumanie, l'une des plus grandes positions de la poche obligataire, affiche des rendements parfois de +20% sur des maturités plus longues grâce à une combinaison de taux plus bas et de spreads entrants.

Le rand sud-africain (-2%) et le renminbi chinois (-4%) ont enregistré des rendements plus faibles. La position résiduelle encore limitée du dernier a été vendue en début d'année. Il y a quelques années, il était intéressant d'investir dans la monnaie locale chinoise, ce que nous avons fait dans le compartiment. En effet, à l'époque, les investissements dans le renminbi chinois offraient des taux d'intérêt plus élevés que dans les pays occidentaux et l'inflation était relativement maîtrisée. La situation actuelle est toutefois très différente de celle de l'époque. Les baisses de taux de la banque centrale chinoise ont en effet rendu les investissements dans le renminbi chinois moins intéressants. D'autant plus au vu des perspectives économiques moins favorables pour la Chine, des tensions géopolitiques et des sorties de capitaux importantes. D'autres devises asiatiques comme celles de l'Inde et de l'Indonésie ont certes offert des rendements positifs en 2023, mais nettement inférieurs à ceux obtenus en Amérique latine et en Europe orientale. La principale raison en est la baisse significative des taux d'intérêt de départ en Asie. C'est également la raison principale pour laquelle les investissements dans les obligations des pays en développement dans le compartiment se sont principalement concentrés en Amérique latine et en Europe orientale. Cela rend la partie obligataire du compartiment compatible avec la poche actions, où l'accent est plutôt mis sur l'Asie.

Comme indiqué l'année dernière, notre position résiduelle dans le rouble russe a été, comme prévu, remboursée en septembre en dollar américain. Cela démontre à nouveau l'avantage de travailler avec des obligations émises par des institutions supranationales ayant la notation de crédit la plus élevée.

Tout au long de l'année, les transactions dans la partie obligataire se sont concentrées sur l'allongement des durées dans un certain nombre de devises locales comme le zloty polonais et le peso mexicain. Ce afin de fixer les taux locaux élevés pour une période plus longue. Par ailleurs, des prises de profits ont été réalisées sur un certain nombre de positions qui ont très bien performé, comme la couronne tchèque, qui était l'une des plus importantes.

3.1.8 . Politique future

ACTIONS

Le sentiment vis-à-vis des actions des pays en développement avait fortement changé fin 2023, passant d'un optimisme en début d'année à un pessimisme total d'ici la fin de l'année. De nombreux investisseurs ont abandonné leurs positions, ce qui a conduit à des valorisations historiquement faibles. La principale raison en était la sous-performance de la Chine, car les marchés d'actions dans des pays comme Taïwan, la Corée du Sud, le Brésil et l'Inde ont surperformé.

L'importance de la Chine dans l'univers des pays en développement et le fait qu'elle tirait ainsi les résultats vers le bas est certainement l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux observateurs ont une vision plutôt négative des marchés émergents. Malgré cela, une différence importante est perceptible sur le plan macroéconomique. En effet, les pays en développement ont été les premiers à augmenter leurs taux d'intérêt et l'ont fait de manière agressive. Alors que l'inflation semble sous contrôle, plusieurs banques centrales de ces pays ont déjà commencé à baisser leurs taux directeurs. Cette tendance pourrait se poursuivre en 2024, ce qui pourrait donner un coup de fouet positif aux marchés d'actions des pays en développement.

Ce sentiment pessimiste des investisseurs vis-à-vis de tout ce qui touche à la Chine et aux pays en développement a entre-temps poussé les valorisations à la baisse. L'écart de valorisation a rarement été aussi élevé, surtout par rapport aux marchés d'actions américains. Par conséquent, cela suggère que les pays en développement sont relativement l'une des classes d'actifs les plus sous-évaluées et les plus mal évaluées. Le scénario séculaire à long terme de nombreux pays en développement reste donc intact aujourd'hui, avec en outre, pour 2024, le catalyseur de nombreuses baisses de taux qui devraient en principe donner une bouffée d'oxygène aux économies.

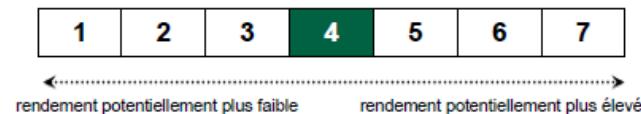
En ce qui concerne l'allocation d'actifs, il n'est pas exclu que nous adoptions le poids de la composante actions et obligations en raison des perspectives positives à long terme, mais pour le moment, nous préférons garder quelques munitions, si bien que notre positionnement reste actuellement inadapté en termes d'allocation d'actifs.

OBLIGATIES

Nous continuons à avoir une vision positive sur les obligations des pays en développement. Nous constatons en effet toujours des taux attractifs tant sur les obligations émises en devises locales que sur les devises fortes. Et ce, sans devoir prendre de risques excessifs sur le plan de la qualité et de la durée. Le rendement courant sur la partie obligataire est toujours supérieur à 7% pour un portefeuille de bonne qualité de crédit en moyenne. La sélectivité reste importante. Nous essayons de rester les plus éloignés possible des pays en développement de qualité moindre. En effet, il existe suffisamment de pays en développement de qualité offrant un rendement attractif pour que ce type de risque soit inutile. Les durées ont été augmentées en 2023 et nous prévoyons de poursuivre ce processus en 2024.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

3.1.10 . Affectations des résultats

Non applicable – ce compartiment ne détient pas de part de distribution.

3.2 . BILAN

| | Au 31.12.23 (en EUR) | Au 31.12.22 (en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 1: SCHEMA DU BILAN | | |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 23.999.289,00 | 25.933.712,83 |
| II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 23.498.156,86 | 24.675.150,31 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | 3.585.599,35 | 5.971.348,14 |
| B. Instruments du marché monétaire | 1.136.750,39 | |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 16.442.337,82 | 16.179.937,28 |
| D. Autres valeurs mobilières | 518,08 | 376,18 |
| E. OPC à nombre variable de parts | 2.332.951,22 | 2.523.488,71 |
| III. Crédances et dettes à plus d'un an | -4.440,30 | |
| B. Dettes | -4.440,30 | |
| IV. Crédances et dettes à un an au plus | -1.502.899,57 | -428.915,96 |
| A. Crédances | | |
| a. Montants à recevoir | 47.128,49 | 14.143,43 |
| b. Avoirs fiscaux | 3.758,29 | 225,35 |
| B. Dettes | | |
| a. Montants à payer (-) | -21.483,59 | -8.378,17 |
| c. Emprunts (-) | -1.532.302,76 | -434.906,57 |
| V. Dépôts et liquidités | 2.045.940,20 | 1.719.516,16 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 2.045.940,20 | 1.719.516,16 |
| VI. Comptes de régularisation | -37.468,19 | -32.037,68 |
| B. Produits acquis | 92.998,86 | 107.477,54 |
| C. Charges à imputer (-) | -130.467,05 | -139.515,22 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 23.999.289,00 | 25.933.712,83 |
| A. Capital | 23.601.309,31 | 31.512.082,89 |
| B. Participations au résultat | -34.965,01 | 241.838,64 |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | 432.944,70 | -5.820.208,70 |

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

| | Au 31.12.23 (en EUR) | Au 31.12.22 (en EUR) |
|--|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS | | |
| I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values | | |
| A. Obligations et autres titres de créance | 265.943,94 | -6.080.809,78 |
| a. Obligations | 447.665,95 | -721.436,80 |
| B. Instruments du marché monétaire | -76.267,83 | |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 1.030.627,03 | -6.051.487,20 |
| D. Autres valeurs mobilières | 518,08 | 376,18 |
| E. OPC à nombre variable de parts | -264.278,49 | -715.544,90 |
| H. Positions et opérations de change | | |
| b. Autres positions et opérations de change | -872.320,80 | 1.407.282,94 |
| II. Produits et charges des placements | 649.090,26 | 795.981,91 |
| A. Dividendes | 382.879,81 | 433.224,57 |
| B. Intérêts | | |
| a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire | 288.690,64 | 402.159,74 |
| b. Dépôts et liquidités | 62.667,51 | 22.490,71 |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | -39.838,92 | -10.502,06 |
| E. Précomptes mobiliers (-) | -45.308,78 | -51.391,05 |
| b. D'origine étrangère | | |
| III. Autres produits | 45,17 | 45,91 |
| B. Autres | 45,17 | 45,91 |
| IV. Coûts d'exploitation | -477.832,52 | -535.426,74 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -6.529,00 | -3.765,17 |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -12.987,64 | -17.456,16 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | -167.732,93 | -186.478,55 |
| R | -167.732,93 | -186.478,55 |
| b. Gestion administrative et comptable | -8.837,90 | -8.758,19 |
| c. Rémunération commerciale | -240.538,29 | -266.946,55 |
| R | -240.538,29 | -266.946,55 |
| E. Frais administratifs (-) | -3.165,32 | -10.442,28 |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | -20,17 | -21,77 |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -312,76 | -317,36 |
| H. Services et biens divers (-) | -15.689,12 | -15.716,07 |
| J. Taxes | -19.541,05 | -26.238,65 |
| K. Autres charges (-) | -2.478,34 | 714,01 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | 171.302,91 | 260.601,08 |
| Sous Total II + III + IV | | |
| V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat | 437.246,85 | -5.820.208,70 |
| VI. Impôts sur le résultat | -4.302,15 | |
| VII. Résultat de l'exercice (du semestre) | 432.944,70 | -5.820.208,70 |
| SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS | | |
| I. Bénéfice (Perte) à affecter | 397.979,69 | -5.578.370,06 |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter | 432.944,70 | -5.820.208,70 |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | -34.965,01 | 241.838,64 |
| II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital | -397.979,69 | 5.578.370,06 |

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

| Dénomination | Quantité au 31.12.23 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|---|--------------------------|--------|---------------------|---|--------------------------------|--------------------------------|----------------|
| VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE | | | | | | | |
| AFRIQUE DU SUD 3.75 14-26 24/07A | 200.000 | EUR | 100,22% | 200.448,00 | 0,85% | 0,83% | |
| ROMANIA 3.875 15-35 29/10A | 100.000 | EUR | 85,48% | 85.483,00 | 0,37% | 0,36% | |
| SERBIE INTERNATIONAL 1.00 21-28 23/09A EUR | 100.000 | EUR | 84,71% | 84.713,00 370.644,00 | 0,36% 1,58% | 0,35% 1,54% | |
| PHILIPPINES 6.25 11-36 14/01S PHP | 20.000.000 | PHP | 95,38% | 311.855,34 311.855,34 | 1,33% 1,33% | 1,30% 1,30% | |
| MEXICO 5.75 15-26 05/03S MEXICO 7.50 22-33 26/05S MXN | 30.000 34.000 | MXN | 92,18 90,52 | 147.834,20 164.522,87 312.357,07 | 0,63% 0,70% 1,33% | 0,62% 0,68% 1,30% | |
| CZECH REPUBLIC 1.50 20-40 24/04A CZK | 10.000.000 | CZK | 71,78% | 290.736,58 290.736,58 | 1,24% 1,24% | 1,21% 1,21% | |
| BRAZIL 7.125 06-37 20/01S DOMINICAN REPUBLIC 7.45 14-44 30/04S USD | 140.000 150.000 | USD | 109,49% 106,40% | 138.765,59 144.482,87 283.248,46 | 0,59% 0,61% 1,20% | 0,58% 0,60% 1,18% | |
| HUNGARY 4.5 22-28 23/03A HUNGARY 4.75 22-32 24/11A HUF | 35.000.000 43.000.000 | HUF | 95,47% 92,81% | 87.421,93 104.409,28 191.831,21 | 0,37% 0,45% 0,82% | 0,36% 0,44% 0,80% | |
| BRAZIL 10.00 20-31 01/01S BRL | 1.000 | BRL | 1.037,47 | 184.076,59 184.076,59 | 0,78% 0,78% | 0,77% 0,77% | |
| POLAND 1.75 21-32 25/04A PLN | 800.000 | PLN | 77,88% | 143.438,27 143.438,27 | 0,61% 0,61% | 0,60% 0,60% | |
| SOUTH AFRICA 10.50 98-26 21/12S SOUTH AFRICA 8.875 15-35 28/02S ZAR | 2.150.000 750.000 | ZAR | 104,83% 84,71% | 111.569,10 31.449,86 143.018,96 | 0,48% 0,13% 0,61% | 0,46% 0,13% 0,59% | |
| OBLIGATIONS-Emises par un état | | | | 2.231.206,48 | 9,50% | 9,29% | |
| LENOVO GROUP LTD 5.875 20-25 24/04S PROSUS NV 3.6800 20-30 21/01S USD | 200.000 300.000 | USD | 100,51% 87,68% | 181.980,72 238.113,88 420.094,60 | 0,78% 1,01% 1,79% | 0,76% 0,99% 1,75% | |
| CPT NV 0.5 21-25 21/06A PROSUS NV 2.031 20-32 03/08A EUR | 175.000 150.000 | EUR | 94,31% 76,75% | 165.048,62 115.131,75 280.180,37 | 0,70% 0,49% 1,19% | 0,69% 0,48% 1,17% | |
| OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée | | | | 700.274,97 | 2,98% | 2,92% | |
| INTL BK RECON & 3.3750 21-26 17/02A COP | 1.200.000.000 | COP | 87,10% | 244.252,43 244.252,43 | 1,04% | 1,02% | |
| ASIAN DEV.BK 6.20 16-26 06/10S INR | 15.000.000 | INR | 98,75% | 161.146,02 161.146,02 | 0,68% 0,68% | 0,67% 0,67% | |
| OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit | | | | 405.398,45 | 1,72% | 1,69% | |
| OBLIGATIONS | | | | 3.336.879,90 | 14,20% | 13,90% | |
| BEI 8.50 14-24 17/09A ZAR | 3.500.000 | ZAR | 99,80% | 172.912,27 172.912,27 | 0,74% 0,74% | 0,72% 0,72% | |

| Dénomination | Quantité au 31.12.23 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|--|-------------------------|--------|---------------------|------------------------|----------------------|-------------------|----------------|
| EUROPEAN BANK FOR RE 5.6 18-25 30/01A | 2.500.000.000 | IDR | 99,90% | 146.843,36 | | 0,63% | 0,62% |
| IDR | | | | 146.843,36 | | 0,63% | 0,62% |
| BANQUE CENT TUNISIE 5.75 15-25 30/01S | 200.000 | USD | 82,33% | 149.054,45 | | 0,63% | 0,62% |
| USD | | | | 149.054,45 | | 0,63% | 0,62% |
| INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit | | | | 468.810,08 | | 2,00% | 1,96% |
| BRAZIL -DY- 10.00 14-25 01/01S | 1.000 | BRL | 1.048,72 | 186.070,65 | | 0,79% | 0,77% |
| BRL | | | | 186.070,65 | | 0,79% | 0,77% |
| COLOMBIA 8.125 04-24 21/05S | 100.000 | USD | 101,08% | 91.499,57 | | 0,39% | 0,38% |
| SOUTH AFRICA 4.665 12-24 17/01A | 100.000 | USD | 99,98% | 90.509,66 | | 0,38% | 0,38% |
| USD | | | | 182.009,23 | | 0,77% | 0,76% |
| CZECH REPUBLIC 0 21-24 12/12U | 4.500.000 | CZK | 95,58% | 174.212,89 | | 0,74% | 0,73% |
| CZK | | | | 174.212,89 | | 0,74% | 0,73% |
| POLAND 2.5 18-24 25/04A | 550.000 | PLN | 99,23% | 125.647,54 | | 0,54% | 0,52% |
| PLN | | | | 125.647,54 | | 0,54% | 0,52% |
| INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état | | | | 667.940,31 | | 2,84% | 2,78% |
| INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE | | | | 1.136.750,39 | | 4,84% | 4,74% |
| ALIBABA GROUP | 31.100 | HKD | 75,60 | 272.574,56 | | 1,16% | 1,14% |
| ALIBABA GROUP HOLDING LTD SADR | 1.900 | USD | 77,24 | 132.852,94 | | 0,57% | 0,55% |
| JD.COM INC - CL A | 15.328 | HKD | 112,50 | 199.913,05 | | 0,85% | 0,83% |
| NETEASE INC | 10.000 | HKD | 140,60 | 163.000,32 | | 0,69% | 0,68% |
| NETEASE SPONS ADR REPR 25 SHS | 6.000 | USD | 89,30 | 485.040,51 | | 2,07% | 2,02% |
| PING AN INS (GRP) CO -H- | 75.000 | HKD | 35,35 | 307.364,58 | | 1,31% | 1,28% |
| SHENZHOU INTERNATIONAL GROUP | 24.000 | HKD | 80,40 | 223.702,29 | | 0,95% | 0,93% |
| SINOPHARM GROUP CO LTD | 223.000 | HKD | 20,45 | 528.690,26 | | 2,25% | 2,20% |
| TENCENT HOLDINGS | 17.400 | HKD | 293,60 | 592.254,59 | | 2,52% | 2,47% |
| TRIP COM GROUP LTD | 6.200 | USD | 35,27 | 197.957,72 | | 0,84% | 0,83% |
| Chine | | | | 3.103.350,82 | | 13,21% | 12,93% |
| CHROMA ATE | 78.000 | TWD | 213,00 | 490.055,97 | | 2,09% | 2,04% |
| DELTA ELECTRONIC INC'S | 29.000 | TWD | 313,50 | 268.168,04 | | 1,14% | 1,12% |
| MEDIA TEK INCORPORATION | 26.000 | TWD | 1.015,00 | 778.414,41 | | 3,31% | 3,24% |
| TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS) | 13.800 | USD | 104,70 | 1.307.979,90 | | 5,57% | 5,45% |
| Taiwan | | | | 2.844.618,32 | | 12,11% | 11,85% |
| HANSOL CHEMICAL CO LTD | 2.100 | KRW | 227.000,00 | 335.072,12 | | 1,43% | 1,40% |
| LG CHEMICAL LTD PREF./ISSUE 01 | 1.650 | KRW | 311.000,00 | 360.692,80 | | 1,54% | 1,50% |
| LG H&H - PRF | 2.560 | KRW | 158.100,00 | 284.488,67 | | 1,21% | 1,19% |
| NAVER | 2.170 | KRW | 224.000,00 | 341.665,31 | | 1,45% | 1,42% |
| SAMSUNG ELEC GDR REP.0.5 VGT HS -144A- | 820 | USD | 1.506,00 | 1.117.928,76 | | 4,76% | 4,66% |
| SAMSUNG SDI CO LTD | 1.050 | KRW | 472.000,00 | 348.356,92 | | 1,48% | 1,45% |
| Corée du Sud | | | | 2.788.204,58 | | 11,87% | 11,62% |
| AMBEV SA | 139.000 | BRL | 13,73 | 355.663,02 | | 1,51% | 1,48% |
| CONCESSOES RODOVIARIAS | 110.000 | BRL | 14,18 | 290.684,78 | | 1,24% | 1,21% |
| LOCALIZA RENT A CAR SA | 38.852 | BRL | 63,60 | 460.493,89 | | 1,96% | 1,92% |
| ODONTOPREV - SHS | 149.600 | BRL | 11,62 | 323.959,78 | | 1,38% | 1,35% |
| WEG SA | 25.300 | BRL | 36,91 | 174.027,53 | | 0,74% | 0,73% |
| Brésil | | | | 1.604.829,00 | | 6,83% | 6,69% |
| COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS -A- | 7.400 | USD | 75,84 | 508.048,70 | | 2,16% | 2,12% |
| MERCADOLIBRE | 260 | USD | 1.581,60 | 372.259,09 | | 1,58% | 1,55% |
| NEWMONT CORPORATION | 10.500 | USD | 41,70 | 396.369,89 | | 1,69% | 1,65% |
| YUM CHINA HOLDINGS INC WI | 7.200 | HKD | 332,20 | 277.290,67 | | 1,18% | 1,15% |
| États-Unis | | | | 1.553.968,35 | | 6,61% | 6,47% |
| INFOSYS TECHNOLOGIES ADR REPR.1 SHS | 48.000 | USD | 18,56 | 806.481,69 | | 3,43% | 3,36% |
| Inde | | | | 806.481,69 | | 3,43% | 3,36% |
| TELKOM INDONESIA -B- | 3.200.000 | IDR | 3.950,00 | 743.166,73 | | 3,16% | 3,10% |
| Indonésie | | | | 743.166,73 | | 3,16% | 3,10% |

| Dénomination | Quantité au 31.12.23 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|---|-------------------------|--------|---------------------|------------------------|----------------------|-------------------|----------------|
| ANTA SPORTS PRODUCTS | 30.800 | HKD | 75,75 | 270.480,83 | | 1,15% | 1,13% |
| CHINA MENNIU DAIRY | 78.000 | HKD | 21,00 | 189.896,53 | | 0,81% | 0,79% |
| SUNNY OPTICAL TECHNOLOGY (GRP) CO LTD | 20.000 | HKD | 70,85 | 164.275,57 | | 0,70% | 0,69% |
| XINYI GLASS HOLDINGS LTD | 100.000 | HKD | 8,76 | 101.556,39 | | 0,43% | 0,42% |
| Îles Caïmans | | | | 726.209,32 | | 3,09% | 3,03% |
| FEMSA SPON ADR REP.10UTS CONS-B-+20SH-D- | 5.700 | USD | 130,60 | 673.896,71 | | 2,87% | 2,81% |
| FOMENTO ECONOMICO UNITS 1 SH-B- 4 SHS-D- | 1.400 | MXN | 221,86 | 16.603,89 | | 0,07% | 0,07% |
| Mexique | | | | 690.500,60 | | 2,94% | 2,88% |
| AIA GROUP LTD | 60.000 | HKD | 68,05 | 473.350,14 | | 2,01% | 1,97% |
| Hong-Kong | | | | 473.350,14 | | 2,01% | 1,97% |
| NASPERS LTD | 2.936 | ZAR | 3.029,34 | 440.275,74 | | 1,87% | 1,83% |
| Afrique du Sud | | | | 440.275,74 | | 1,87% | 1,83% |
| PROSUS N.V. (ZAR) | 11.820 | ZAR | 549,30 | 321.401,39 | | 1,37% | 1,34% |
| X5 RETAIL GROUP GDR REPR SHS REG-S | 5.700 | USD | 0,53 | 2.739,96 | | 0,01% | 0,01% |
| YANDEX N.V. | 10.400 | USD | 1,89 | 17.831,53 | | 0,08% | 0,07% |
| Pays-Bas | | | | 341.972,88 | | 1,46% | 1,42% |
| SUZUKI MOTOR CORP | 8.400 | JPY | 6.033,00 | 325.409,65 | | 1,38% | 1,36% |
| Japon | | | | 325.409,65 | | 1,38% | 1,36% |
| ACTIONS | | | | 16.442.337,82 | | 69,97% | 68,51% |
| LOCA RENT A CAR 05/02/24 RIGHT | 139 | BRL | 20,00 | 518,08 | | 0,00% | 0,00% |
| Brésil | | | | 518,08 | | 0,00% | 0,00% |
| Autres valeurs mobilières | | | | 518,08 | | 0,00% | 0,00% |
| ECONOPOLIS EM GOV BONDS O EUR CAP | 10.050 | EUR | 119,34 | 1.199.367,00 | 6,38% | 5,11% | 4,99% |
| LOF ASIA VALUE BOND USD I CAP UH | 1.220 | USD | 145,11 | 160.261,27 | 0,01% | 0,68% | 0,67% |
| Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | | | | 1.359.628,27 | | 5,79% | 5,66% |
| OPC-Obligations | | | | 1.359.628,27 | | 5,79% | 5,66% |
| ALLIANZ CHINA A SHARES RT USD CAP | 39.000 | USD | 9,71 | 342.645,00 | 0,01% | 1,46% | 1,43% |
| CHINA A SHARE EQUITY FUND I ACC USD | 20.000 | USD | 13,92 | 252.105,19 | 0,01% | 1,07% | 1,05% |
| ROBECO CHINESE A SHARE EQUITIES I USD C | 3.390 | USD | 123,36 | 378.572,76 | 0,04% | 1,61% | 1,58% |
| Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | | | | 973.322,95 | | 4,14% | 4,06% |
| OPC-Actions | | | | 973.322,95 | | 4,14% | 4,06% |
| OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS | | | | 2.332.951,22 | | 9,93% | 9,72% |
| AUTRES VALEURS MOBILIERES | | | | | | | |
| MEXICO UDIBONOS INDEX 4.50 06-25 12/04S | 6.000 | MXN | 97,22 | 248.719,45 | | 1,06% | 1,04% |
| MXN | | | | 248.719,45 | | 1,06% | 1,04% |
| OBLIGATIONS-Emises par un état | | | | 248.719,45 | | 1,06% | 1,04% |
| OBLIGATIONS | | | | 248.719,45 | | 1,06% | 1,04% |
| TOTAL PORTEFEUILLE | | | | 23.498.156,86 | | 100,00% | 97,91% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | USD | | 2.040.022,76 | | | 8,50% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | MXN | | 4.642,49 | | | 0,02% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | JPY | | 0,09 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | SGD | | 154,38 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | CZK | | 239,41 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | TWD | | 4,96 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | PLN | | 587,44 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | BRL | | 118,11 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | ZAR | | 70,79 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | HUF | | 3,14 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | HKD | | 73,67 | | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | CNH | | 22,96 | | | 0,00% |
| Avoirs bancaires à vue | | | | 2.045.940,20 | | | 8,52% |
| DEPOTS ET LIQUIDITES | | | | 2.045.940,20 | | | 8,52% |
| CREANCES ET DETTES DIVERSES | | | | -1.502.899,57 | | | -6,26% |
| AUTRES | | | | -41.908,49 | | | -0,17% |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | | | | 23.999.289,00 | | | 100,00% |

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

| Par pays | |
|-------------------------|----------------|
| Afrique du Sud | 3,72% |
| Brésil | 9,00% |
| Chine | 13,98% |
| Colombie | 0,75% |
| Corée du Sud | 11,87% |
| Dominicaine, République | 0,62% |
| États-Unis | 7,65% |
| Hong-Kong | 2,01% |
| Hongrie | 0,82% |
| Îles Caïmans | 3,09% |
| Inde | 3,43% |
| Indonésie | 3,16% |
| Japon | 1,38% |
| Luxembourg | 10,66% |
| Mexique | 5,33% |
| Pays-Bas | 3,66% |
| Philippines | 2,01% |
| Pologne | 1,15% |
| République tchèque | 1,98% |
| Roumanie | 0,36% |
| Royaume-Uni | 0,63% |
| Taiwan | 12,11% |
| Tunisie | 0,63% |
| TOTAL | 100,00% |

| Par secteur | |
|--|--------|
| Art graphique, maison d'édition | 1,87% |
| Articles de bureaux et ordinateurs | 0,78% |
| Chimie | 2,96% |
| Compagnies d'assurance | 4,70% |
| Construction de machines et appareils | 0,74% |
| Distribution, commerce de détail | 0,86% |
| Electronique et semi-conducteurs | 12,24% |
| Electrotechnique et électronique | 6,54% |
| Fonds d'investissement | 9,25% |
| Holding et sociétés financières | 1,38% |
| Industrie agro-alimentaire | 0,81% |
| Industrie automobile | 3,35% |
| Industrie pharmaceutique et cosmétique | 3,46% |
| Internet et services d'Internet | 18,58% |
| Métaux et pierres précieuses | 1,69% |
| Organisations supranationales | 3,09% |
| Pays et gouvernements | 13,40% |
| Photographie et optique | 0,70% |
| Restauration, industrie hôtelière | 2,02% |
| Tabac et alcool | 4,45% |

| | |
|-------------------------------|----------------|
| Télécommunication | 3,16% |
| Textile et habillement | 2,10% |
| Transports | 1,24% |
| Villes, autorités municipales | 0,63% |
| TOTAL | 100,00% |

| Par devise | |
|--------------|----------------|
| BRL | 8,41% |
| COP | 1,04% |
| CZK | 1,98% |
| EUR | 7,87% |
| HKD | 16,02% |
| HUF | 0,82% |
| IDR | 3,79% |
| INR | 0,68% |
| JPY | 1,38% |
| KRW | 7,11% |
| MXN | 2,46% |
| PHP | 1,33% |
| PLN | 1,14% |
| TWD | 6,54% |
| USD | 34,84% |
| ZAR | 4,59% |
| TOTAL | 100,00% |

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

| | 1er semestre | 2ème semestre | Exercice complet |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Achats | 955.495,71 | 1.118.857,34 | 2.074.353,05 |
| Ventes | 1.146.363,98 | 2.428.047,54 | 3.574.411,52 |
| Total 1 | 2.101.859,69 | 3.546.904,88 | 5.648.764,57 |
| Souscriptions | 561.912,67 | 170.335,45 | 732.248,12 |
| Remboursements | 1.456.494,60 | 1.643.122,05 | 3.099.616,65 |
| Total 2 | 2.018.407,27 | 1.813.457,50 | 3.831.864,77 |
| Moyenne de référence de l'actif net total | 26.909.643,88 | 24.848.637,19 | 25.857.581,89 |
| Taux de rotation | 0,31% | 6,98% | 7,03% |

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

R

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | | |
|---------|--|------------|-------------|---|---------------|---|---------------|--------------|
| | Année | Souscrites | Remboursées | Fin de période | Souscriptions | Remboursements | de la classe | d'une action |
| | | Cap. | Cap. | Cap. | Cap. | Cap. | | Cap. |
| 2021 | | 59.041,42 | 63.250,71 | 331.725,46 | 6.194.527,89 | 6.593.062,45 | 34.115.804,24 | 102,84 |
| 2022 | | 21.736,81 | 47.054,13 | 306.408,14 | 1.994.202,51 | 4.356.085,22 | 25.933.712,83 | 84,64 |
| 2023 | | 8.215,66 | 35.773,13 | 278.850,67 | 732.248,12 | 3.099.616,65 | 23.999.289,00 | 86,07 |

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

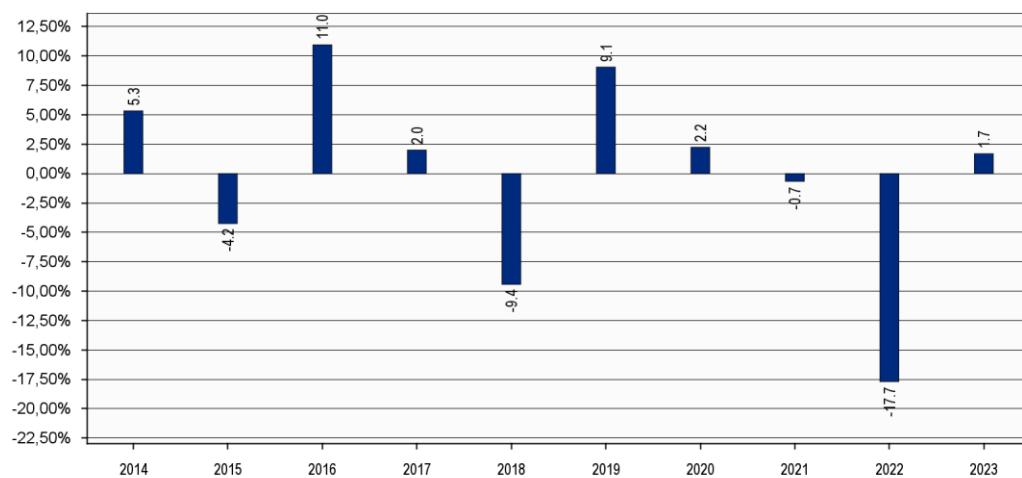
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

| 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Part | Part | Part | Part |
| 1,69% (en EUR) | -5,97% (en EUR) | -1,47% (en EUR) | -0,42% (en EUR) |

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

| | |
|--------------|---|
| P (t; t+n) = | $\left[\left(VNI_{t+n} / VNI_t \right)^{1/n} - 1 \right]$ |
| avec | |
| P (t; t+n) | la performance de t à t+n |
| VNI t+n | la valeur nette d'inventaire par part en t+n |
| VNI t | la valeur nette d'inventaire par part en t |
| n | la période sous revue |

3.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation (BE6237779978) : 1,93%

| | | |
|---|--|-------|
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,85% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 1,85% |
| Coûts de transaction | 0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0,08% |

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

Non applicable.

Existence de fee-sharing agreements

Non.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 – Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats contient principalement la compensation CSDR.

NOTE 2 – Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé d'une facture de Caceis Bank concernant Out of Pocket Services (2022).

NOTE 3 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.690,00 EUR HTVA

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 4 – SFDR

Dans le cadre du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (la « Réglementation SFDR »), le compartiment est soumis à l'article 6 de la réglementation SFDR comme décrit dans le prospectus du 10 octobre 2022. De plus, les investissements sous-jacents de ces produits financiers ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le "Règlement Taxonomie").

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONOSTOCKS

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

02/12/2013 au prix de 100,00 EUR par part de capitalisation et de distribution.

4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif du compartiment

Le compartiment investit dans des actions de sociétés sans limite géographique et dans des titres qui donnent accès au capital de ces sociétés. Le compartiment vise une expansion du capital à long terme.

Une diversification efficace est substantielle dans la politique d'investissement.

Aucune garantie formelle n'est octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Indice de référence : Aucun.

Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

Politique de placement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Pour atteindre son objectif, le compartiment investit essentiellement dans un portefeuille constitué d'actions de sociétés et diversifié d'un point de vue géographique et sectoriel. Le compartiment investit tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés (Europe, Etats Unis et Japon) que dans de sociétés actives sur les marchés émergents (« emerging markets »). Parmi les sociétés sélectionnées, au moins 80% sera investi dans des sociétés qui répondent aux tendances à long terme, définies par Econopolis Wealth Management, en particulier : (1) l'agriculture et l'alimentation, (2) l'énergie, (3) les matières premières, (4) l'ICT (technologies de l'information et des communications) et (5) les activités qui répondent à la croissance, le vieillissement et l'urbanisation de la population mondiale. Ce dernier groupe comprend entre autre les soins de santé, les produits de consommation ainsi que d'autres produits liés à l'amélioration du niveau de vie, la mobilité et la communication, etc. Les décisions d'investissement dans d'autres secteurs sont prises par le Conseil d'Administration sur proposition d'Econopolis Wealth Management SA. Pour d'autres restrictions d'investissement, veuillez consulter le chapitre « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessous.

À titre accessoire, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son portefeuille d'investissement en instruments du marché monétaire et en parts d'organisme de placement collectif.

La politique d'investissement respecte les règles définies par l'Arrêté Royal de 2012.

Transactions sur instruments financiers dérivés autorisés

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le Conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour imiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collatéral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

Limits de la politique de placement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). En plus des règles susmentionnées, la politique d'investissement du compartiment correspond à la politique définie dans l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Le compartiment n'investira pas plus de 10% de son portefeuille en actions de marchés émergents et frontières.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas systématiquement couvert. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Règlement SFDR

Le compartiment tombe sous l'application de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante.

De plus, le compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Les entreprises ne respectant pas les normes internationales telles que définies dans les "Principes du Pacte Mondial des Nations Unies"(UNGC) ou les réglementations nationales, sont exclues de facto d'une éligibilité du compartiment.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du compartiment sont disponibles dans la rubrique "Politique d'investissement durable" sur le site www.crelan.be ou dans le prospectus.

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

ACTIONS

Dans le secteur de la **Consommation de base**, nous avons vendu la position dans la société de produits laitiers et d'eau Danone et l'avons légèrement réduite dans le groupe de snack et de boissons PepsiCo. Nous avons vendu les actions du producteur de saumon Leroy Seafood. La position dans Barry Callebaut a été cédée en raison d'une croissance toujours plus faible. Essity, société active dans l'hygiène et la santé, est une nouvelle addition au compartiment. AB Inbev a quitté le compartiment en raison des problèmes persistants aux États-Unis. Le distributeur alimentaire Ahold Delhaize et le géant alimentaire Nestlé ont fait leur retour dans le portefeuille. Nous avons pris des bénéfices sur l'entreprise de cosmétiques L'Oréal.

Les **soins de santé** sont peu sensibles à la conjoncture et tournés vers l'avenir, car ils jouent sur le vieillissement de la population et l'importance croissante des marchés émergents. Dans ce secteur, les gérants ont ajouté Thermo Fisher et Stryker au portefeuille. Thermo Fisher est un spécialiste des instruments et des équipements pour laboratoires et entreprises pharmaceutiques. Stryker propose des produits et services innovants dans les domaines de la médecine et de la chirurgie, de la neurotechnologie, de l'orthopédie et de ce qui touche à la colonne vertébrale. La position dans l'entreprise de soins oculaires EssilorLuxottica a été augmentée. Au cours de l'année, des positions ont été prises dans le producteur de médicaments Lonza et le groupe pharmaceutique Sanofi. Ces actions ont été vendues plus tard dans l'année. La position dans la société pharmaceutique Roche a été vendue dans le courant de l'année en raison de faibles perspectives de croissance.

Dans le secteur des **Biens de consommation durables**, la plateforme de réservation Booking Holdings a fait son retour dans le portefeuille. L'année dernière, l'entreprise a pleinement profité du regain d'appétit des consommateurs pour les voyages. Par ailleurs, des prises de bénéfices ont été réalisées sur Mercedes-Benz Group, un fabricant de véhicules de luxe. Le fabricant de vêtements de sport Shenzhou International, dont les géants du sport occidentaux comptent parmi les plus grands clients, a été ajouté au portefeuille.

Dans le secteur **Matériaux**, nous avons cédé la position dans le producteur de lithium Albemarle en raison du prix toujours bas du lithium. Nous nous sommes séparés de la position dans le fabricant de carton Smurfit Kappa et avons augmenté la participation dans l'entreprise de conditionnement Huhtamaki. Le fabricant de tubes DSM a fait son retour dans le portefeuille. Dans le courant de 2023, cette société a fusionné avec son homologue suisse Firmenich.

Dans le secteur **Industrie**, nous avons pris des bénéfices sur l'entreprise finlandaise Metso. Cette entreprise fabrique surtout des équipements pour l'exploitation minière en surface.

Dans le **secteur financier**, nous avons acheté des actions dans Visa, un spécialiste des opérations par carte de crédit. La position dans S&P Global a également été renforcée. S&P Global est surtout connue en tant qu'agence de notation. Cette activité représente environ un tiers des bénéfices et est très rentable. En outre, l'entreprise est un important fournisseur de données et de services pour le secteur financier et pour le secteur des transports. Nous avons quitté l'assureur vie NN Group en raison des perspectives de croissance trop limitées.

En **Utilities**, nous avons acheté des actions de la société portugaise EDP. Nous les avons vendues plus tard en raison des péripéties chez Orsted, un concurrent dans le développement de parcs éoliens offshore.

Dans le secteur **Communication**, nous avons renforcé les actions du groupe de divertissement Disney et d'Alphabet, la maison mère de Google et YouTube, entre autres. Chez Disney, on mise beaucoup sur l'assainissement de l'entreprise. La rentabilité des activités de streaming est particulièrement importante à cet égard. En outre, l'entreprise doit également améliorer son offre cinématographique.

Dans le secteur **Technologie de l'information**, nous avons pris des bénéfices sur la société de puces Infineon. La position en NXP Semiconductor a également été vendue. En remplacement, nous avons pris une participation dans la société américaine On Semiconductors. Cette entreprise développe et produit principalement des puces pour le secteur automobile et l'industrie. Nous avons acheté des actions de la société de puces Nvidia, spécialisée dans les puces IA. Plus tard dans l'année, nous avons pris des bénéfices sur cette action et acheté des actions de Marvell Technology, un autre fabricant de puces. Nous avons également pris des bénéfices sur ASML, un fabricant d'équipements pour semi-conducteurs. Le fabricant de puces Samsung Electronics a fait son retour dans le portefeuille. Nous avons cédé notre position dans la société de logiciels Salesforce. Nous avons augmenté la participation dans l'entreprise de logiciels Microsoft. Cette entreprise est bien placée pour profiter de l'essor de l'intelligence artificielle. Fin 2023, nous avons vendu la participation dans Samsung SDI, un fabricant de batteries pour VE, car nous craignons que les prix de ces batteries soient mis sous pression en raison de la surcapacité dans le secteur. Autodesk a fait son entrée dans le portefeuille. Cette entreprise développe des produits et services logiciels pour l'architecture, l'ingénierie et la construction, entre autres.

4.1.8 . Politique future

ACTIONS

Au cours de l'année, diverses modifications ont été apportées au sein du compartiment. Au sein du portefeuille actions, nous étions très attentifs à la diversification sur les secteurs et les entreprises. Le poids des actions américaines a été délibérément augmenté au cours de l'année.

Le portefeuille est un mélange de sociétés à croissance plus prononcée et de sociétés caractérisées par une croissance plus faible, mais dont les bénéfices sont plus stables. Dans les mois à venir, nous voulons continuer à surveiller la diversification en tant que moyen de limiter d'une part la volatilité attendue – en raison des changements de politique des banques centrales et du ralentissement de la croissance économique – mais aussi de générer du rendement.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La catégorie de risque 4 correspond à un potentiel modéré de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son investissement dans des actions de sociétés sans limitation géographique ou sectorielle.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

4.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende brut suivant :

- Classe R : 4,70 EUR (BE6257959047)

4.2 . BILAN

| | Au 31.12.23 (en EUR) | Au 31.12.22 (en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 1: SCHEMA DU BILAN | | |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 315.490.194,50 | 245.456.905,28 |
| II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 309.577.914,13 | 236.232.506,68 |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | 309.577.914,13 | 236.232.506,68 |
| a. Actions | 309.577.914,13 | 236.232.506,68 |
| III. Crédances et dettes à plus d'un an | -58.371,28 | -58.371,28 |
| B. Dettes | -58.371,28 | -58.371,28 |
| IV. Crédances et dettes à un an au plus | -20.319.652,75 | 1.116.423,90 |
| A. Crédances | -20.319.652,75 | 1.116.423,90 |
| a. Montants à recevoir | 26.402.607,62 | 736.132,60 |
| b. Avoirs fiscaux | 521.578,09 | 407.822,31 |
| B. Dettes | -25.914.168,99 | -17.537,18 |
| a. Montants à payer (-) | -25.914.168,99 | -17.537,18 |
| c. Emprunts (-) | -21.329.669,47 | -9.993,83 |
| V. Dépôts et liquidités | 27.933.665,14 | 9.497.388,83 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 27.933.665,14 | 9.497.388,83 |
| VI. Comptes de régularisation | -1.643.360,74 | -1.389.414,13 |
| C. Charges à imputer (-) | -1.643.360,74 | -1.389.414,13 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 315.490.194,50 | 245.456.905,28 |
| A. Capital | 273.216.324,20 | 288.498.017,99 |
| B. Participations au résultat | 2.582.294,77 | -6.447.978,33 |
| C. Résultat reporté | -397.298,11 | 7.993.269,36 |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | 40.088.873,64 | -44.586.403,74 |

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

| | Au 31.12.23 (en EUR) | Au 31.12.22 (en EUR) |
|--|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS | | |
| I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values | 40.902.098,32 | -44.508.856,43 |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | 45.509.305,99 | -48.861.436,31 |
| a. Actions | 2,55 | |
| D. Autres valeurs mobilières | 4.607.207,67 | 4.352.577,33 |
| H. Positions et opérations de change | | |
| b. Autres positions et opérations de change | | |
| II. Produits et charges des placements | 4.489.016,23 | 4.465.722,76 |
| A. Dividendes | 4.682.261,09 | 5.071.719,07 |
| B. Intérêts | 393.872,09 | 20.510,67 |
| b. Dépôts et liquidités | -83.042,43 | -117.752,53 |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | -504.074,52 | -508.754,45 |
| E. Précomptes mobiliers (-) | | |
| b. D'origine étrangère | | |
| III. Autres produits | 529,38 | 1.097,15 |
| B. Autres | 529,38 | 1.097,15 |
| IV. Coûts d'exploitation | -5.257.743,13 | -4.544.367,22 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -110.325,68 | -156.598,27 |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -77.536,56 | -71.271,27 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | -1.865.408,66 | -1.645.730,19 |
| R | -1.865.408,66 | -1.645.730,19 |
| b. Gestion administrative et comptable | -77.612,10 | -67.403,58 |
| c. Rémunération commerciale | -2.762.833,14 | -2.274.846,46 |
| R | -2.762.833,14 | -2.274.846,46 |
| E. Frais administratifs (-) | -10.531,90 | -17.601,47 |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | -223,11 | -175,14 |
| G. Rémunerations, charges sociales et pensions (-) | -3.712,82 | -2.705,14 |
| H. Services et biens divers (-) | -28.344,14 | -32.823,85 |
| J. Taxes | -302.892,49 | -270.296,81 |
| K. Autres charges (-) | -18.322,53 | -4.915,04 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | -768.197,52 | -77.547,31 |
| Sous Total II + III + IV | | |
| V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat | 40.133.900,80 | -44.586.403,74 |
| VI. Impôts sur le résultat | -45.027,16 | |
| VII. Résultat de l'exercice (du semestre) | 40.088.873,64 | -44.586.403,74 |
| SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS | | |
| I. Bénéfice (Perte) à affecter | 42.273.870,30 | -43.041.112,71 |
| a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent | -397.298,11 | 7.993.269,36 |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter | 40.088.873,64 | -44.586.403,74 |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | 2.582.294,77 | -6.447.978,33 |
| II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital | -35.805.079,25 | 42.643.814,60 |
| III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter | -4.929.637,68 | 397.298,11 |
| IV. (Distribution des dividendes) | -1.539.153,37 | |

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

| Dénomination | Quantité au 31.12.23 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % Portefeuille | % Actif Net |
|--|-------------------------|--------|---------------------|------------------------|-------------------|----------------|
| <u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u> | | | | | | |
| ALPHABET INC -A- | 96.000 | USD | 139,69 | 12.139.808,99 | 3,92% | 3,85% |
| APPLE INC | 31.000 | USD | 192,53 | 5.403.005,48 | 1,75% | 1,71% |
| ARISTA NETWORKS INC | 60.000 | USD | 235,51 | 12.791.925,04 | 4,13% | 4,05% |
| AUTODESK INC | 43.000 | USD | 243,48 | 9.477.789,35 | 3,06% | 3,00% |
| BLACKROCK INC | 14.500 | USD | 811,80 | 10.655.954,37 | 3,44% | 3,38% |
| BOOKING HOLDINGS INC | 3.200 | USD | 3.547,22 | 10.275.747,07 | 3,32% | 3,26% |
| BOSTON SCIENTIF CORP | 183.000 | USD | 57,81 | 9.576.997,24 | 3,09% | 3,04% |
| EMERSON ELECTRIC CO | 98.800 | USD | 97,33 | 8.705.204,36 | 2,81% | 2,76% |
| FEDEX CORP | 31.000 | USD | 252,97 | 7.099.144,53 | 2,29% | 2,25% |
| MARVELL TECH --- REGISTERED SHS | 142.000 | USD | 60,31 | 7.752.699,95 | 2,50% | 2,46% |
| MICROSOFT CORP | 35.750 | USD | 376,04 | 12.169.854,71 | 3,93% | 3,86% |
| MONDELEZ INTERNATIONAL INC | 84.850 | USD | 72,43 | 5.563.468,52 | 1,80% | 1,76% |
| NEWMONT CORPORATION | 98.000 | USD | 41,39 | 3.671.950,39 | 1,19% | 1,16% |
| NIKE INC | 85.000 | USD | 108,57 | 8.354.184,58 | 2,70% | 2,65% |
| ON SEMICONDUCTOR CORP | 126.000 | USD | 83,53 | 9.527.705,61 | 3,08% | 3,02% |
| PEPSICO INC | 21.000 | USD | 169,84 | 3.228.751,19 | 1,04% | 1,02% |
| S&P GLOBAL INC | 28.400 | USD | 440,52 | 11.325.549,27 | 3,66% | 3,59% |
| STRYKER CORP | 35.000 | USD | 299,46 | 9.488.163,67 | 3,07% | 3,01% |
| THERMO FISHER SCIENT SHS | 20.300 | USD | 530,79 | 9.754.254,29 | 3,15% | 3,09% |
| VISA INC -A- | 54.600 | USD | 260,35 | 12.868.428,91 | 4,16% | 4,08% |
| WALT DISNEY CO | 110.000 | USD | 90,29 | 8.990.992,62 | 2,90% | 2,85% |
| États-Unis | | | | 188.821.580,14 | 60,99% | 59,85% |
| AIR LIQUIDE SA | 27.000 | EUR | 176,12 | 4.755.240,00 | 1,54% | 1,50% |
| CIE DE SAINT-GOBAIN | 104.000 | EUR | 66,66 | 6.932.640,00 | 2,24% | 2,20% |
| ESSILORLUXOTTICA SA | 48.963 | EUR | 181,60 | 8.891.680,80 | 2,87% | 2,82% |
| VINCI SA | 88.000 | EUR | 113,70 | 10.005.600,00 | 3,23% | 3,17% |
| France | | | | 30.585.160,80 | 9,88% | 9,69% |
| ABB LTD PREFERENTIAL SHARE | 121.000 | CHF | 37,30 | 4.854.576,75 | 1,57% | 1,54% |
| DSM FIRMINICH | 35.000 | EUR | 92,00 | 3.220.000,00 | 1,04% | 1,02% |
| NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE | 79.000 | CHF | 97,51 | 8.285.780,36 | 2,68% | 2,63% |
| Suisse | | | | 16.360.357,11 | 5,29% | 5,19% |
| ASSA ABLOY AB | 360.000 | SEK | 290,30 | 9.387.648,78 | 3,03% | 2,97% |
| ESSITY AB REGISTERED -B- | 265.000 | SEK | 250,00 | 5.951.044,24 | 1,92% | 1,89% |
| Suède | | | | 15.338.693,02 | 4,95% | 4,86% |
| SAMSUNG ELEC GDR REP.0.5 VGT HS -144A- Corée du Sud | 8.650 | USD | 1.498,00 | 11.730.140,77 | 3,79% | 3,72% |
| | | | | 11.730.140,77 | 3,79% | 3,72% |
| KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV | 100.000 | EUR | 26,02 | 2.601.500,00 | 0,84% | 0,82% |
| STELLANTIS --- BEARER AND REGISTERED SHS | 368.000 | EUR | 21,15 | 7.783.200,00 | 2,51% | 2,47% |
| Pays-Bas | | | | 10.384.700,00 | 3,35% | 3,29% |
| IBERDROLA SA | 701.389 | EUR | 11,87 | 8.325.487,43 | 2,69% | 2,64% |
| Espagne | | | | 8.325.487,43 | 2,69% | 2,64% |
| ASTRAZENECA PLC | 68.000 | GBP | 106,00 | 8.318.042,81 | 2,69% | 2,64% |
| Royaume-Uni | | | | 8.318.042,81 | 2,69% | 2,64% |
| TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS) Taiwan | 77.500 | USD | 104,00 | 7.296.428,73 | 2,36% | 2,31% |
| | | | | 7.296.428,73 | 2,36% | 2,31% |
| SHENZHOU INTERNATIONAL GROUP Chine | 682.000 | HKD | 80,40 | 6.356.873,32 | 2,05% | 2,02% |
| | | | | 6.356.873,32 | 2,05% | 2,02% |
| HUHTAMAKI OYJ Finlande | 165.000 | EUR | 36,73 | 6.060.450,00 | 1,96% | 1,92% |
| | | | | 6.060.450,00 | 1,96% | 1,92% |
| ACTIONS | | | | 309.577.914,13 | 100,00% | 98,13% |

| Dénomination | Quantité au 31.12.23 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % Portefeuille | % Actif Net |
|------------------------------------|-------------------------|--------|---------------------|------------------------|-------------------|----------------|
| TOTAL PORTEFEUILLE | | | | 309.577.914,13 | 100,00% | 98,13% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | EUR | | 23.991.291,39 | | 7,61% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | SEK | | 1.962.582,47 | | 0,62% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | NOK | | 1.823.975,50 | | 0,58% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | DKK | | 108.563,84 | | 0,03% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | HKD | | 43.961,97 | | 0,01% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | GBP | | 50,22 | | 0,00% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | CHF | | 3.239,75 | | 0,00% |
| Avoirs bancaires à vue | | | | 27.933.665,14 | | 8,85% |
| DEPOTS ET LIQUIDITES | | | | 27.933.665,14 | | 8,85% |
| CREANCES ET DETTES DIVERSES | | | | -20.319.652,75 | | -6,44% |
| AUTRES | | | | -1.701.732,02 | | -0,54% |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | | | | 315.490.194,50 | | 100,00% |

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

| Par pays | | |
|--------------|--|----------------|
| Chine | | 2,05% |
| Corée du Sud | | 3,79% |
| Espagne | | 2,69% |
| États-Unis | | 60,99% |
| Finlande | | 1,96% |
| France | | 9,88% |
| Pays-Bas | | 3,35% |
| Royaume-Uni | | 2,69% |
| Suède | | 4,95% |
| Suisse | | 5,29% |
| Taiwan | | 2,36% |
| TOTAL | | 100,00% |

| Par secteur | | |
|--|--|----------------|
| Art graphique, maison d'édition | | 3,66% |
| Articles de bureaux et ordinateurs | | 1,75% |
| Bien de consommation divers | | 1,96% |
| Chimie | | 1,54% |
| Construction de machines et appareils | | 3,03% |
| Distribution, commerce de détail | | 1,88% |
| Electronique et semi-conducteurs | | 12,37% |
| Electrotechnique et électronique | | 4,38% |
| Energie et eau | | 2,69% |
| Holding et sociétés financières | | 16,61% |
| Industrie agro-alimentaire | | 4,47% |
| Industrie automobile | | 5,42% |
| Industrie pharmaceutique et cosmétique | | 13,64% |
| Internet et services d'Internet | | 18,37% |
| Métaux et pierres précieuses | | 1,19% |
| Textile et habillement | | 4,75% |
| Transports | | 2,29% |
| TOTAL | | 100,00% |

| Par devise | | |
|-------------------|--|----------------|
| CHF | | 4,24% |
| EUR | | 18,92% |
| GBP | | 2,69% |
| HKD | | 2,05% |
| SEK | | 4,96% |
| USD | | 67,14% |
| TOTAL | | 100,00% |

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

| | 1er semestre | 2ème semestre | Exercice complet |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Achats | 84.508.707,84 | 63.898.742,89 | 148.407.450,73 |
| Ventes | 70.217.947,30 | 45.720.879,18 | 115.938.826,48 |
| Total 1 | 154.726.655,14 | 109.619.622,07 | 264.346.277,21 |
| Souscriptions | 26.595.169,56 | 19.576.196,65 | 46.171.366,21 |
| Remboursements | 7.464.907,28 | 8.762.043,35 | 16.226.950,63 |
| Total 2 | 34.060.076,84 | 28.338.240,00 | 62.398.316,84 |
| Moyenne de référence de l'actif net total | 278.504.034,79 | 296.658.873,64 | 287.693.521,12 |
| Taux de rotation | 43,33% | 27,40% | 70,20% |

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

R

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | | |
|---------|--|------------|-------------|-----------|----------------|------------|---|---------------|----------------|---------------|---|----------------|---------------|
| | Souscrites | | Remboursées | | Fin de période | | Souscriptions | | Remboursements | | de la classe | d'une action | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Total | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | | |
| 2021 | 416.894,34 | 108.609,94 | 89.810,85 | 24.754,30 | 1.049.996,28 | 232.911,60 | 1.282.907,88 | 74.403.967,19 | 17.027.607,54 | 16.105.365,78 | 3.932.857,45 | 238.704.581,03 | 190,59 165,67 |
| 2022 | 305.377,76 | 76.244,17 | 50.739,57 | 15.260,53 | 1.304.634,46 | 293.895,24 | 1.598.529,70 | 52.109.870,63 | 11.080.696,50 | 8.738.346,28 | 2.265.706,20 | 245.456.905,28 | 157,90 134,24 |
| 2023 | 225.551,06 | 48.475,35 | 80.817,12 | 14.891,15 | 1.449.368,41 | 327.479,44 | 1.776.847,85 | 39.050.094,71 | 7.121.271,50 | 14.027.570,92 | 2.199.379,71 | 315.490.194,50 | 182,61 155,20 |

4.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

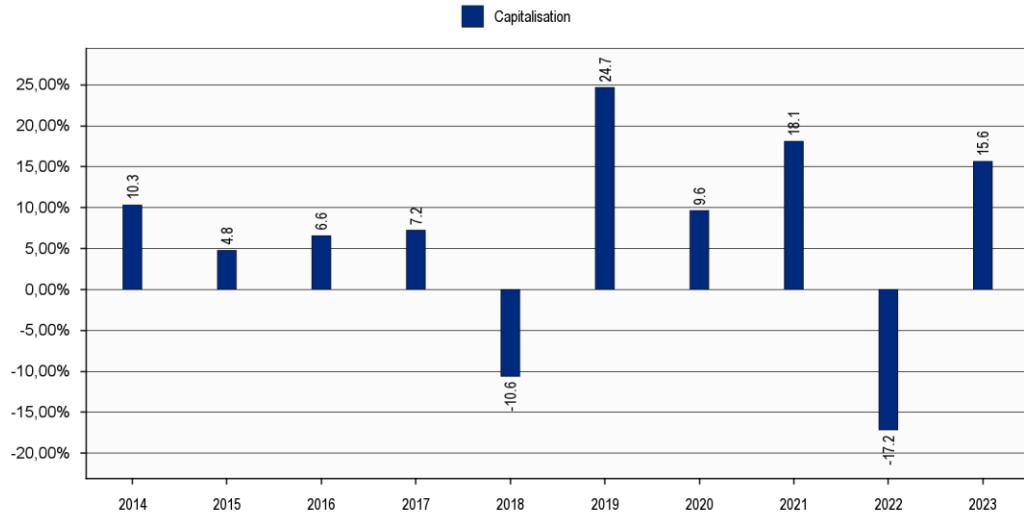
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

| 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Part | Part | Part | Part |
| 15,65% (en EUR) | 4,21% (en EUR) | 9,12% (en EUR) | 6,21% (en EUR) |

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

4.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation (BE6257688240) : 1,90%

| | | |
|---|--|-------|
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 1,80% |
| Coûts de transaction | 0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0,10% |

- Part de distribution ((BE6257959047) : 1,93%

| | | |
|---|--|-------|
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,83% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 1,83% |
| Coûts de transaction | 0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0,10% |

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

Non applicable.

Existence de fee-sharing agreements

Non.

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 – Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats contient principalement la compensation CSDR.

NOTE 2 – Autres charges

La rubrique « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats comprend principalement des contributions versées aux frais de fonctionnement de la FSMA.

NOTE 3 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.690,00 EUR HTVA

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 4 – SFDR

Le compartiment favorise, entre autres caractéristiques, les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (appelées « ESG ») et sont soumis à l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (la « Réglementation SFDR »). Le prospectus en date du 10 octobre 2022 a été publié afin de décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement dans le respect des objectifs et politiques d'investissement du compartiment, en particulier, les informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance sont respectées ; ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement du compartiment.

5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL EQUITY DBI-RDT

5.1 . RAPPORT DE GESTION

5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

18/12/2017 au prix de 100,00 EUR par part de distribution.

5.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif du compartiment

Le compartiment investit principalement dans des actions de sociétés sans limite géographique.

Le compartiment vise principalement une croissance maximale du capital investit, en assurant que les actionnaires soumis à l'impôt des sociétés bénéficient des dividendes déductibles dans le chef des revenus définitivement taxés.

L'objectif de ce compartiment est de distribuer annuellement au moins 90% des revenus du compartiment aux actions de distribution, déduction faite des rémunération, provisions et frais, en accordance avec l'article 203 C.I.R. 92 et toute modification ultérieure.

Indice de référence : Aucun.

Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

Politique d'investissement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Pour atteindre son objectif, le compartiment investit essentiellement dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés d'un point de vue géographique et sectoriel. Le compartiment investit tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés (Europe, Etats Unis et Japon) que dans de sociétés actives sur les marchés émergents et frontières (« emerging and frontier markets ») avec un maximum de 10% dans ces dernières. Parmi les sociétés, au moins 80% sera investi dans des sociétés qui répondent aux tendances à long terme, définies par Econopolis Wealth Management, en particulier à : (1) l'agriculture et l'alimentation, (2) l'énergie, (3) les matières premières, (4) l'ICT (technologies de l'information et des communications) et (5) les activités qui répondent à la croissance, le vieillissement et l'urbanisation de la population mondiale. Ce dernier groupe comprend entre autre les soins de santé, les consommateurs ainsi que d'autres produits liés à l'amélioration du niveau de vie, la mobilité et la communication, etc. Les décisions d'investissement dans d'autres secteurs sont prises par le Conseil d'Administration sur proposition d'Econopolis Wealth Management SA. Pour d'autres restrictions d'investissement, veuillez consulter le chapitre « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessous.

À titre accessoire, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son portefeuille en instruments du marché monétaire et en parts d'organismes de placement collectif.

Transactions sur instruments financiers dérivés autorisés

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le Conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour imiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collatérale) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

Limites de la politique d'investissement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). En plus des règles susmentionnées, la politique d'investissement du compartiment correspond à la politique définie dans l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Le compartiment n'investira pas plus de 10% de son portefeuille en actions de marchés émergents et frontières.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas systématiquement couvert. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir ou pas entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Règlement SFDR

Le compartiment tombe sous l'application de l'article 8 du règlement SFDR.

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante.

De plus, le compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Les entreprises ne respectant pas les normes internationales telles que définies dans les "Principes du Pacte Mondial des Nations Unies" (UNGC) ou les réglementations nationales, sont exclues de facto d'une éligibilité du compartiment.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du compartiment sont disponibles dans la rubrique « Politique d'investissement durable » sur le site www.crelan.be ou dans le prospectus.

5.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

ACTIONS

Dans le secteur de la **Consommation de base**, nous avons vendu la position dans la société de produits laitiers et d'eau Danone et l'avons légèrement réduite dans le groupe de snack et de boissons PepsiCo. Nous avons vendu les actions du producteur de saumon Leroy Seafood. La position dans Barry Callebaut a été cédée en raison d'une croissance toujours plus faible. Essity, société active dans l'hygiène et la santé, est une nouvelle addition au compartiment. AB Inbev a quitté le compartiment en raison des problèmes persistants aux États-Unis. Le distributeur alimentaire Ahold Delhaize et le géant alimentaire Nestlé ont fait leur retour dans le portefeuille. Nous avons pris des bénéfices sur l'entreprise de cosmétiques L'Oréal.

Les **soins de santé** sont peu sensibles à la conjoncture et tournés vers l'avenir, car ils jouent sur le vieillissement de la population et l'importance croissante des marchés émergents. Dans ce secteur, les gérants ont ajouté Thermo Fisher et Stryker au portefeuille. Thermo Fisher est un spécialiste des instruments et des équipements pour laboratoires et entreprises pharmaceutiques. Stryker propose des produits et services innovants dans les domaines de la médecine et de la chirurgie, de la neurotechnologie, de l'orthopédie et de ce qui touche à la colonne vertébrale. La position dans l'entreprise de soins oculaires EssilorLuxottica a été augmentée. Au cours de l'année, des positions ont été prises dans le producteur de médicaments Lonza et le groupe pharmaceutique Sanofi. Ces actions ont été vendues plus tard dans l'année. La position dans la société pharmaceutique Roche a été vendue dans le courant de l'année en raison de faibles perspectives de croissance.

Dans le secteur des **Biens de consommation durables**, la plateforme de réservation Booking Holdings a fait son retour dans le portefeuille. L'année dernière, l'entreprise a pleinement profité du regain d'appétit des consommateurs pour les voyages. Par ailleurs, des prises de bénéfices ont été réalisées sur Mercedes-Benz Group, un fabricant de véhicules de luxe.

Dans le secteur **Matériaux**, nous avons cédé la position dans le producteur de lithium Albemarle en raison du prix toujours bas du lithium. Nous nous sommes séparés de la position dans le fabricant de carton Smurfit Kappa et avons augmenté la participation dans l'entreprise de conditionnement Huhtamaki. Le fabricant de tubes DSM a fait son retour dans le portefeuille. Dans le courant de 2023, cette société a fusionné avec son homologue suisse Firmenich.

Dans le secteur **Industrie**, nous avons pris des bénéfices sur l'entreprise finlandaise Metso. Cette entreprise fabrique surtout des équipements pour l'exploitation minière en surface.

Dans le **secteur financier**, nous avons acheté des actions dans Visa, un spécialiste des opérations par carte de crédit. La position dans S&P Global a également été renforcée. S&P Global est surtout connue en tant qu'agence de notation. Cette activité représente environ un tiers des bénéfices et est très rentable. En outre, l'entreprise est un important fournisseur de données et de services pour le secteur financier et pour le secteur des transports. Nous avons quitté l'assureur vie NN Group en raison des perspectives de croissance trop limitées.

En **Utilities**, nous avons acheté des actions de la société portugaise EDP. Nous les avons vendues plus tard en raison des péripéties chez Orsted, un concurrent dans le développement de parcs éoliens offshore.

Dans le secteur **Communication**, nous avons renforcé les actions du groupe de divertissement Disney et d'Alphabet, la maison mère de Google et YouTube, entre autres. Chez Disney, on mise beaucoup sur l'assainissement de l'entreprise. La rentabilité des activités de streaming est particulièrement importante à cet égard. En outre, l'entreprise doit également améliorer son offre cinématographique.

Dans le secteur **Technologie de l'information**, nous avons pris des bénéfices sur la société de puces Infineon. La position en NXP Semiconductor a également été vendue. En remplacement, nous avons pris une participation dans la société américaine On Semiconductors. Cette entreprise développe et produit principalement des puces pour le secteur automobile et l'industrie. Nous avons acheté des actions de Marvell Technology, un autre grand fabricant de puces. Nous avons également pris des bénéfices sur ASML, un fabricant d'équipements pour semi-conducteurs. Le fabricant de puces Samsung Electronics a fait son retour dans le portefeuille. Nous avons cédé notre position dans la société de logiciels Salesforce. Nous avons augmenté la participation dans l'entreprise de logiciels Microsoft. Cette entreprise est bien placée pour profiter de l'essor de l'intelligence artificielle. Fin 2023, nous avons vendu la participation dans Samsung SDI, un fabricant de batteries pour VE, car nous craignons que les prix de ces batteries soient mis sous pression en raison de la surcapacité dans le secteur. Autodesk a fait son entrée dans le portefeuille. Cette entreprise développe des produits et services logiciels pour l'architecture, l'ingénierie et la construction, entre autres.

5.1.8 . Politique future

ACTIONS

Au cours de l'année, diverses modifications ont été apportées au sein du compartiment. Au sein du portefeuille actions, nous étions très attentifs à la diversification sur les secteurs et les entreprises. Le poids des actions américaines a été délibérément augmenté au cours de l'année.

Le portefeuille est un mélange de sociétés à croissance plus prononcée et de sociétés caractérisées par une croissance plus faible, mais dont les bénéfices sont plus stables. Dans les mois à venir, nous voulons continuer à surveiller la diversification en tant que moyen de limiter d'une part la volatilité attendue – en raison des changements de politique des banques centrales et du ralentissement de la croissance économique – mais aussi de générer du rendement.

5.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La catégorie de risque 4 correspond à un potentiel modéré de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son investissement dans des actions de sociétés sans limitation géographique ou sectorielle.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

5.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende brut suivant :

- Classe R : 3,69 EUR (BE6298866748)
- Classe E : 3,79 EUR (BE6298867753)

La partie du dividende pouvant bénéficier du régime RDT est de 100%.

5.2 . BILAN

| | Au 31.12.23 (en EUR) | Au 31.12.22 (en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 1: SCHEMA DU BILAN | | |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 85.992.295,53 | 67.978.846,82 |
| II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 83.618.844,01 | 65.454.360,68 |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | 83.618.844,01 | 65.454.360,68 |
| a. Actions | | |
| III. Crédances et dettes à plus d'un an | -15.909,99 | -15.909,99 |
| B. Dettes | | |
| IV. Crédances et dettes à un an au plus | 254.284,61 | 521.822,73 |
| A. Crédances | | |
| a. Montants à recevoir | 152.338,36 | 438.937,17 |
| b. Avoirs fiscaux | 126.614,51 | 82.885,56 |
| B. Dettes | | |
| a. Montants à payer (-) | -24.668,26 | |
| V. Dépôts et liquidités | 2.561.445,13 | 2.360.387,01 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 2.561.445,13 | 2.360.387,01 |
| VI. Comptes de régularisation | -426.368,23 | -357.723,60 |
| C. Charges à imputer (-) | -426.368,23 | -357.723,60 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 85.992.295,53 | 67.978.846,82 |
| A. Capital | 81.514.076,95 | 74.787.463,46 |
| B. Participations au résultat | 563.700,51 | -3.342.428,20 |
| C. Résultat reporté | -6.829.411,15 | 8.411.392,76 |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | 10.743.929,22 | -11.877.581,20 |

5.3 . COMPTE DE RESULTATS

| | Au 31.12.23 (en EUR) | Au 31.12.22 (en EUR) |
|--|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS | | |
| I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values | 10.877.725,11 | -11.870.167,10 |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | 14.368.765,70 | -12.936.812,40 |
| a. Actions | -3.491.040,59 | 1.066.645,30 |
| H. Positions et opérations de change | | |
| b. Autres positions et opérations de change | | |
| II. Produits et charges des placements | 1.252.636,05 | 1.212.345,36 |
| A. Dividendes | 1.267.077,45 | 1.344.550,68 |
| B. Intérêts | 100.233,94 | 4.562,85 |
| b. Dépôts et liquidités | | |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | -114.675,34 | -13.983,27 |
| E. Précomptes mobiliers (-) | | |
| b. D'origine étrangère | | |
| III. Autres produits | 1.507,85 | 606,99 |
| B. Autres | 1.507,85 | 606,99 |
| IV. Coûts d'exploitation | -1.375.363,70 | -1.220.366,45 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -29.384,61 | -55.671,83 |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -21.058,16 | -18.745,00 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | -539.098,67 | -432.222,13 |
| E | -95.159,23 | -58.996,88 |
| R | 443.939,44 | -373.225,25 |
| b. Gestion administrative et comptable | -28.638,03 | -23.971,83 |
| c. Rémunération commerciale | -637.269,47 | -534.892,20 |
| R | -637.269,47 | -534.892,20 |
| E. Frais administratifs (-) | -3.906,88 | -11.019,93 |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | -61,17 | -46,10 |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -1.100,25 | -736,21 |
| H. Services et biens divers (-) | -14.583,75 | -20.029,04 |
| J. Taxes | -82.880,42 | -75.397,82 |
| K. Autres charges (-) | -17.382,29 | -47.634,36 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | -121.219,80 | -7.414,10 |
| Sous Total II + III + IV | | |
| V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat | 10.756.505,31 | -11.877.581,20 |
| VI. Impôts sur le résultat | -12.576,09 | |
| VII. Résultat de l'exercice (du semestre) | 10.743.929,22 | -11.877.581,20 |
| SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS | | |
| I. Bénéfice (Perte) à affecter | 4.478.218,58 | -6.808.616,64 |
| a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent | -6.829.411,15 | 8.411.392,76 |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter | 10.743.929,22 | -11.877.581,20 |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | 563.700,51 | -3.342.428,20 |
| III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter | -1.864.848,66 | 6.829.411,15 |
| IV. (Distribution des dividendes) | -2.613.369,92 | -20.794,51 |

5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

5.4.1 . Composition des actifs au 31.12.23

| Dénomination | Quantité au 31.12.23 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % Portefeuille | % Actif Net |
|--|-------------------------|--------|---------------------|------------------------|-------------------|----------------|
| <u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u> | | | | | | |
| ALPHABET INC -A- | 25.500 | USD | 139,69 | 3.224.636,76 | 3,86% | 3,75% |
| APPLE INC | 8.900 | USD | 192,53 | 1.551.185,44 | 1,86% | 1,80% |
| ARISTA NETWORKS INC | 17.000 | USD | 235,51 | 3.624.378,76 | 4,33% | 4,21% |
| AUTODESK INC | 12.000 | USD | 243,48 | 2.644.964,47 | 3,16% | 3,08% |
| BLACKROCK INC | 3.750 | USD | 811,80 | 2.755.850,27 | 3,30% | 3,20% |
| BOOKING HOLDINGS INC | 900 | USD | 3.547,22 | 2.890.053,86 | 3,46% | 3,36% |
| BOSTON SCIENTIF CORP | 51.000 | USD | 57,81 | 2.668.999,23 | 3,19% | 3,10% |
| EMERSON ELECTRIC CO | 28.000 | USD | 97,33 | 2.467.061,97 | 2,95% | 2,87% |
| FEDEX CORP | 9.000 | USD | 252,97 | 2.061.041,96 | 2,46% | 2,40% |
| MARVELL TECH --- REGISTERED SHS | 40.000 | USD | 60,31 | 2.183.859,14 | 2,61% | 2,54% |
| MICROSOFT CORP | 9.700 | USD | 376,04 | 3.302.030,51 | 3,95% | 3,84% |
| MONDELEZ INTERNATIONAL INC | 23.700 | USD | 72,43 | 1.553.968,23 | 1,86% | 1,81% |
| NEWMONT CORPORATION | 26.300 | USD | 41,39 | 985.431,58 | 1,18% | 1,15% |
| NIKE INC | 23.500 | USD | 108,57 | 2.309.686,33 | 2,76% | 2,69% |
| ON SEMICONDUCTOR CORP | 35.000 | USD | 83,53 | 2.646.584,89 | 3,16% | 3,08% |
| PEPSICO INC | 5.665 | USD | 169,84 | 870.994,07 | 1,04% | 1,01% |
| S&P GLOBAL INC | 7.700 | USD | 440,52 | 3.070.659,48 | 3,67% | 3,57% |
| STRYKER CORP | 9.500 | USD | 299,46 | 2.575.358,71 | 3,08% | 2,99% |
| THERMO FISHER SCIENT SHS | 5.550 | USD | 530,79 | 2.666.803,51 | 3,19% | 3,10% |
| VISA INC -A- | 14.000 | USD | 260,35 | 3.299.597,16 | 3,95% | 3,84% |
| WALT DISNEY CO | 30.000 | USD | 90,29 | 2.452.088,90 | 2,93% | 2,85% |
| États-Unis | | | | 51.805.235,23 | 61,95% | 60,24% |
| AIR LIQUIDE SA | 8.000 | EUR | 176,12 | 1.408.960,00 | 1,69% | 1,64% |
| CIE DE SAINT-GOBAIN | 30.000 | EUR | 66,66 | 1.999.800,00 | 2,39% | 2,32% |
| ESSILORLUXOTTICA SA | 13.617 | EUR | 181,60 | 2.472.847,20 | 2,96% | 2,88% |
| VINCI SA | 24.800 | EUR | 113,70 | 2.819.760,00 | 3,37% | 3,28% |
| France | | | | 8.701.367,20 | 10,41% | 10,12% |
| ABB LTD PREFERENTIAL SHARE | 35.000 | CHF | 37,30 | 1.404.216,41 | 1,68% | 1,64% |
| DSM FIRMINICH | 9.000 | EUR | 92,00 | 828.000,00 | 0,99% | 0,96% |
| NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE | 21.500 | CHF | 97,51 | 2.254.990,86 | 2,70% | 2,62% |
| Suisse | | | | 4.487.207,27 | 5,37% | 5,22% |
| ASSA ABLOY AB | 98.000 | SEK | 290,30 | 2.555.526,61 | 3,06% | 2,97% |
| ESSITY AB REGISTERED -B- | 73.500 | SEK | 250,00 | 1.650.572,65 | 1,97% | 1,92% |
| Suède | | | | 4.206.099,26 | 5,03% | 4,89% |
| SAMSUNG ELEC GDR REP.0.5 VGT HS -144A- Corée du Sud | 2.350 | USD | 1.498,00 | 3.186.801,25 | 3,81% | 3,71% |
| KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV | 30.000 | EUR | 26,02 | 780.450,00 | 0,93% | 0,91% |
| STELLANTIS --- BEARER AND REGISTERED SHS | 103.000 | EUR | 21,15 | 2.178.450,00 | 2,61% | 2,53% |
| Pays-Bas | | | | 2.958.900,00 | 3,54% | 3,44% |
| ASTRAZENECA PLC | 19.041 | GBP | 106,00 | 2.329.174,31 | 2,78% | 2,71% |
| Royaume-Uni | | | | 2.329.174,31 | 2,78% | 2,71% |
| IBERDROLA SA | 193.765 | EUR | 11,87 | 2.299.990,55 | 2,75% | 2,67% |
| Espagne | | | | 2.299.990,55 | 2,75% | 2,67% |
| TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS) Taiwan | 21.150 | USD | 104,00 | 1.991.218,94 | 2,38% | 2,32% |
| HUHTAMAKI OYJ | 45.000 | EUR | 36,73 | 1.652.850,00 | 1,98% | 1,92% |
| Finlande | | | | 1.652.850,00 | 1,98% | 1,92% |
| ACTIONS | | | | 83.618.844,01 | 100,00% | 97,24% |
| TOTAL PORTEFEUILLE | | | | 83.618.844,01 | 100,00% | 97,24% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | EUR | | 2.561.445,13 | | 2,98% |

| Dénomination | Quantité au 31.12.23 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % Portefeuille | % Actif Net |
|-----------------------------|-------------------------|--------|---------------------|------------------------|-------------------|----------------|
| Avoirs bancaires à vue | | | | 2.561.445,13 | | 2,98% |
| DEPOTS ET LIQUIDITES | | | | 2.561.445,13 | | 2,98% |
| CREANCES ET DETTES DIVERSES | | | | 254.284,61 | | 0,30% |
| AUTRES | | | | -442.278,22 | | -0,52% |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | | | | 85.992.295,53 | | 100,00% |

5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

| Par pays | |
|-----------------|----------------|
| Corée du Sud | 3,81% |
| Espagne | 2,75% |
| États-Unis | 61,95% |
| Finlande | 1,98% |
| France | 10,41% |
| Pays-Bas | 3,54% |
| Royaume-Uni | 2,78% |
| Suède | 5,03% |
| Suisse | 5,37% |
| Taiwan | 2,38% |
| TOTAL | 100,00% |

| Par secteur | |
|--|----------------|
| Art graphique, maison d'édition | 3,67% |
| Articles de bureaux et ordinateurs | 1,85% |
| Bien de consommation divers | 1,98% |
| Chimie | 1,68% |
| Construction de machines et appareils | 3,06% |
| Distribution, commerce de détail | 1,97% |
| Electronique et semi-conducteurs | 12,55% |
| Electrotechnique et électronique | 4,63% |
| Energie et eau | 2,75% |
| Holding et sociétés financières | 16,61% |
| Industrie agro-alimentaire | 4,56% |
| Industrie automobile | 5,54% |
| Industrie pharmaceutique et cosmétique | 13,99% |
| Internet et services d'Internet | 18,76% |
| Métaux et pierres précieuses | 1,18% |
| Textile et habillement | 2,76% |
| Transports | 2,46% |
| TOTAL | 100,00% |

| Par devise | |
|-------------------|----------------|
| CHF | 4,38% |
| EUR | 19,66% |
| GBP | 2,78% |
| SEK | 5,03% |
| USD | 68,15% |
| TOTAL | 100,00% |

5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

| | 1er semestre | 2ème semestre | Exercice complet |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Achats | 19.535.012,90 | 17.615.498,27 | 37.150.511,17 |
| Ventes | 17.356.478,30 | 12.551.228,58 | 29.907.706,88 |
| Total 1 | 36.891.491,20 | 30.166.726,85 | 67.058.218,05 |
| Souscriptions | 6.380.917,38 | 5.200.706,09 | 11.581.623,47 |
| Remboursements | 1.897.923,01 | 2.392.715,63 | 4.290.638,64 |
| Total 2 | 8.278.840,39 | 7.593.421,72 | 15.872.262,11 |
| Moyenne de référence de l'actif net total | 76.242.471,38 | 80.843.135,56 | 78.571.202,63 |
| Taux de rotation | 37,53% | 27,92% | 65,15% |

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

E

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | | |
|---------|--|------------|-------------|---|---------------|---|---------------|--------------|
| | Année | Souscrites | Remboursées | Fin de période | Souscriptions | Remboursements | de la classe | d'une action |
| | | Dis. | Dis. | Dis. | Dis. | Dis. | | |
| 2021 | 11.945,00 | 2.145,00 | | 34.105,00 | 1.557.239,25 | 284.959,75 | 4.635.330,50 | 135,91 |
| 2022 | 65.845,00 | 1.220,00 | | 98.730,00 | 7.756.530,00 | 164.960,50 | 10.667.687,23 | 108,05 |
| 2023 | 13.585,00 | 2.065,00 | | 110.250,00 | 1.590.374,30 | 245.445,05 | 13.789.683,80 | 125,08 |

R

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | | |
|---------|--|------------|-------------|---|---------------|---|---------------|--------------|
| | Année | Souscrites | Remboursées | Fin de période | Souscriptions | Remboursements | de la classe | d'une action |
| | | Dis. | Dis. | Dis. | Dis. | Dis. | | |
| 2021 | 206.840,99 | 48.047,70 | | 380.863,04 | 26.403.061,15 | 6.159.688,76 | 50.571.812,70 | 132,78 |
| 2022 | 192.763,09 | 30.582,76 | | 543.043,37 | 22.905.301,84 | 3.521.243,35 | 57.311.159,59 | 105,54 |
| 2023 | 86.814,98 | 34.865,82 | | 594.992,53 | 9.991.249,17 | 4.045.193,59 | 72.202.611,73 | 121,35 |

5.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

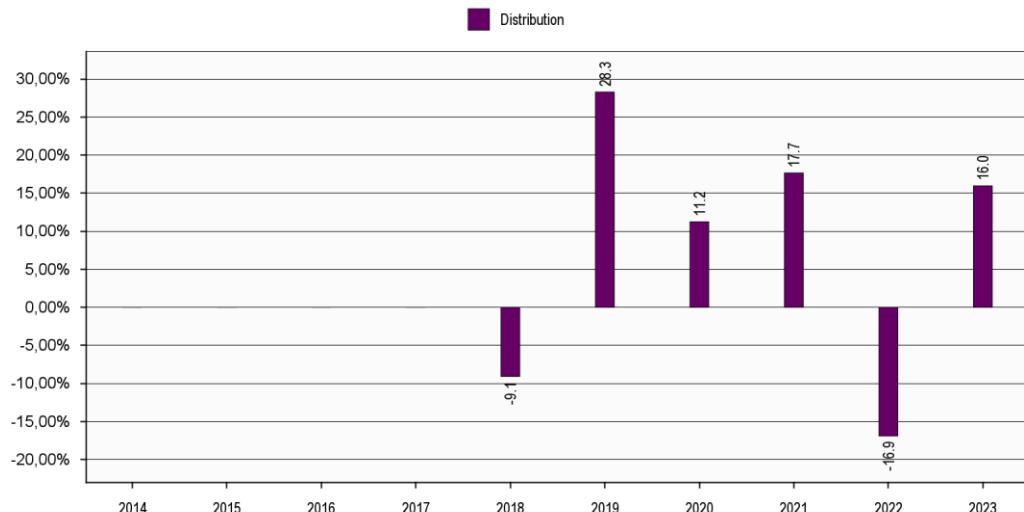
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

E

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Distribution

| 1 an | 3 ans | 5 ans |
|--------------------|-------------------|--------------------|
| Part | Part | Part |
| 15,97% (en EUR) | 4,28% (en EUR) | 10,11% (en EUR) |

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left([(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{1/n} - 1 \right)$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = $[\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_n / VNI_{ex,n})]$

avec

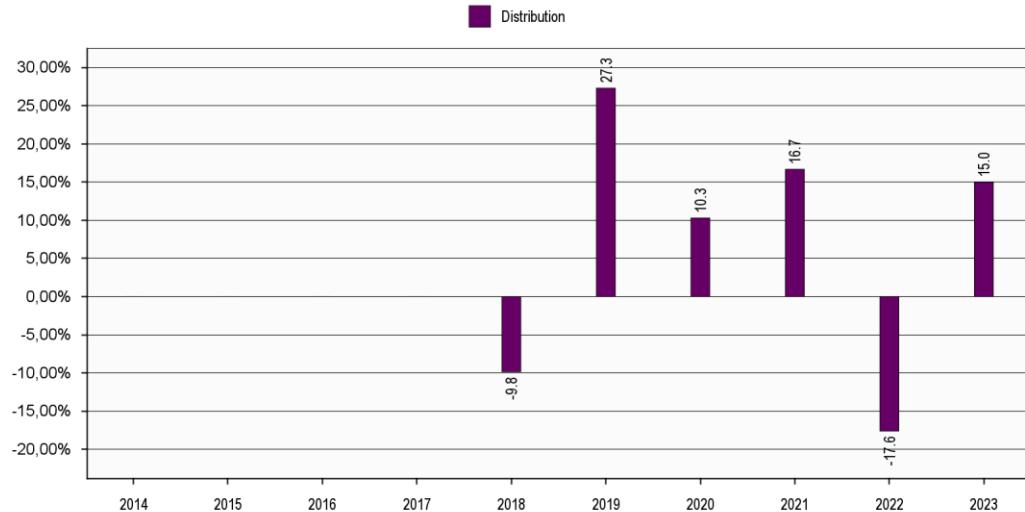
D_t, D_{t+1}, ..., D_n les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex,t}...VNI_{ex,n} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Distribution

| 1 an | 3 ans | 5 ans |
|--------------------|-------------------|-------------------|
| Part | Part | Part |
| 14,98% (en EUR) | 3,39% (en EUR) | 9,19% (en EUR) |

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = $[\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_n / VNI_{ex,n})]$$

avec

D_t, D_{t+1}, ..., D_n les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex,t}...VNI_{ex,n} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

5.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de distribution (BE6298866748) (E) : 1,97%

| | | |
|---|--|-------|
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,86% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 1,86% |
| Coûts de transaction | 0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0,11% |

- Part de distribution (BE6298867753) (R) : 1,12%

| | | |
|---|--|-------|
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,01% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 1,01% |
| Coûts de transaction | 0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0,11% |

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

Non applicable.

Existence de fee-sharing agreements

Non.

5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 – Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats contient principalement la compensation CSDR.

NOTE 2 – Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé d'une facture de Deloitte (avis fiscal ou autre mission d'audit).

NOTE 3 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.690,00 EUR HTVA

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 4 – SFDR

Le compartiment favorise, entre autres caractéristiques, les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (appelées « ESG ») et sont soumis à l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services

financiers (la « Réglementation SFDR »). Le prospectus en date du 10 octobre 2022 a été publié afin de décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement dans le respect des objectifs et politiques d'investissement du compartiment, en particulier, les informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance sont respectées ; ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement du compartiment.

ANNEXES

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Crelan Fund EconoFuture

Identifiant d'entité juridique : 967600PVHGSY5B5PCD48

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

Oui

Non

- Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%
 dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

- Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40 % d'investissements durables
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 ayant un objectif social
 Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Crelan Fund EconoFuture(ci-après le "compartiment") promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Quel a été la performance des indicateurs de durabilité?

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %.

Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers **0.94%** Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG).

Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. **0%**

Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. **0%**

Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) **0%**

Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale **0%**

Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien **0%**

Et par rapport à la période précédente?

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %.

Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers **7.21%** Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG).

Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. **0%**

Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. **0%**

Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) **0%**

Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale **0%**

Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien **0%**



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

L'objectif durable des investissements durables du compartiment est de contribuer à l'atténuation du changement climatique en contribuant à maintenir l'augmentation maximale de la température mondiale bien en dessous de 2°C. Les investissements durables contribuent aux objectifs en étant les meilleurs de l'univers sur la base des émissions niveau 1 et 2. Ainsi, la société émettrice doit faire partie des 33 % de sociétés les plus performantes en termes d'émissions de niveau 1 et 2 dans l'univers.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durables sur le plan environnemental ou social ?

Les indicateurs de durabilité tels que définis ci-dessus sont pris en compte dans le processus d'investissement. En particulier, les exclusions, les scores ESG, les scores de controverse et les scores par pays sont utilisés pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique ESG susmentionnée à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'aucun impact négatif sur les facteurs de durabilité ne se produise. Cela se fait en partie grâce à une longue liste d'exclusion qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société. De plus, la mise en œuvre des scores de risque et de controverse fournis par Sustainalytics prend implicitement en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de développement durable, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé lors du calcul du score de controverse ou de la notation de risque ESG d'une entreprise.

La liste comprend les investissements constituant les plus grandes proportions des investissements du produit financier pendant la période de référence qui est :

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies
- Objectifs de développement durable des Nations Unies
- Conventions fondamentales de l'International Organisation du Travail (Conventions de l'OIT)
- L'Accord de Paris
- Liste d'exclusion des fonds de pension norvégiens
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Normes propres telles qu'énoncées dans la politique ESG

Aucun investissement ne sera effectué dans des entités qui ne sont pas conformes aux normes et principes définis ci-dessus. Néanmoins, Econopolis se réserve le droit de déroger à la politique de durabilité et aux principes ci-dessus pour un maximum de 10 % du portefeuille.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui, Comme mentionné ci-dessus, le compartiment est soumis à notre stricte politique ESG, où il utilise la notation de risque ESG de Sustainalytics, qui prend en compte l'impact négatif potentiel sur chaque objectif de durabilité. Nous prenons donc implicitement en compte ces indicateurs dans notre politique en n'incluant que les investissements qui font partie des 75% les plus performants de l'univers de Sustainalytics. En outre, nous excluons les sociétés ayant un score de controverse élevé (supérieur à 4), qui prend par exemple en compte les pots-de-vin, la corruption, la discrimination au travail, les incidents environnementaux, etc. Enfin, le compartiment adhère à une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société telles que le secteur pétrolier et gazier, le secteur du charbon, le secteur de l'armement, etc. insi, le compartiment veille à ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact négatif substantiel, par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre, la santé humaine, les droits de l'homme, etc. Par ce processus, les gestionnaires du fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Par ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les publications périodiques, qui soulignent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

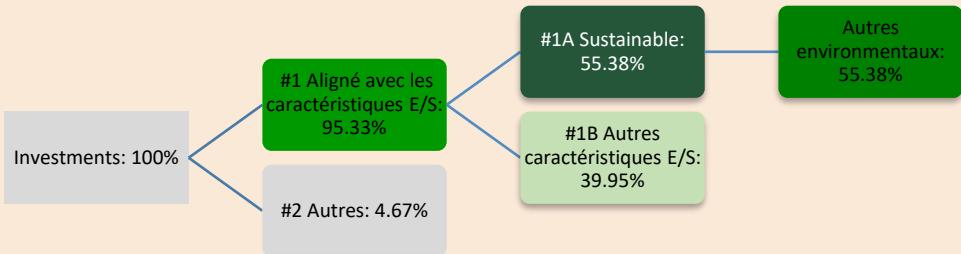
| Principaux investissements | Secteur | % d'Actifs | Pays |
|---|----------------------|------------|--------------------|
| NORWEGIAN GOVERNMENT 3 3/14/2024 | Obligations d'état | 2.1% | Norvège |
| US TREASURY N/B 2.25 8/15/2046 | Obligations d'état | 1.9% | Etats-Unis |
| IRELAND GOVERNMENT BOND 0.55 4/22/2041 | Obligations d'état | 1.9% | Irlande |
| BELGIUM KINGDOM 2.75 4/22/2039 | Obligations d'état | 1.8% | Belgique |
| ESTABLIS FRANZ COLRUYT 4.25 2/21/2028 | Consommation de base | 1.7% | Belgique |
| EUROPEAN UNION 1.25 2/4/2043 | Obligations d'état | 1.5% | EU |
| EUROPEAN UNION 2.625 2/4/2048 | Obligations d'état | 1.5% | EU |
| BULGARIA 4.625 9/23/2034 | Obligations d'état | 1.4% | Bulgarie |
| ARISTA NETWORKS INC | Technologie | 1.4% | Etats-Unis |
| IBERDROLA INTL BV 3.25 PERP/CALL | Services publics | 1.4% | Espagne |
| MICROSOFT CORP | Technologie | 1.3% | Etats-Unis |
| CZECH REPUBLIC 0 12/12/2024 | Obligations d'état | 1.3% | République tchèque |
| ALPHABET INC-CL A | Communication | 1.3% | Etats-Unis |
| VISA INC-CLASS A SHARES | Finances | 1.2% | Etats-Unis |
| SPAIN I/L BOND 1.8 11/30/2024 | Obligations d'état | 1.2% | Espagne |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires :
- le **chiffre d'affaires** reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires d'investissements aujourd'hui.
- Les **dépenses d'investissement** (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.



#1 Aligné avec les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La **catégorie #1 Alignée sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteur | % d'actifs |
|-------------------------------|------------|
| Obligations d'État | 32.71% |
| Finance | 10.1% |
| Technologies de l'Information | 8.48% |
| Industrie | 7.58% |
| Immobilier | 5.87% |
| Services de Télécommunication | 5.66% |
| Biens de Consommation de Base | 5.46% |
| Matériaux | 5.44% |
| Consommation Discrétionnaire | 4.91% |

| | |
|----------------------------|-------|
| Santé | 4.69% |
| Services aux Collectivités | 2.6% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?



Oui:



Dans le gaz fossile



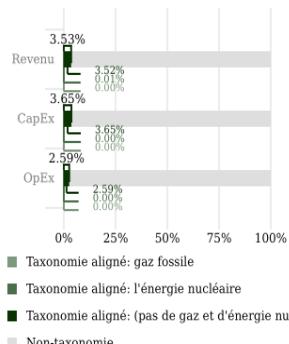
Dans l'énergie nucléaire



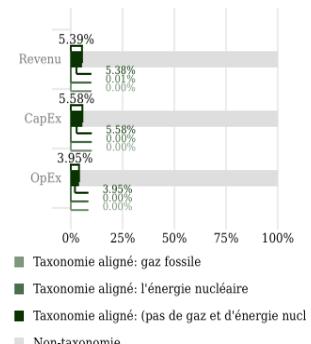
Non

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement de la taxonomie des investissements, y compris les obligations souveraines*



2. Alignement de la taxonomie des investissements à l'exclusion des obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines

 sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas aligné sur la taxonomie européenne ?

0.07% du portefeuille est aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 2.21% est aligné par le biais d'activités habilitantes.



Et en comparaison avec la période précédente

Le portefeuille était aligné à 1.63 % sur la taxonomie de l'UE, exclusivement grâce à des activités de facilitation.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le portefeuille a été investi à hauteur de 4.67% dans d'autres investissements, soit dans le but de poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités. Étant donné la nature de ces instruments (par exemple, des liquidités), il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie "#2 Autres".



Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La politique d'investissement durable du fonds est appliquée en permanence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence du rable?

N/A

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Crelan Fund EconoNext

Identifiant d'entité juridique : 96760014AX4S360QVF65

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

Oui

Non

- Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%
 dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

- Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40% d'investissements durables
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 ayant un objectif social
 Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Crelan Fund Econonext (ci-après le "compartiment") promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

● **Quel a été la performance des indicateurs de durabilité?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %. **19.26**

Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers **0%** Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG).

Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. **0%**

Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. **0**

Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) **0%**

Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale **0%**

Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien **0%**

● **Et par rapport à la période précédente?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %. **20.15**

Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers **0%** Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG).

Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. **0%**

Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. **0**

Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) **0%**

Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale **0%**

Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien **0%**



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif durable des investissements durables du compartiment est de contribuer à l'atténuation du changement climatique en contribuant à maintenir l'augmentation maximale de la température mondiale bien en dessous de 2°C. Les investissements durables contribuent aux objectifs en étant les meilleurs de l'univers sur la base des émissions niveau 1 et 2. Ainsi, la société émettrice doit faire partie des 33 % de sociétés les plus performantes en termes d'émissions de niveau 1 et 2 dans l'univers.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durables sur le plan environnemental ou social ?**

Les indicateurs de durabilité tels que définis ci-dessus sont pris en compte dans le processus d'investissement. En particulier, les exclusions, les scores ESG, les scores de controverse et les scores par pays sont utilisés pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique ESG susmentionnée à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'aucun impact négatif sur les facteurs de durabilité ne se produise. Cela se fait en partie grâce à une longue liste d'exclusion qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société. De plus, la mise en œuvre des scores de risque et de controverse fournis par Sustainalytics prend implicitement en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de développement durable, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé lors du calcul du score de controverse ou de la notation de risque ESG d'une entreprise.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies
- Objectifs de développement durable des Nations Unies
- Conventions fondamentales de l'International Organisation du Travail (Conventions de l'OIT)
- L'Accord de Paris
- Liste d'exclusion des fonds de pension norvégiens
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Normes propres telles qu'énoncées dans la politique ESG

Aucun investissement ne sera effectué dans des entités qui ne sont pas conformes aux normes et principes définis ci-dessus. Néanmoins, Econopolis se réserve le droit de déroger à la politique de durabilité et aux principes ci-dessus pour un maximum de 10 % du portefeuille.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui, comme mentionné ci-dessus, le compartiment est soumis à notre stricte politique ESG, où il utilise la notation de risque ESG de Sustainalytics, qui prend en compte l'impact négatif potentiel sur chaque objectif de durabilité. Nous prenons donc implicitement en compte ces indicateurs dans notre politique en n'incluant que les investissements qui font partie des 75% les plus performants de l'univers de

Sustainalytics. En outre, nous excluons les sociétés ayant un score de controverse élevé (supérieur à 4), qui prend par exemple en compte les pots-de-vin, la corruption, la discrimination au travail, les incidents environnementaux, etc. Enfin, le compartiment adhère à une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société telles que le secteur pétrolier et gazier, le secteur du charbon, le secteur de l'armement, etc. ainsi, le compartiment veille à ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact négatif substantiel, par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre, la santé humaine, les droits de l'homme, etc. Par ce processus, les gestionnaires du fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Par ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les publications périodiques, qui soulignent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant les plus grandes proportions des investissements du produit financier pendant la période de référence qui est :

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

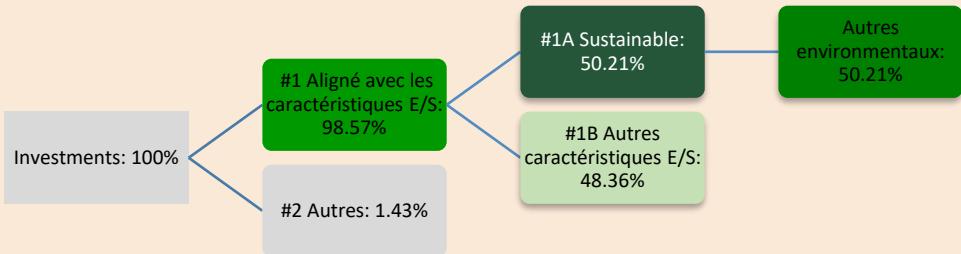
| Principaux investissements | Secteur | % d'actifs | Pays |
|------------------------------|--------------------------|------------|----------------|
| TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR | Technologie | 5.43% | Taiwan |
| SAMSUNG ELECTR-GDR | Technologie | 4.64% | Korée du Sud |
| INFOSYS LTD-SP ADR | Technologie | 3.34% | Inde |
| MEDIATEK INC | Technologie | 3.14% | Taiwan |
| TELEKOMUNIKASI INDONESIA PER | Communication | 3.13% | Indonesie |
| FOMENTO ECONOMICO MEX-SP ADR | Consommation de base | 2.81% | Mexique |
| TENCENT HOLDINGS LTD | Communication | 2.5% | Hong Kong |
| SINOPHARM GROUP CO-H | Soins de santé | 2.18% | Chine |
| NETEASE INC-ADR | Communication | 2.11% | Hong Kong |
| COGNIZANT TECH SOLUTIONS-A | Technologie | 2.11% | Etats-Unis |
| CHROMA ATE INC | Technologie | 2.07% | Taiwan |
| LOCALIZA RENT A CAR | Industrie | 1.92% | Brazil |
| AIA GROUP LTD | Finances | 1.91% | Hong Kong |
| NASPERS LTD-N SHS | Consommation discrétaire | 1.9% | Afrique de Sud |
| NEWMONT CORP | Materieaux | 1.64% | Etats-Unis |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires :
- le **chiffre d'affaires** reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires d'investissements aujourd'hui.
- Les **dépenses d'investissement** (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.



#1 Aligné avec les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La **catégorie #1 Alignée sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteur | % d'actifs |
|-------------------------------|------------|
| Technologies de l'Information | 25.36% |
| Obligations d'État | 15.83% |
| Consommation Discrétionnaire | 14.73% |
| Services de Télécommunication | 10.05% |
| Finance | 7.15% |
| Biens de Consommation de Base | 6.92% |
| Industrie | 5.01% |
| Matériaux | 4.92% |
| Santé | 4.03% |

| | |
|------------|-------|
| Immobilier | 0.77% |
|------------|-------|



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?



Oui:



Dans le gaz fossile

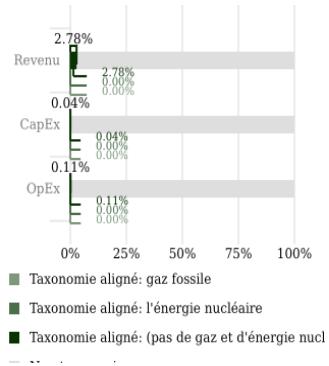
Dans l'énergie nucléaire



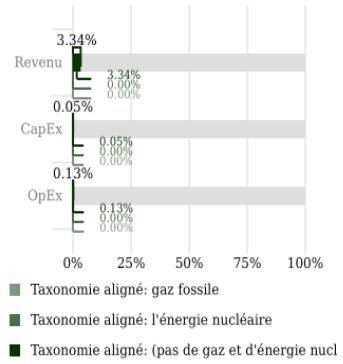
Non

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement de la taxonomie des investissements, y compris les obligations souveraines*



2. Alignement de la taxonomie des investissements à l'exclusion des obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines

sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE)



Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas aligné sur la taxonomie européenne ?

Le portefeuille est aligné à 0.89% sur la taxonomie de l'UE, exclusivement grâce à des activités de facilitation.

Et en comparaison avec la période précédente

Le portefeuille était aligné à 2.12% sur la taxonomie de l'UE, exclusivement grâce à des activités de facilitation.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le portefeuille a été investi à hauteur de 1.43% dans d'autres investissements, soit dans le but de poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités. Étant donné la nature de ces instruments (par exemple, des liquidités), il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie "#2 Autres".

Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La politique d'investissement durable du fonds est appliquée en permanence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Crelan Fund EconoStocks

Identifiant d'entité juridique : 967600OIM4F6CZUKPN43

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

Oui

Non

- Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%
 dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

- Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40 % d'investissements durables
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 ayant un objectif social
 Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Crelan Fund EconoStocks (ci-après le "compartiment") promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

● **Quel a été la performance des indicateurs de durabilité?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %. **19.68**

| |
|--|
| Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG). 0% |
| Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. 0% |
| Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. 0% |
| Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) 0% |
| Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale 0% |
| Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien 0% |

● **Et par rapport à la période précédente?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %. **19.69**

| |
|--|
| Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG). 0% |
| Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. 0% |
| Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. 0% |
| Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) 0% |
| Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale 0% |
| Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien 0% |



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif durable des investissements durables du compartiment est de contribuer à l'atténuation du changement climatique en contribuant à maintenir l'augmentation maximale de la température mondiale bien en dessous de 2°C. Les investissements durables contribuent aux objectifs en étant les meilleurs de l'univers sur la base des émissions niveau 1 et 2. Ainsi, la société émettrice doit faire partie des 33 % de sociétés les plus performantes en termes d'émissions de niveau 1 et 2 dans l'univers.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durables sur le plan environnemental ou social ?**

Les indicateurs de durabilité tels que définis ci-dessus sont pris en compte dans le processus d'investissement. En particulier, les exclusions, les scores ESG, les scores de controverse et les scores par pays sont utilisés pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique ESG susmentionnée à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'aucun impact négatif sur les facteurs de durabilité ne se produise. Cela se fait en partie grâce à une longue liste d'exclusion qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société. De plus, la mise en œuvre des scores de risque et de controverse fournis par Sustainalytics prend implicitement en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de développement durable, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé lors du calcul du score de controverse ou de la notation de risque ESG d'une entreprise.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies
- Objectifs de développement durable des Nations Unies
- Conventions fondamentales de l'International Organisation du Travail
- L'Accord de Paris
- Liste d'exclusion des fonds de pension norvégiens
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Normes propres telles qu'énoncées dans la politique ESG

Aucun investissement ne sera effectué dans des entités qui ne sont pas conformes aux normes et principes définis ci-dessus. Néanmoins, Econopolis se réserve le droit de déroger à la politique de durabilité et aux principes ci-dessus pour un maximum de 10 % du portefeuille.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les activités habilitantes
permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires
sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Oui, Comme mentionné ci-dessus, le compartiment est soumis à notre stricte politique ESG, où il utilise la notation de risque ESG de Sustainalytics, qui prend en compte l'impact négatif potentiel sur chaque objectif de durabilité. Nous prenons donc implicitement en compte ces indicateurs dans notre politique en n'incluant que les investissements qui font partie des 75% les plus performants de l'univers de Sustainalytics. En outre, nous excluons les sociétés ayant un score de controverse élevé (supérieur à 4), qui prend par exemple en compte les pots-de-vin, la corruption, la discrimination au travail, les incidents environnementaux, etc. Enfin, le compartiment adhère à une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société telles que le secteur pétrolier et gazier, le secteur du charbon, le secteur de l'armement, etc. insi, le compartiment veille à ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact négatif substantiel, par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre, la santé humaine, les droits de l'homme, etc. Par ce processus, les gestionnaires du fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Par ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les publications périodiques, qui soulignent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant les plus grandes proportions des investissements du produit financier pendant la période de référence qui est :

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

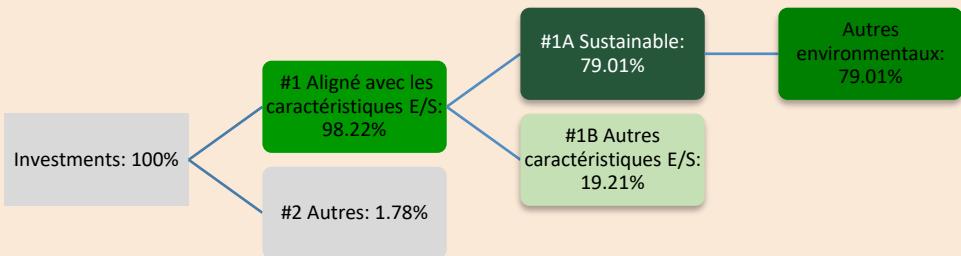
| Principaux investissements | Secteur | % d'actifs | Pays |
|------------------------------|------------------------------|------------|--------------|
| VISA INC-CLASS A SHARES | Finances | 4.08% | Etats-Unis |
| ARISTA NETWORKS INC | Technologie | 4.06% | Etats-Unis |
| MICROSOFT CORP | Technologie | 3.86% | Etats-Unis |
| ALPHABET INC-CL A | Communication | 3.85% | Etats-Unis |
| SAMSUNG ELECTR-GDR | Technologie | 3.72% | Korée du Sud |
| S&P GLOBAL INC | Finances | 3.59% | Etats-Unis |
| BLACKROCK INC | Finances | 3.38% | Etats-Unis |
| BOOKING HOLDINGS INC | Consommation discrétionnaire | 3.26% | Etats-Unis |
| VINCI SA | Industrie | 3.17% | France |
| THERMO FISHER SCIENTIFIC INC | Soins de santé | 3.09% | Etats-Unis |
| BOSTON SCIENTIFIC CORP | Soins de santé | 3.04% | Etats-Unis |
| ON SEMICONDUCTOR | Technologie | 3.02% | Etats-Unis |
| STRYKER CORP | Soins de santé | 3.01% | Etats-Unis |
| AUTODESK INC | Technologie | 3% | Etats-Unis |
| ASSA ABLOY AB-B | Industrie | 2.98% | Suède |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires :
- le **chiffre d'affaires** reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires d'investissements aujourd'hui.
- Les **dépenses d'investissement** (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.



#1 Aligné avec les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La **catégorie #1 Alignée sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteur | Poids |
|------------------------------|--------|
| Technologie | 24.14% |
| Industrie | 14.89% |
| Soins de santé | 14.59% |
| Finances | 11.05% |
| Consommation discrétionnaire | 10.39% |
| Consommation de base | 8.12% |
| Communication | 6.7% |
| Matériaux | 5.61% |
| Services publics | 2.64% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

● L'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui:

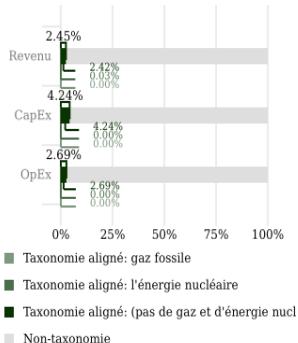
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

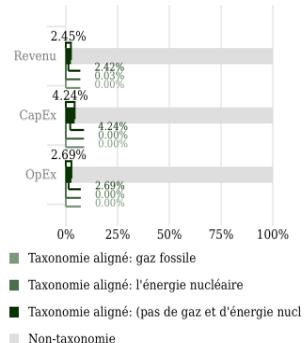
✗ Non

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement de la taxonomie des investissements, y compris les obligations souveraines*



2. Alignement de la taxonomie des investissements à l'exclusion des obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines

sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas aligné sur la taxonomie européenne ?

0.03% du portefeuille est aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 1.56% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

Et en comparaison avec la période précédente

Le portefeuille était aligné à 3,27 % sur la taxonomie de l'UE, exclusivement grâce à des activités de facilitation.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Le portefeuille a été investi à hauteur de 1.78% dans d'autres investissements, soit dans le but de poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités. Étant donné la nature de ces instruments (par exemple, des liquidités), il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie "#2 Autres".



Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La politique d'investissement durable du fonds est appliquée en permanence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Crelan Fund Global Equity DBI-RDT

Identifiant d'entité juridique : 967600EX9Q96ZBFXIM43

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

Oui

Non

- Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%
 dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

- Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40 % d'investissements durables
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 ayant un objectif social
 Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Global Equity DBI-RDT (ci-après le "compartiment") promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

● **Quel a été la performance des indicateurs de durabilité?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %. **19.77**

| | |
|--|-----------|
| Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG). | 0% |
| Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. | 0% |
| Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. | 0% |
| Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) | 0% |
| Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale | 0% |
| Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien | 0% |

● **Et par rapport à la période précédente?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %. **19.67**

| | |
|--|-----------|
| Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG). | 0% |
| Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. | 0% |
| Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. | 0% |
| Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) | 0% |
| Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale | 0% |
| Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien | 0% |



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif durable des investissements durables du compartiment est de contribuer à l'atténuation du changement climatique en contribuant à maintenir l'augmentation maximale de la température mondiale bien en dessous de 2°C. Les investissements durables contribuent aux objectifs en étant les meilleurs de l'univers sur la base des émissions niveau 1 et 2. Ainsi, la société émettrice doit faire partie des 33 % de sociétés les plus performantes en termes d'émissions de niveau 1 et 2 dans l'univers.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durables sur le plan environnemental ou social ?**

Les indicateurs de durabilité tels que définis ci-dessus sont pris en compte dans le processus d'investissement. En particulier, les exclusions, les scores ESG, les scores de controverse et les scores par pays sont utilisés pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique ESG susmentionnée à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'aucun impact négatif sur les facteurs de durabilité ne se produise. Cela se fait en partie grâce à une longue liste d'exclusion qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société. De plus, la mise en œuvre des scores de risque et de controverse fournis par Sustainalytics prend implicitement en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de développement durable, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé lors du calcul du score de controverse ou de la notation de risque ESG d'une entreprise.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies
- Objectifs de développement durable des Nations Unies
- Conventions fondamentales de l'International Organisation du Travail
- L'Accord de Paris
- Liste d'exclusion des fonds de pension norvégiens
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Normes propres telles qu'énoncées dans la politique ESG

Aucun investissement ne sera effectué dans des entités qui ne sont pas conformes aux normes et principes définis ci-dessus. Néanmoins, Econopolis se réserve le droit de déroger à la politique de durabilité et aux principes ci-dessus pour un maximum de 10 % du portefeuille.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui, Comme mentionné ci-dessus, le compartiment est soumis à notre stricte politique ESG, où il utilise la notation de risque ESG de Sustainalytics, qui prend en compte l'impact négatif potentiel sur chaque objectif de durabilité. Nous prenons donc implicitement en compte ces indicateurs dans notre politique en n'incluant que les investissements qui font partie des 75% les plus performants de l'univers de Sustainalytics. En outre, nous excluons les sociétés ayant un score de controverse élevé (supérieur à 4), qui prend par exemple en compte les pots-de-vin, la corruption, la discrimination au travail, les incidents environnementaux, etc. Enfin, le compartiment adhère à une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société telles que le secteur pétrolier et gazier, le secteur du charbon, le secteur de l'armement, etc. insi, le compartiment veille à ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact négatif substantiel, par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre, la santé humaine, les droits de l'homme, etc. Par ce processus, les gestionnaires du fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Par ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les publications périodiques, qui soulignent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant les plus grandes proportions des investissements du produit financier pendant la période de référence qui est :

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

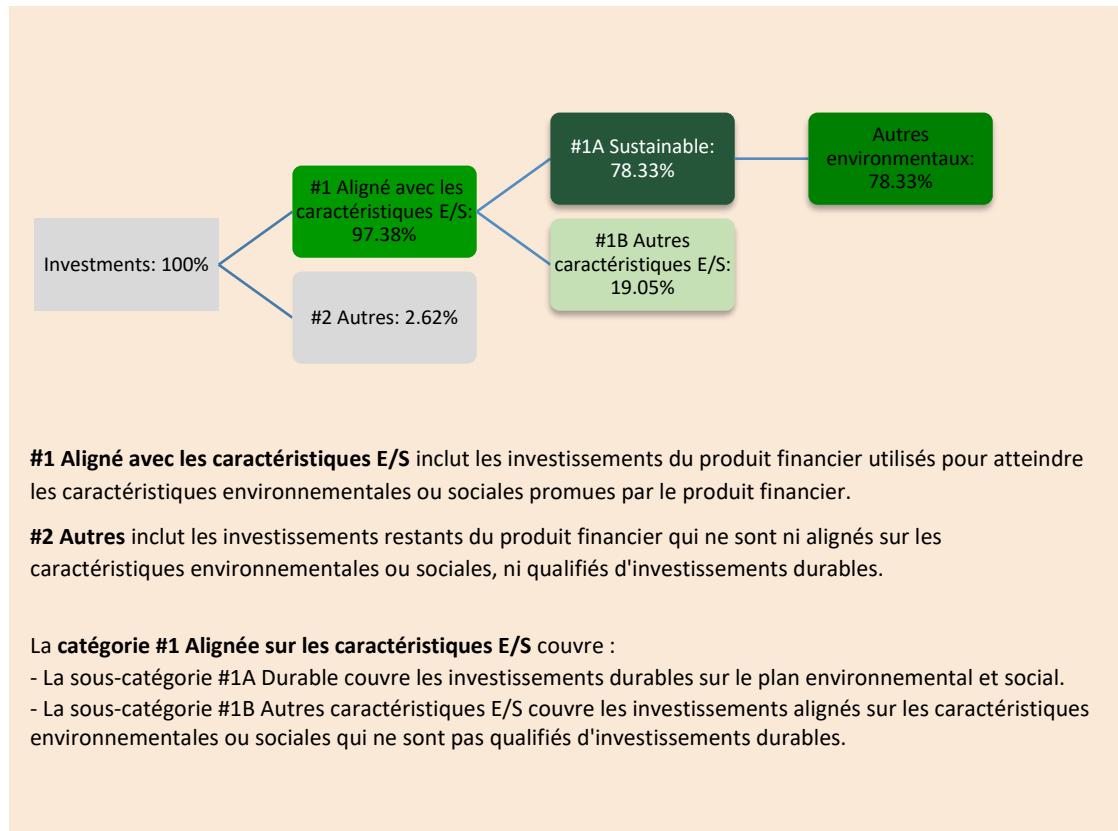
| Principaux investissements | Secteur | % d'actifs | Pays |
|------------------------------|------------------------------|------------|--------------|
| ARISTA NETWORKS INC | Technologie | 4.22% | Etats-Unis |
| MICROSOFT CORP | Technologie | 3.84% | Etats-Unis |
| VISA INC-CLASS A SHARES | Finances | 3.84% | Etats-Unis |
| ALPHABET INC-CL A | Communications | 3.75% | Etats-Unis |
| SAMSUNG ELECTR-GDR | Technologie | 3.71% | Korée du Sud |
| S&P GLOBAL INC | Finances | 3.57% | Etats-Unis |
| BOOKING HOLDINGS INC | Consommation discrétionnaire | 3.36% | Etats-Unis |
| VINCI SA | Industrie | 3.28% | France |
| BLACKROCK INC | Finances | 3.21% | Etats-Unis |
| BOSTON SCIENTIFIC CORP | Soins de santé | 3.1% | Etats-Unis |
| THERMO FISHER SCIENTIFIC INC | Soins de santé | 3.1% | Etats-Unis |
| ON SEMICONDUCTOR | Technologie | 3.08% | Etats-Unis |
| AUTODESK INC | Technologie | 3.08% | Etats-Unis |
| STRYKER CORP | Soins de santé | 3% | Etats-Unis |
| ASSA ABLOY AB-B | Industrie | 2.97% | Suède |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires :
- le **chiffre d'affaires** reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires d'investissements aujourd'hui.
- Les **dépenses d'investissement** (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteur | % d'actifs |
|-------------------------------|------------|
| Technologies de l'Information | 24.58% |
| Industrie | 15.48% |
| Santé | 14.79% |
| Finance | 10.62% |
| Consommation Discrétionnaire | 8.58% |
| Biens de Consommation de Base | 8.27% |
| Services de Télécommunication | 6.6% |
| Matériaux | 5.67% |
| Services aux Collectivités | 2.68% |

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers: Crelan Fund – EconoFuture

Legal entity identifier: 967600PVHGSY5B5PCD48

Résumé

Le fonds EconoFuture prend en compte les principaux impacts négatifs (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration sur les principaux impacts négatifs du fonds EconoFuture sur le développement durable. Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Crelan Fund est une SICAV basée en Belgique et le fonds EconoFuture utilise les stratégies ESG suivantes : (I) intégration ESG, (II) sélection best-in-class et (III) exclusions basées sur les activités et les normes. Les stratégies sont détaillées dans les informations précontractuelles (voir l'annexe du prospectus). Pour simplifier le tableau ci-dessous, la colonne "actions taken" fait référence à l'une des trois stratégies listées sans entrer dans le détail de chacune des stratégies individuelles, puisqu'elles sont déjà expliquées dans le prospectus et la politique ESG du compartiment.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

| Indicators applicable to investments in investee companies | | | | | |
|---|--|--|--------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences [2022] | Incidences [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT | | | | | |
| Émissions de gaz à effet de serre | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | 8110.5767 tons CO2e | 7367.0234 tonne CO2e | N/A |
| | | Émissions de GES de niveau 2 | 4274.321 tons CO2e | 4685.757 tonne CO2e | N/A |
| | | Émissions de GES de niveau 3 | 96893.61 tons CO2e | 63227.082 tonne CO2e | N/A |
| | | Émissions totales de GES | 294470.25 tons CO2e | 98337.74 tonne CO2e | N/A |
| | 2. Empreinte carbone | Emprinte carbone | 1137.9446 tons CO2e / EUR M invested | 413.53186 tonne CO2e / EUR M invested | N/A |
| | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | Intensité de GES de sociétés bénéficiaires des investissements | 1770.6715 tons CO2e / EUR M revenue | 1072.3718 tonne CO2e / EUR M revenue | N/A |

| | | | | | | |
|--|--|---|--------|--------|--|--|
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 2.79 % | 5.83 % | Il est important de souligner que ce chiffre représente l'exposition totale, qui inclut l'exposition indirecte au secteur des combustibles fossiles (par exemple via les services). Par conséquent, ce chiffre peut sembler élevé. Si une entreprise est observée qui n'est pas conforme à notre politique en matière de combustibles fossiles, par exemple une entreprise active dans la production de combustibles fossiles, le gestionnaire de portefeuille doit vendre cet instrument dans un délai de trois mois. Ce point est revu au moins une fois par mois. | |
|--|--|---|--------|--------|--|--|

| | | | | | | |
|--|---|---|--|---|-----|---|
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | Consommation: 69.04 % Production: 51.89 % | Consumption: 71.6 % Production: 37.39 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | Total: 0.67400694 GWh / EUR M revenue Sector B: 0.9756241 GWh / EUR M revenue Sector C: 0.43339527 GWh / EUR M revenue Sector D: 3.672593 GWh / EUR M revenue | Total: 0.8606496 GWh / EUR M revenue Sector B: 0.9586456 GWh / EUR M revenue Sector C: 0.3383413 GWh / EUR M revenue Sector D: 3.3792653 GWh / EUR M revenue Sector F: 0.15111719 GWh / EUR M revenue Sector G: 0.050002966 GWh / EUR M revenue Sector H: 1.0002363 GWh / EUR M revenue | N/A | |

| | | | | | | |
|--------------|--|---|--|--|-----|---|
| | | | Sector F: 0.17775215 GWh / EUR M revenue Sector G: 0.03658811 GWh / EUR M revenue Sector H: n/a Sector L: 0.2590135 GWh / EUR M revenue | Sector L: 1.8248907 GWh / EUR M revenue | | |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 1.3 % | 2.77 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0.00409501 9 tons / EUR M invested | 0.0045710546 tonne / EUR M invested | N/A | |

| | | | | | | |
|--|---|---|-----|-----|-----|---|
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | N/A | N/A | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | | | |
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0 % | 0% | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0% | 0% | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

| | | | | | | |
|--|--|---|---------|---------|-----|---|
| | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 8.98 % | 11.83 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 35.56 % | 35.07 % | N/A | |
| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0 % | 0 % | N/A | |

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|----------------------|--|-------------------------------------|----------------------------------|-------------|---|
| Environnement | 15. Intensité de GES | Intensité de GES des pays d'investissement | 299.6817 3 tons CO2e / EUR M GDP | 299.64938 tonne CO2e / EUR M GDP | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

| | | | | | | |
|--------|---|--|------------------|----------------------------------|-----|--|
| Social | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. | Relative: 0 % | Relative: 0 % Absolute: 0 | N/A | |
|--------|---|--|------------------|----------------------------------|-----|--|

| Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers | | | | | | |
|---|---|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Combustibles fossiles | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | N/A | N/A | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Efficacité énergétique | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | N/A | N/A | N/A | |

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique d'investissement durable (voir www.econopolis.be/en/sustainability) à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Cela se fait en partie par une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités néfastes à l'environnement et/ou à la communauté. En outre, la mise en œuvre des scores de risque, de controverse et de pays fournis par Sustainalytics prend en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de durabilité, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé dans le calcul du score de controverse ou de la note de risque ESG d'une entreprise. Grâce à ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les informations périodiques, qui décrivent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

Politiques d'engagement

voir: <https://www.econopolis.be/nl/regulatory-information/>

Références aux normes internationales

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations unies
- Objectifs de développement durable des Nations unies
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail
- L'accord de Paris
- Liste d'exclusion du fonds de pension norvégien
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Normes propres définies dans la politique ESG

Comparaison historique

Une comparaison historique a été faite avec 2022.

Tableau 2

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

| Incidence négative sur la durabilité | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|--|--|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------|---|
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement | | | | | | |
| Émissions | Émissions de polluants inorganiques | Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0.53935134 tons / EUR M invested | 0.31150943 tonne / EUR M invested | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | | | |
|--|---|---|----------------------|----------------------|--------------------|---|
| Incidence négative sur la durabilité | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
| Questions sociales et de personnel | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail | 23.8 % | 4.95 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers: Crelan Fund – EconoStocks

Legal entity identifier: 967600OIM4F6CZUKPN43

Résumé

Le fonds EconoStocks prend en compte les principaux impacts négatifs (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration sur les principaux impacts négatifs du fonds EconoStocks sur le développement durable. Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Crelan Fund est une SICAV basée en Belgique et le fonds EconoStocks utilise les stratégies ESG suivantes : (I) intégration ESG, (II) sélection best-in-class et (III) exclusions basées sur les activités et les normes. Les stratégies sont détaillées dans les informations précontractuelles (voir l'annexe du prospectus). Pour simplifier le tableau ci-dessous, la colonne "actions taken" fait référence à l'une des trois stratégies listées sans entrer dans le détail de chacune des stratégies individuelles, puisqu'elles sont déjà expliquées dans le prospectus et la politique ESG du compartiment.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

| Indicators applicable to investments in investee companies | | | | | |
|---|--|---|--------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences [2022] | Incidences [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT | | | | | |
| Émissions de gaz à effet de serre | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | 6750.5015 tons CO2e | 7223.491 tonne CO2e | N/A |
| | | Émissions de GES de niveau 2 | 3456.6226 tons CO2e | 4254.786 tonne CO2e | N/A |
| | | Émissions de GES de niveau 3 | 113597.55 tons CO2e | 53448.453 tonne CO2e | N/A |
| | | Émissions totales de GES | 126358.8 tons CO2e | 133664.97 tonne CO2e | N/A |
| | 2. Empreinte carbone | Emprinte carbone | 496.26468 tons CO2e / EUR M invested | 527.36224 tonne CO2e / EUR M invested | N/A |
| | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | Intensité de GES de sociétés bénéficiaires des investissements | 1390.3986 tons CO2e / EUR M revenue | 1531.4056 tonne CO2e / EUR M revenue | N/A |
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 4.5 % | 3.99% | Il est important de souligner que ce chiffre représente l'exposition totale, |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | <p>qui inclut l'exposition indirecte au secteur des combustibles fossiles (par exemple via les services). Par conséquent, ce chiffre peut sembler élevé. Si une entreprise est observée qui n'est pas conforme à notre politique en matière de combustibles fossiles, par exemple une entreprise active dans la production de combustibles fossiles, le gestionnaire de portefeuille doit vendre cet instrument dans un délai de trois mois. Ce point est revu au moins une fois par mois.</p> | |
|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|-----|---|
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | Consommation: 65.54 % Production: 52.93 % | Consumption: 70.61 % Production: 36.9 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | Total: 0.45789862 GWh / EUR M revenue Sector B: 0.37805486 GWh / EUR M revenue Sector C: 0.34403706 GWh / EUR M revenue Sector D: 3.7006726 GWh / EUR M revenue | Total: 0.5018321 GWh / EUR M revenue Sector B: 0.9348244 GWh / EUR M revenue Sector C: 0.31094235 GWh / EUR M revenue Sector D: 3.328475 GWh / EUR M revenue Sector F: 0.15111719 GWh / EUR M revenue Sector G: 0.06001371 GWh / EUR M revenue Sector H: 1.0002363 GWh / EUR M revenue | N/A | |

| | | | | | | |
|--------------|--|---|---|--|-----|---|
| | | | Sector F: 0.17775217 GWh / EUR M revenue Sector G: 0.00983113 7 GWh / EUR M revenue Sector H: n/a | | | |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 1.55 % | 1.86 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0.00696902 16 tons / EUR M invested | 0.0044017923 tonne / EUR M invested | N/A | |

| | | | | | | |
|--|---|---|-----|-----|-----|---|
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | N/A | N/A | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | | | |
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0 % | 0% | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0 % | 0% | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

| | | | | | | |
|--|--|---|---------|---------|-----|---|
| | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 8.59 % | 8.27 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 34.85 % | 34.32 % | N/A | |
| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0 % | 0 % | N/A | |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux | | | | | | |
|---|---|--|---------------|---------------|-------------|---|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Environnement | 15. Intensité de GES | Intensité de GES des pays d'investissement | N/A | N/A | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| SOcial | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. | N/A | N/A | N/A | |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers | | | | | | |
|---|---|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Combustibles fossiles | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | N/A | N/A | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Efficacité énergétique | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | N/A | N/A | N/A | |

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique d'investissement durable (voir www.econopolis.be/en/sustainability) à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Cela se fait en partie par une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités néfastes à l'environnement et/ou à la communauté. En outre, la mise en œuvre des scores de risque, de controverse et de pays fournis par Sustainalytics prend en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de durabilité, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé dans le calcul du score de controverse ou de la note de risque ESG d'une entreprise. Grâce à ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les informations périodiques, qui décrivent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

Politiques d'engagement

voir: <https://www.econopolis.be/nl/regulatory-information/>

Références aux normes internationales

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations unies
- Objectifs de développement durable des Nations unies
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail
- L'accord de Paris
- Liste d'exclusion du fonds de pension norvégien
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Normes propres définies dans la politique ESG

Comparaison historique

une comparaison historique a été faite avec 2022

Tableau 2
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

| Incidence négative sur la durabilité | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|---|--|----------------------------------|----------------------------------|-------------|---|
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement | | | | | | |
| Émissions | Émissions de polluants inorganiques | Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0.49662462 tons / EUR M invested | 0.2875168 tonne / EUR M invested | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

Tableau 3
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | | | |
|---|--|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Incidence négative sur la durabilité | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
| Questions sociales et de personnel | 1.Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail | 13.43 % | 0% | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers: Crelan Fund – EconoNext

Legal entity identifier: 96760014AX4S360QVF65

Résumé

Le fonds EconoNext prend en compte les principaux impacts négatifs (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration sur les principaux impacts négatifs du fonds EconoNext sur le développement durable. Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Crelan Fund est une SICAV basée en Belgique et le fonds EconoNext utilise les stratégies ESG suivantes: (I) intégration ESG, (II) sélection best-in-class et (III) exclusions basées sur les activités et les normes. Les stratégies sont détaillées dans les informations précontractuelles (voir l'annexe du prospectus). Pour simplifier le tableau ci-dessous, la colonne "actions taken" fait référence à l'une des trois stratégies listées sans entrer dans le détail de chacune des stratégies individuelles, puisqu'elles sont déjà expliquées dans le prospectus et la politique ESG du compartiment.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

| Indicators applicable to investments in investee companies | | | | | |
|---|--|--|-------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences [2022] | Incidences [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT | | | | | |
| Émissions de gaz à effet de serre | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | 432.28375 tons CO2e | 583.9643 tonne CO2e | N/A |
| | | Émissions de GES de niveau 2 | 291.90714 tons CO2e | 344.88904 tonne CO2e | N/A |
| | | Émissions de GES de niveau 3 | 1413.6406 tons CO2e | 2852.1592 tonne CO2e | N/A |
| | | Émissions totales de GES | 2219.8994 tons CO2e | 3342.1611 tonne CO2e | N/A |
| | 2. Empreinte carbone | Emprinte carbone | 108.9131 tons CO2e / EUR M invested | 170.8211 tonne CO2e / EUR M invested | N/A |
| | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | Intensité de GES de sociétés bénéficiaires des investissements | 325.19037 tons CO2e / EUR M revenue | 371.0316 tonne CO2e / EUR M revenue | N/A |

| | | | | | | |
|--|--|---|--------|--------|--|--|
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 4.22 % | 2.94 % | Il est important de souligner que ce chiffre représente l'exposition totale, qui inclut l'exposition indirecte au secteur des combustibles fossiles (par exemple via les services). Par conséquent, ce chiffre peut sembler élevé. Si une entreprise est observée qui n'est pas conforme à notre politique en matière de combustibles fossiles, par exemple une entreprise active dans la production de combustibles fossiles, le gestionnaire de portefeuille doit vendre cet instrument dans un délai de trois mois. Ce point est revu au moins une fois par mois. | |
|--|--|---|--------|--------|--|--|

| | | | | | | |
|--|---|---|--|---|-----|---|
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | Consumption: 79.81 % Production: 1.9 % | Consumption: 82.2 % Production: 0.36 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | Total: 0.32362768 GWh / EUR M revenue Sector A: 0.2810893 GWh / EUR M revenue Sector B: 0.835297 GWh / EUR M revenue Sector C: 0.36102247 GWh / EUR | Total: 0.43602026 GWh / EUR M revenue Sector A: 0.035248008 GWh / EUR M revenue Sector B: 1.0010786 GWh / EUR M revenue Sector C: 0.54559016 GWh / EUR M revenue Sector D: 3.720036 GWh / EUR M revenue Sector E: 0.04400909 GWh / EUR M revenue | N/A | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|--|
| | | | M revenue Sector D: 2.5307152 GWh / EUR M revenue Sector E: 0.5288151 GWh / EUR M revenue Sector F: 0.2716395 GWh / EUR M revenue Sector G: 0.04491067 7 GWh / EUR M revenue Sector H: 0.13555369 GWh / EUR M revenue Sector L: 0.01731714 4 GWh / EUR M revenue | Sector F: 0.16245882 GWh / EUR M revenue Sector G: 0.05147427 GWh / EUR M revenue Sector H: 0.15072083 GWh / EUR M revenue Sector L: 0.027486522 GWh / EUR M revenue | | |
|--|--|--|--|---|--|--|

| | | | | | | |
|--------------|--|---|----------------------------------|-------------------------------------|-----|---|
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 0 % | 0 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0.01713648 tons / EUR M invested | 0.0053287204 tonne / EUR M invested | N/A | |
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | N/A | N/A | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | | | |
|---|---|---|-----|----|-----|---|
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0 % | 0% | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0 % | 0% | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

| | | | | | | |
|--|--|---|---------|---------|-----|---|
| | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 6.64 % | 6.53 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 15.05 % | 16.48 % | N/A | |
| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0 % | 0 % | N/A | |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux | | | | | | |
|---|---|--|--------------------------------|--|-------------|---|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Environnement | 15. Intensité de GES | Intensité de GES des pays d'investissement | 573.7669 tons CO2e / EUR M GDP | 580.25854 tonne CO2e / EUR M GDP | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| SOcial | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. | Relative: 0 % | Relative: 1.09 % Absolute: 0.25 | N/A | |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers | | | | | | |
|---|---|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Combustibles fossiles | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | N/A | N/A | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Efficacité énergétique | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | N/A | N/A | N/A | |

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique d'investissement durable (voir www.econopolis.be/en/sustainability) à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Cela se fait en partie par une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités néfastes à l'environnement et/ou à la communauté. En outre, la mise en œuvre des scores de risque, de controverse et de pays fournis par Sustainalytics prend en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de durabilité, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé dans le calcul du score de controverse ou de la note de risque ESG d'une entreprise. Grâce à ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les informations périodiques, qui décrivent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

Politiques d'engagement

voir: <https://www.econopolis.be/nl/regulatory-information/>

Références aux normes internationales

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations unies
- Objectifs de développement durable des Nations unies
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail
- L'accord de Paris
- Liste d'exclusion du fonds de pension norvégien
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Normes propres définies dans la politique ESG

Comparaison historique

une comparaison historique a été faite avec 2022

Tableau 2
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

| Incidence négative sur la durabilité | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|---|--|----------------------------------|-----------------------------------|-------------|---|
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement | | | | | | |
| Émissions | Émissions de polluants inorganiques | Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0.24949151 tons / EUR M invested | 0.18646951 tonne / EUR M invested | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

Tableau 3
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | | | |
|---|--|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Incidence négative sur la durabilité | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
| Questions sociales et de personnel | 1.Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail | 29.3 % | 4.7 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers: Crelan Fund – Global Equity DBI/RDT

Legal entity identifier: 967600EX9Q96ZBFXIM43

Résumé

Le fonds Crelan Global Equity DBI prend en compte les principaux impacts négatifs (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration sur les principaux impacts négatifs du fonds Crelan Global Equity DBI sur le développement durable. Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Crelan Fund est une SICAV basée en Belgique et le fonds Crelan Global Equity DBI utilise les stratégies ESG suivantes: (I) intégration ESG, (II) sélection best-in-class et (III) exclusions basées sur les activités et les normes. Les stratégies sont détaillées dans les informations précontractuelles (voir l'annexe du prospectus). Pour simplifier le tableau ci-dessous, la colonne "actions taken" fait référence à l'une des trois stratégies listées sans entrer dans le détail de chacune des stratégies individuelles, puisqu'elles sont déjà expliquées dans le prospectus et la politique ESG du compartiment.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

| Indicators applicable to investments in investee companies | | | | | |
|---|--|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences [2022] | Incidences [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT | | | | | |
| Émissions de gaz à effet de serre | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | 1934.3452 tons CO2e | 2015.7231 tonne CO2e | N/A |
| | | Émissions de GES de niveau 2 | 955.31323 tons CO2e | 1147.7628 tonne CO2e | N/A |
| | | Émissions de GES de niveau 3 | 31778.984 tons CO2e | 15244.984 tonne CO2e | N/A |
| | | Émissions totales de GES | 35400.766 tons CO2e | 38308.797 tonne CO2e | N/A |
| | 2. Empreinte carbone | Emprinte carbone | 518.23975 tons CO2e / EUR M invested | 549.2834 tonne CO2e / EUR M invested | N/A |
| | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | Intensité de GES de sociétés bénéficiaires des investissements | 1443.1425 tons CO2e / EUR M revenue | 1589.9746 tonne CO2e / EUR M revenue | N/A |

| | | | | | | |
|--|--|---|--------|--------|--|--|
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 4.46 % | 4.04 % | Il est important de souligner que ce chiffre représente l'exposition totale, qui inclut l'exposition indirecte au secteur des combustibles fossiles (par exemple via les services). Par conséquent, ce chiffre peut sembler élevé. Si une entreprise est observée qui n'est pas conforme à notre politique en matière de combustibles fossiles, par exemple une entreprise active dans la production de combustibles fossiles, le gestionnaire de portefeuille doit vendre cet instrument dans un délai de trois mois. Ce point est revu au moins une fois par mois. | |
|--|--|---|--------|--------|--|--|

| | | | | | | |
|--|---|---|---|---|-----|---|
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | Consumption: 64.9 % Production: 52.93 % | Consumption: 69.6 % Production: 36.84 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | Total: 0.47508907 GWh / EUR M revenue Sector B: 0.3690358 GWh / EUR M revenue Sector C: 0.36259463 GWh / EUR M revenue Sector D: 3.7006726 GWh / EUR | Total: 0.51084477 GWh / EUR M revenue Sector B: 0.93482447 GWh / EUR M revenue Sector C: 0.32310927 GWh / EUR M revenue Sector D: 3.321157 GWh / EUR M revenue Sector F: 0.15111719 GWh / EUR M revenue Sector G: 0.06001371 GWh / EUR M revenue | N/A | |

| | | | | | | |
|--------------|--|---|--|--|-----|---|
| | | | M revenue Sector F: 0.17775215 GWh / EUR M revenue Sector G: 0.00983113 7 GWh / EUR M revenue Sector H: n/a | Sector H: 1.0002363 GWh / EUR M revenue | | |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 1.62 % | 1.84 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0.00827853 4 tons / EUR M invested | 0.0050130654 tonne / EUR M invested | N/A | |

| | | | | | | |
|--|---|---|-----|-----|-----|---|
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | N/A | N/A | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | | | |
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0 % | 0% | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0 % | 0% | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

| | | | | | | |
|--|--|---|---------|---------|-----|---|
| | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 8.85 % | 8.41 % | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 35.14 % | 34.59 % | N/A | |
| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0 % | 0 % | N/A | |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux | | | | | | |
|---|---|--|---------------|---------------|-------------|---|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Environnement | 15. Intensité de GES | Intensité de GES des pays d'investissement | N/A | N/A | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| SOcial | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. | N/A | N/A | N/A | |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers | | | | | | |
|---|---|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Combustibles fossiles | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | N/A | N/A | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |
| Efficacité énergétique | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | N/A | N/A | N/A | |

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique d'investissement durable (voir www.econopolis.be/en/sustainability) à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Cela se fait en partie par une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités néfastes à l'environnement et/ou à la communauté. En outre, la mise en œuvre des scores de risque, de controverse et de pays fournis par Sustainalytics prend en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de durabilité, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé dans le calcul du score de controverse ou de la note de risque ESG d'une entreprise. Grâce à ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les informations périodiques, qui décrivent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

Politiques d'engagement

voir: <https://www.econopolis.be/nl/regulatory-information/>

Références aux normes internationales

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations unies
- Objectifs de développement durable des Nations unies
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail
- L'accord de Paris
- Liste d'exclusion du fonds de pension norvégien
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Normes propres définies dans la politique ESG

Comparaison historique

une comparaison historique a été faite avec 2022

Tableau 2
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

| Incidence négative sur la durabilité | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|---|--|---------------------------------|-----------------------------------|-------------|---|
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement | | | | | | |
| Émissions | Émissions de polluants inorganiques | Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0.5120271 tons / EUR M invested | 0.28868973 tonne / EUR M invested | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |

Tableau 3
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | | | |
|---|--|---|---------------|---------------|-------------|---|
| Incidence négative sur la durabilité | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure | Impact [2022] | Impact [2023] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
| Questions sociales et de personnel | 1.Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail | 11.93 % | 0% | N/A | intégration ESG, sélection best-in-class et exclusions basées sur les activités et les normes |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

● l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?



Oui:



Dans le gaz fossile



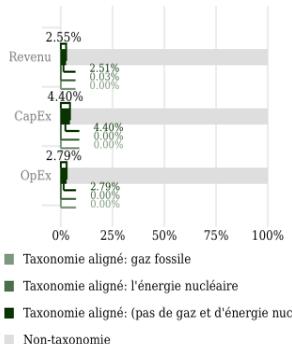
Dans l'énergie nucléaire



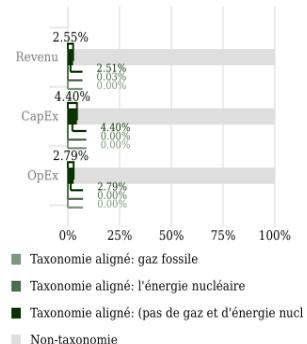
Non

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement de la taxonomie des investissements, y compris les obligations souveraines*



2. Alignement de la taxonomie des investissements à l'exclusion des obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines



Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas aligné sur la taxonomie européenne ?

0.03% du portefeuille est aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 1.62% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

Et en comparaison avec la période précédente

Le portefeuille était aligné à 3,15 % sur la taxonomie de l'UE, exclusivement grâce à des activités de facilitation.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le portefeuille a été investi à hauteur de 2.62% dans d'autres investissements, soit dans le but de poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités. Étant donné la nature de ces instruments (par exemple, des liquidités), il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie "#2 Autres".



Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La politique d'investissement durable du fonds est appliquée en permanence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence du rable?

N/A